

PROJET URBAIN DU QUARTIER LILLE – CONCORDE

NOTICE EXPLICATIVE DU DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE



SOMMAIRE

1. Objet de l'Enquête	3
2. Contenu du dossier d'Enquête publique	3
3. Deroulement de l'enquête publique.....	4
4. Textes régissant l'enquête.....	5
5. Note de présentation non technique du projet.....	5
6. Décisions pouvant être adoptées au terme de l'enquête.....	7
7. Mention des autres autorisations nécessaires	7
8. Bilan de la procédure de débat public.....	8

1. OBJET DE L'ENQUETE

Conformément à la loi sur l'eau, codifiée par les articles L 214-1 à L 214-11 du code de l'environnement, le projet relève de la procédure d'autorisation environnementale, comme précisé dans le volet 1 du dossier d'autorisation environnementale. Une enquête publique « environnementale » est donc requise au titre du code de l'environnement.

Le projet nécessite également la mise en œuvre d'un déclassement des emprises publiques métropolitaines en nature de voirie, aire de stationnement et espace public sises rues Léon Blum, Auguste Renoir et du professeur Lamaze, squares Albert Samain, Frédéric Chopin, Edouard Lalo, boulevard de Metz (surlargeurs). Ce déclassement nécessite au préalable une enquête publique au titre du code de la voirie routière, cette opération ayant pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par les voies et espaces mentionnés ci-avant.

Une enquête publique unique est donc organisée conformément à l'article L181-10 du code de l'environnement. Cette enquête publique, organisée par l'autorité administrative compétente, est réalisée conformément aux dispositions du chapitre III du titre II du livre Ier du Code de l'environnement et aux dispositions relatives à l'autorisation environnementale.

Comme le précise l'article L. 123-1 du code de l'environnement, l'enquête publique a pour objet d'assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers lors de l'élaboration des décisions susceptibles d'affecter l'environnement. Les observations et propositions recueillies au cours de l'enquête sont prises en considération par le maître d'ouvrage ainsi que par l'autorité compétente pour prendre la décision. En effet, elles leur permettront de disposer de l'ensemble des éléments nécessaires à leur information.

2. CONTENU DU DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE

Selon l'article L123-6 du code de l'environnement relatif à l'organisation des enquête publiques uniques, le dossier soumis à enquête publique unique comporte les pièces ou éléments exigés au titre de chacune des consultations du public initialement requises et une note de présentation non technique du ou des projets, plans ou programmes.

Pour l'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale :

Selon l'article R.123-8 du Code de l'environnement, le dossier soumis à enquête publique comprend les pièces et avis exigés par les législations et réglementations applicables au projet, plan ou programme.

Le dossier comprend au moins :

- Une note de présentation non technique,
- L'étude d'impact et son résumé non technique,
- La mention des textes qui régissent l'enquête publique en cause et l'indication de la façon dont cette enquête s'insère dans la procédure administrative relative au projet,
- Lorsque rendus obligatoires par un texte préalablement à l'ouverture de l'enquête, les avis émis sur le projet, plan ou programme,

- Le bilan de la procédure de débat public,
- La mention des autorisations nécessaires pour réaliser le projet.

Pour l'enquête publique relative à l'enquête de déclassement :

Selon l'article R.141-6 du code de la voirie routière, le dossier d'enquête comprend :

- Une notice explicative ;
- Un plan de situation ;
- S'il y a lieu, une appréciation sommaire par nature de dépense à effectuer ;
- L'étude d'impact, lorsqu'elle est prévue par la réglementation en vigueur.

Lorsque le projet mis à l'enquête est relatif à la délimitation ou à l'alignement des voies communales, il comprend en outre :

- Un plan parcellaire comportant l'indication d'une part des limites existantes de la voie communale, des parcelles riveraines et des bâtiments existants, d'autre part des limites projetées de la voie communale ;
- La liste des propriétaires des parcelles comprises, en tout ou partie, dans l'emprise du projet
- Eventuellement, un projet de plan de nivellement

Le présent dossier d'enquête publique unique est donc organisé de la manière suivante :

- **Notice explicative du dossier d'enquête publique**
 - o Objet de l'enquête
 - o Contenu du dossier d'enquête publique
 - o Déroulement de l'enquête publique
 - o Textes régissant l'enquête
 - o Note de présentation non technique du projet
 - o Bilan de la procédure de débat public
- **Dossier d'autorisation environnementale**
 - o Volet 1 : Notice de présentation non technique du projet
 - o Volet 2 : Etude d'impact actualisée, son résumé non technique et ses annexes
 - o Volet 3 : Chapitre spécifique à la Loi sur l'Eau et les Milieux aquatiques
 - o Volet 4 : Pièces graphiques
 - o Volet 5 : Avis émis sur le projet et mémoires en réponse
- **Avis émis sur le projet en 2023 et mémoire en réponse du pétitionnaire**
 - o Avis de la MRAE
 - o Avis de la CLE du SAGE
 - o Avis de l'hydrogéologue agréé
- **Dossier de déclassement**
 - o Notice descriptive

- Plan de situation
- Plan parcellaire
- Etat parcellaire
- Plan général du projet
- Appréciation sommaire des dépenses

3. DEROULEMENT DE L'ENQUETE PUBLIQUE

L'enquête publique fait l'objet de mesures de publicité préalables, 15 jours au moins avant le début de l'enquête et rappelées dans les huit premiers jours de l'enquête. Ces mesures de publicité se font sous la forme d'un avis reprenant le contenu de l'arrêté d'ouverture d'enquête qui est publié dans des journaux régionaux ou locaux ainsi que par voie d'affiche. Cet avis est publié 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et affiché pendant toute la durée de celle-ci. Sauf impossibilité matérielle, il est également affiché dans les mêmes conditions sur le terrain par le maître d'ouvrage du projet.

La durée de l'enquête publique ne peut être inférieure à trente jours et ne peut excéder deux mois, sauf si l'enquête est suspendue ou si une enquête complémentaire est organisée dans les conditions prévues aux articles L. 123-3 et suivants, R. 123-2 et suivants du Code de l'environnement. Elle se tient dans les locaux prévus à cet effet, dans les communes concernées par le projet où le dossier et un registre d'enquête sont tenus à disposition du public.

Pendant la durée de l'enquête, le public peut consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête mis à disposition dans chaque lieu où est déposé un dossier d'enquête. Ces observations peuvent également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur, et le cas échéant selon les moyens de communication électronique indiqués dans l'arrêté d'ouverture de l'enquête. En outre, les observations écrites ou orales du public sont également reçues par le commissaire enquêteur aux lieux, jours et heures qui auront été fixées et annoncées sur l'arrêté d'ouverture d'enquête.

Par ailleurs, le commissaire enquêteur est habilité à recevoir toutes personnes ou représentants d'association qui le demandent. Il peut également faire compléter le dossier par des documents utiles à la bonne information du public, en se faisant communiquer ces documents par les maîtres d'ouvrage.

Il peut, sur demande motivée, décider la prolongation de la durée de l'enquête, de 1 mois maximum, la durée totale d'une enquête publique ne pouvant excéder 2 mois, sauf si l'enquête est suspendue ou si une enquête complémentaire est organisée.

A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête est mis à disposition du commissaire enquêteur et clos par ce dernier. Dès réception du registre et des documents annexés, le commissaire enquêteur rencontre, dans les huit jours, le maître d'ouvrage afin de lui communiquer les observations écrites ou orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le maître d'ouvrage dispose alors d'un délai de 15 jours pour produire ses observations et réponses éventuelles.

Cette enquête publique fait l'objet d'un rapport unique du commissaire enquêteur ou de la commission d'enquête ainsi que des conclusions motivées au titre de chacune des enquêtes publiques initialement requises.

La clôture de l'enquête publique ainsi que la rédaction du rapport de la commission d'enquête et la diffusion de son rapport sont régies par les articles R.123-18, R.123-19, R.123-20 et R.123-21 du Code de l'environnement.

L'article R.123-18, alinéa 1 du Code de l'environnement énonce :

« A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête est mis à disposition du commissaire enquêteur ou du président de la commission d'enquête et clos par lui. En cas de pluralité de lieux d'enquête, les registres sont transmis sans délai au commissaire enquêteur ou au président de la commission d'enquête et clos par lui ».

Dès réception du registre et des documents annexés, le commissaire enquêteur ou le président de la commission d'enquête rencontre dans la huitaine, le responsable du projet, plan ou programme et lui communique les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le responsable du projet dispose d'un délai de 15 jours pour produire ses observations éventuelles.

L'article R.123-19 du Code de l'environnement énonce :

« Le commissaire enquêteur ou la commission d'enquête établit un rapport qui relate le déroulement de l'enquête et examine les observations recueillies.

Le rapport comporte le rappel de l'objet du projet, plan ou programme, la liste de l'ensemble des pièces figurant dans le dossier d'enquête, une synthèse des observations du public, une analyse des propositions produites durant l'enquête et, le cas échéant, les observations du responsable du projet, plan ou programme en réponse aux observations du public.

Le commissaire enquêteur ou la commission d'enquête consigne, dans une présentation séparée, ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet.

Le commissaire enquêteur ou le président de la commission d'enquête transmet à l'autorité compétente pour organiser l'enquête l'exemplaire du dossier de l'enquête déposé au siège de l'enquête, accompagné du ou des registres et pièces annexées, avec le rapport et les conclusions motivées. Il transmet simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au président du tribunal administratif.

Si, dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur n'a pas remis son rapport et ses conclusions motivées, ni présenté à l'autorité compétente pour organiser l'enquête, conformément à la faculté qui lui est octroyée à l'article L. 123-15, une demande motivée de report de ce délai, il est fait application des dispositions du quatrième alinéa de l'article L. 123-15 ».

L'article L.123-15 alinéa 4 du Code de l'environnement prévoit quant à lui :

« Si à l'expiration du délai prévu au premier alinéa, le commissaire enquêteur ou la commission d'enquête n'a pas remis son rapport et ses conclusions motivées, ni justifié d'un motif pour le

dépassement du délai, l'autorité compétente pour organiser l'enquête peut, avec l'accord du maître d'ouvrage et après une mise en demeure du commissaire enquêteur ou de la commission d'enquête restée infructueuse, demander au président du tribunal administratif ou au conseiller qu'il délègue de dessaisir le commissaire enquêteur ou la commission d'enquête et de lui substituer un nouveau commissaire enquêteur ou une nouvelle commission d'enquête ; celui-ci doit, à partir des résultats de l'enquête, remettre le rapport et les conclusions motivées dans un maximum de trente jours à partir de sa nomination ».

L'article R.123-20 du Code de l'environnement énonce :

« A la réception des conclusions du commissaire enquêteur ou de la commission d'enquête, l'autorité compétente pour organiser l'enquête, lorsqu'elle constate une insuffisance ou un défaut de motivation de ces conclusions susceptibles de constituer une irrégularité dans la procédure, peut en informer le président du tribunal administratif ou le conseiller délégué par lui dans un délai de quinze jours, par lettre d'observation.

Si l'insuffisance ou le défaut de motivation est avéré, le président du tribunal administratif ou le conseiller qu'il délègue, dispose de quinze jours pour demander au commissaire enquêteur ou à la commission d'enquête de compléter ses conclusions. Il en informe simultanément l'autorité compétente. En l'absence d'intervention de la part du président du tribunal administratif ou du conseiller qu'il délègue dans ce délai de quinze jours, la demande est réputée rejetée. La décision du président du tribunal administratif ou du conseiller qu'il délègue n'est pas susceptible de recours.

Dans un délai de quinze jours à compter de la réception des conclusions du commissaire enquêteur ou de la commission d'enquête, le président du tribunal administratif ou le conseiller qu'il délègue peut également intervenir de sa propre initiative auprès de son auteur pour qu'il les complète, lorsqu'il constate une insuffisance ou un défaut de motivation de ces conclusions susceptibles de constituer une irrégularité dans la procédure. Il en informe l'autorité compétente.

Le commissaire enquêteur ou la commission d'enquête est tenu de remettre ses conclusions complétées à l'autorité compétente pour organiser l'enquête et au président du tribunal administratif dans un délai de quinze jours ».

L'article R.123-21 du Code de l'environnement prévoit :

« L'autorité compétente pour organiser l'enquête adresse, dès leur réception, copie du rapport et des conclusions au responsable du projet, plan ou programme.

Copie du rapport et des conclusions est également adressée à la mairie de la commune où s'est déroulée l'enquête et à la préfecture de département concernée pour y être sans délai tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

4. TEXTES REGISSANT L'ENQUETE

- Le code de l'environnement et notamment les articles L.123-3 à L.123-18, L.181-10, L.512-1, R.123-3 à R.123-27, L.214-3 et R.181-36 à R.181-38 ;
- Le code de la voirie routière et notamment ses articles L. 141-3 et suivants ;
- Le code de la voirie routière et notamment ses articles R 141-4 à 10 fixant les modalités de l'enquête publique préalable au classement, à l'ouverture, au redressement, à la fixation de la largeur et au déclassement des voies communales.

5. NOTE DE PRESENTATION NON TECHNIQUE DU PROJET

Le quartier Concorde est un secteur d'habitat social, représentant au total près de 1 500 logements, situé dans le quartier de Faubourg de Béthune à Lille. Il est encadré au nord par le boulevard de Metz, à l'ouest par l'avenue Beethoven, au sud par l'A25 (périphérique de Lille) et à l'est par le giratoire de la Porte des Postes (place Barthélemy Dorez).

Ce secteur d'environ 23 hectares est ainsi localisé au sein de Lille intra-muros, à proximité directe des quartiers de Vauban-Esquermes et de Wazemmes et des principales infrastructures de transport de la métropole lilloise.

Sur environ un kilomètre de long, dix barres de logements sont alignées perpendiculairement au boulevard de Metz. Les autres bâtiments sont localisés à l'intérieur du quartier en retrait du boulevard de Metz, ou sur l'avenue Beethoven. Concorde se caractérise enfin par l'importance de ses espaces verts plantés (square, prairie ouverte, jardins partagés, etc.), qui sont présents dans toute la longueur du quartier. Le parc de logements présente un état avancé de vétusté et des caractéristiques structurelles sources de dysfonctionnements réhivitoires (logements de très petite taille, absence d'accessibilité et d'ascenseurs...).

Le projet s'inscrit dans un contexte urbain dense en forte mutation.

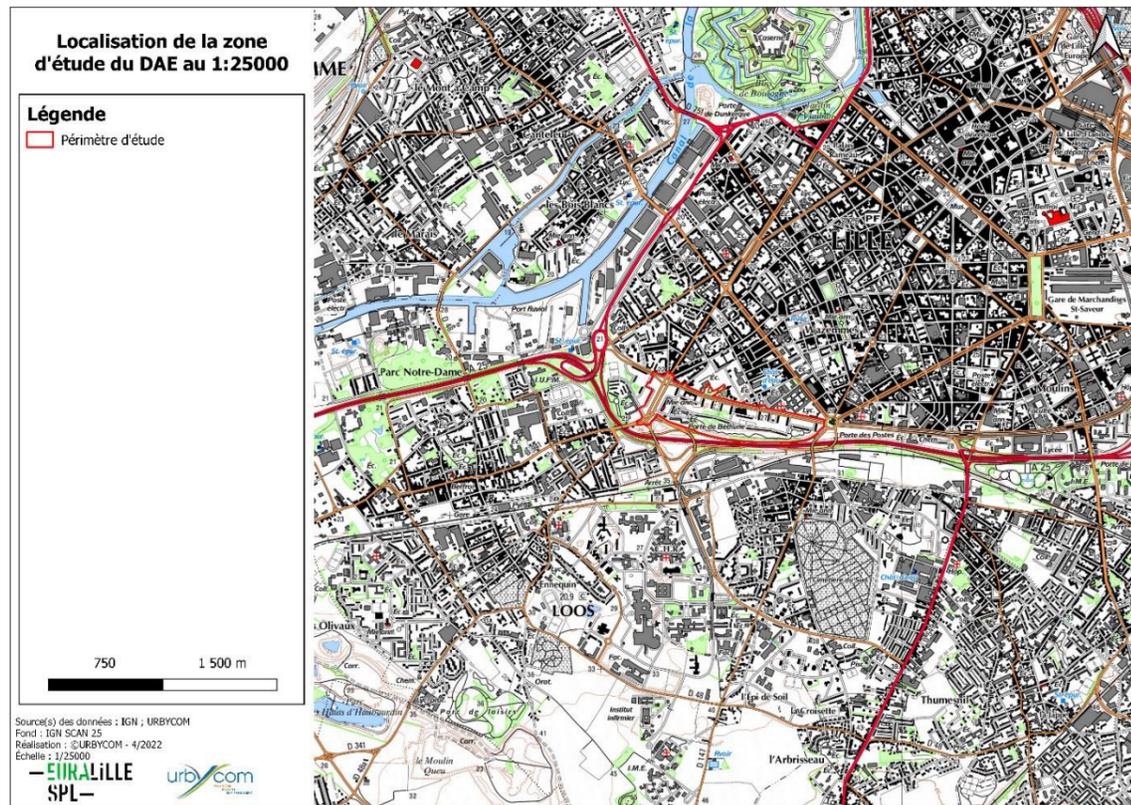


Figure 1. Plan de situation du projet sur fond IGN



Source : Lille-Concorde-Actualisation du plan guide – Bruno Fortier – Février 2022

Figure 2. Plan de situation du projet sur photographie aérienne

Le secteur Concorde a été identifié parmi les quartiers prioritaires de la Politique de la ville comme présentant des dysfonctionnements urbains importants et confirmé par arrêté ministériel du 29 avril 2015 en tant que quartier d'intérêt national du Nouveau Programme National de Renouveau Urbain. Le Comité National d'Engagement de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine du 17 décembre 2015 a affirmé sa volonté d'agir sur le quartier.

Pour assurer la conduite du projet, la Métropole Européenne de Lille a décidé de confier à la SPL Euralille la réalisation dans le cadre d'une concession de l'aménagement du site de la ZAC « Concorde » (délibération n° 19_C_0794 du 12 décembre 2019).

De même, les études préalables ayant conduit à inscrire la définition de l'opération dans une procédure de création- réalisation de ZAC, le projet a été soumis à concertation préalable, du 14 février au 14 octobre 2019. Le bilan de la concertation a fait l'objet de la délibération n°19 C 0797 présentée au Conseil Métropolitain du 12 décembre 2019.

Par délibération n° 20 C 0384 en date du 18 décembre 2020, le Conseil métropolitain a tiré un bilan favorable de la mise à disposition de l'étude d'impact initiale, présentée au public du 24 octobre au 27 novembre 2020 et complétée de son avis environnemental, et décidé la création de la ZAC Concorde selon les dispositions figurant dans le dossier de création.

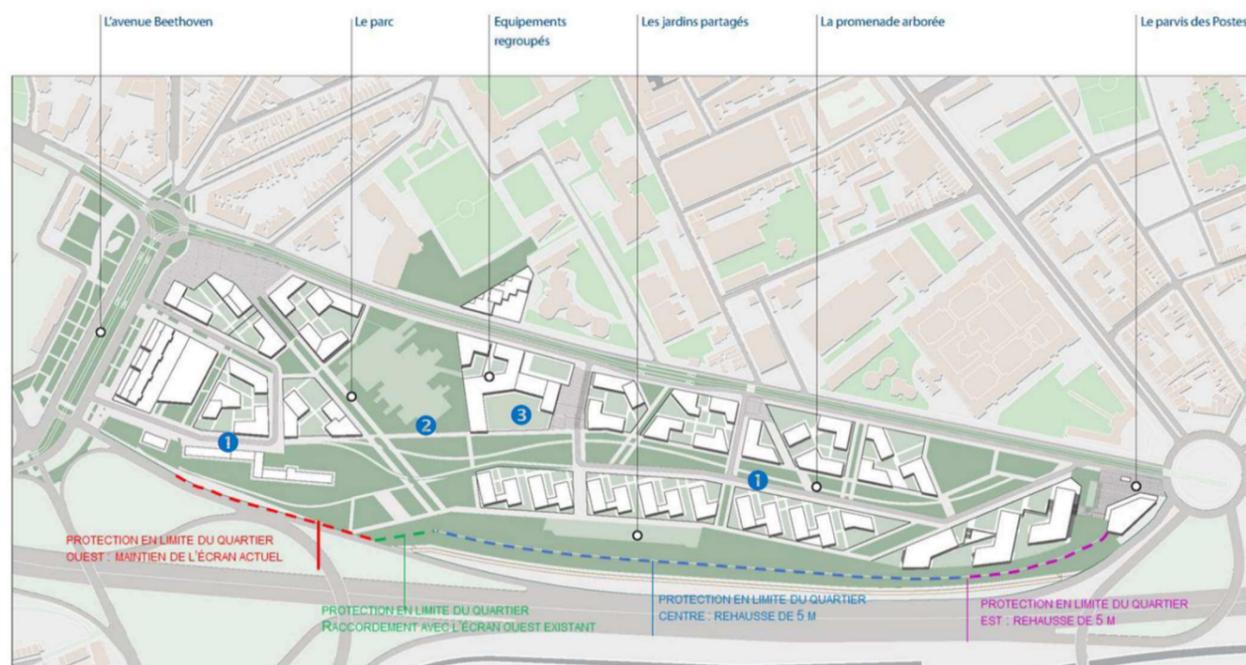
La création de la ZAC a enfin été délibérée par le conseil métropolitain en date du 19 février 2021 (délibération n° 21C0049).

Les principales ambitions du projet Concorde visent à améliorer considérablement la qualité de vie des habitants du quartier :

- En proposant une offre de logements de qualité et diversifiée, pour tous ;
- En ouvrant le quartier sur le reste de la ville et en le connectant aux quartiers de Vauban-Esquermes et de Wazemmes ;
- En concevant ce quartier de manière innovante, par l'intégration de la santé et de l'environnement dans toutes les étapes du projet, de sa conception à sa réalisation, pour en faire un quartier à santé positive ;
- En proposant un quartier animé et attractif, riche en équipements, services et commerces ;
- En améliorant la situation sociale des habitants, par un accompagnement adapté.

Le projet prévoit ainsi de :

- Protéger le site par un mur acoustique au sud,
- Éloigner les établissements sensibles de l'autoroute A25,
- Doter le site d'une armature paysagère permettant d'irriguer l'ensemble du quartier,
- Aménager les limites du site tant en entrée de ville (vers la Porte des Postes, vers l'avenue Beethoven), que sur un boulevard doté d'un transport en site propre et qui doit lui aussi être redessiné.



Source : Lille-Concorde-Actualisation du plan guide – Bruno Fortier – Février 2022

Figure 3. Principes d'aménagements – plan guide actualisé 2022

La programmation à long terme et la volonté de rééquilibrer et diversifier le parc de logements suppose une intervention massive sur l'ensemble du patrimoine de Lille Métropole Habitat :

- En déconstruction : à long terme au moins 14 bâtiments, soit 1 014 logements au minimum.
- En requalification lourde sur au moins 1 bâtiment, soit 248 logements.

Sur les 2 derniers bâtiments, représentant environ 80 logements, la décision dépendra du potentiel de requalification de ces 2 bâtiments pour garantir une qualité de logement comparable à ceux qui seront produits durant la première phase du projet.

Selon les 1ères orientations d'aménagement développées, le programme de l'opération inscrit au contrat de concession de la ZAC, s'exprime de la manière suivante :

- Logements construits : 113 000 m² de Surface de Plancher (SdP),
- Bureaux : 32 000 m² de SdP,
- Services, commerces et activités artisanales : 10 800 m² de SdP,
- Équipements publics, dont un groupe scolaire et une médiathèque : 8 600 m² de SdP

Soit un total de 164 400 m² construits à terme sur Concorde. Au total, ce sont environ entre 1500 et 1600 logements à créer aux termes du projet, répartis en 50% de Libre (dont contrepartie Action Logement), 30% de Logement intermédiaire et accession aidée et 20% de logement social neuf.

Pour plus de détail concernant le projet, consultez les volets 1 (Notice de présentation non technique du projet) et 2 (Résumé non technique) du Dossier d'autorisation environnementale.

6. DECISIONS POUVANT ETRE ADOPTEES AU TERME DE L'ENQUETE

Le projet urbain du quartier Lille-Concorde entre dans le champ d'application de l'Autorisation environnementale IOTA par les dispositions des articles L214-1 et suivants du Code de l'Environnement (pour la rubrique 2.1.5.0 définie dans le tableau de nomenclature de l'article R 214-1 du Code de l'Environnement dans sa version en vigueur depuis le 14 février 2021).

En vue de l'acquisition par la SPL Euralille des biens actuellement affectés à un usage de voirie relevant du domaine public métropolitain, un déclassement sera nécessaire au préalable.

7. MENTION DES AUTRES AUTORISATIONS NECESSAIRES

Pour parvenir à la réalisation des travaux d'aménagement de la ZAC Concorde à Lille, dans le respect des orientations des documents d'urbanisme, la MEL, collectivité concédante de l'opération d'aménagement, et la SPL EURALILLE, concessionnaire d'aménagement, souhaitent maîtriser à l'amiable, ou à défaut par voie d'expropriation, l'ensemble des propriétés restant à acquérir à l'intérieur de cette ZAC.

Une procédure de déclaration d'utilité publique des ouvrages, travaux, aménagements et acquisitions nécessaires à la réalisation de la ZAC Concorde à Lille sera donc nécessaire.

L'article L. 181-10 du Code de l'environnement prévoit que lorsqu'un projet faisant l'objet d'une demande d'autorisation environnementale est soumis à l'organisation de plusieurs enquêtes publiques, il est procédé à une enquête publique unique, sauf dérogation demandée par le pétitionnaire et accordée lorsqu'elle est de nature à favoriser la bonne réalisation du projet par l'autorité administrative compétente pour délivrer l'autorisation environnementale.

Dans ce cadre, la SPL Euralille a sollicité auprès de l'autorité administrative compétente pour délivrer l'autorisation environnementale, en mars 2023, une dérogation au principe de l'enquête unique.

Cette dérogation a été accordée le 10 mai 2023.

8. BILAN DE LA PROCEDURE DE DEBAT PUBLIC

- Délibération du conseil métropolitain du 12 décembre 2019 relative au bilan de la concertation préalable à la création d'une zone d'aménagement concerté (ZAC) pour le projet Concorde à Lille
- Bilan de la concertation 7 février au 14 octobre 2019
- Bilan de la participation du public par voie électronique du 24 octobre au 27 novembre 2020

LILLE -

**NPRU - SECTEUR CONCORDE - BILAN DE LA CONCERTATION PREALABLE A LA
CREATION D'UNE ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ (ZAC).**

Le Contrat de Ville de la Métropole Européenne de Lille, signé le 15 juillet 2015, fixe les orientations et le cadre de référence pour le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) de la Métropole.

I. Rappel du contexte

1. Concorde : quartier d'intérêt national du NPNRU

Le secteur Concorde à Lille a été identifié parmi l'un des quartiers prioritaires de la politique de la ville comme présentant des dysfonctionnements urbains importants.

Ce secteur a été reconnu, par arrêté ministériel du 29 avril 2015, comme quartier d'intérêt national du NPNRU.

Le Comité National d'Engagement de l'ANRU du 17 décembre 2015 a affirmé sa volonté d'agir sur le quartier.

2. Situation géographique du secteur Concorde :

Concorde est un secteur d'habitat social, représentant au total près de 1500 logements, situé dans le quartier de Faubourg de Béthune à Lille. Il est encadré par le boulevard de Metz au nord, par l'avenue Beethoven à l'est et par l'A25 au sud (périphérique de Lille).

Ce secteur d'environ vingt hectares est ainsi localisé au sein de Lille intra-muros, à proximité directe des quartiers de Vauban-Esquermes et de Wazemmes et des principales infrastructures de transport de la métropole.

3. Les dysfonctionnements urbains et autres difficultés sociales et de gestion du secteur Concorde :

Malgré cette localisation avantageuse et la présence de vastes espaces verts, Concorde souffre de dysfonctionnements urbains :

- une implantation insulaire entre les grandes infrastructures (le site est actuellement isolé entre le périphérique au Sud et le boulevard de Metz au Nord qui consitute des frontières urbaines) dont il subit les nuisances (bruit, air) ;

- une très faible hiérarchisation des espaces extérieurs (les espaces verts présents sur le site n'ont pas toujours un usage défini);
- une desserte interne du quartier complexe, peu lisible et inconfortable pour les piétons ou les vélos ;
- une incapacité du quartier à évoluer au fil de l'eau compte tenu de la structure foncière et des aspects règlementaires.

En plus de ces problématiques d'ordre urbain, le quartier Concorde souffre de nombreuses difficultés sociales et de gestion :

- le parc de logements de Concorde est composé en intégralité de logements sociaux, propriété d'un unique bailleur Lille métropole habitat (LMH) ;
- une population socialement fragilisée par la circonstance de revenus parmi les plus faibles de la métropole, d'un taux de chômage très élevé dans un contexte de familles nombreuses ;
- des logements vétustes ne répondant plus aux normes actuelles, une concentration de typologies de logements identiques accentuant les problèmes d'occupation des immeubles.

II. Objet de la délibération

Les réflexions et études préalables conduites par les collectivités et le bailleur depuis 2010 ont mis en évidence la nécessité de conduire un projet de renouvellement urbain d'envergure.

Concorde doit retrouver à moyen, long terme une vocation résidentielle mixte et équilibrée, au cadre de vie attractif et offrant des services de proximité de qualité à ses habitants.

La proximité des infrastructures et du pôle multimodal de la Porte des Postes devra constituer un levier pour le développement d'équipements et/ou d'activités d'ampleur bénéficiant d'une accessibilité et d'une visibilité remarquable et ainsi participer au développement économique et de l'emploi sur le territoire.

Enfin, l'adossement du secteur au périphérique devra être abordé d'une façon nouvelle pour devenir le point de départ d'un projet ambitieux et innovant au service de la qualité du cadre de vie dans le quartier.

Les principales orientations du projet Concorde se structurent autour de quatre axes :

- engager une transformation structurelle de l'offre en logements ;
- recomposer la trame urbaine du quartier ;
- promouvoir une mixité programmatique (logements, activités, commerces, services, équipements publics, associatifs...);
- mettre en œuvre un quartier à « santé positive » c'est-à-dire un quartier qui allie urbanisme et environnement pour proposer à ses habitants un cadre de vie respectueux de la santé et du bien-être au quotidien.

Conformément à l'article L 103-2 du code de l'urbanisme, ce projet de renouvellement urbain a été l'objet d'une concertation préalable dont les modalités ont été définies par délibération du Conseil métropolitain 16 C 0396 du 24 juin 2016.

Cette phase de concertation s'est déroulée du 14 février au 14 octobre 2019 selon les modalités décrites ci-dessous :

- la mise à disposition du public d'un dossier de présentation du projet avec un registre pour recueil des avis :
 - au siège de la Métropole, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux ;
 - sur le site internet de la Métropole : lillemetropole.fr ;
 - à la maison du projet, boulevard de Metz à Lille ;
 - à l'hôtel de ville et en mairie de quartier, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux ;
 - par affichage de panneaux d'informations d'au moins 15 jours dans un équipement du quartier et/ou à l'hôtel de ville, avec mise à disposition au public d'un registre destiné à recueillir leurs éventuelles observations ;
 - par réunion publique permettant le débat entre la ville de Lille, la Métropole européenne de Lille, les habitants, les associations locales et toutes personnes concernées ;

par réunions de présentations au Conseil de quartier et au Conseil citoyen.

Par ailleurs, ces modalités de concertation ont été complétées par une publication ad hoc intitulée « les échos de la concertation » présentant le projet Concorde.

Une exposition a également été installée dans la maison du projet contenant des panneaux illustrés du futur projet.

Un diagnostic en marchant, a également permis de recueillir des avis des habitants sur le projet au regard de sa situation actuelle. Il s'agit d'une marche exploratoire participative durant laquelle les différents acteurs (habitants, conseillers citoyens, associations, médiateurs,...) peuvent enrichir le projet.

Un document ci-annexé reprend l'ensemble des mesures de concertations et leurs apports.

Les principaux éléments qui ressortent des échanges concernent :

La qualité des logements et des relogements :

- la détérioration du parc de logements existant dans le quartier suscite mécontentement et parfois colère, d'autant plus que le projet va amener avec les travaux des nuisances supplémentaires. La gestion du quartier est donc travaillée avec le bailleur social afin d'aboutir à un contrat de gestion de site qui réponde aux mieux aux attentes des habitants actuels ;

- sur le projet présenté, un nombre important de personnes ont exprimé leur intérêt pour être relogés dans de bonnes conditions, dans d'autres quartiers de Lille ou au sein des nouveaux logements quand ceux-ci seront réalisés ;
- la future trame urbaine du quartier a fait l'objet de peu de remarques, mais le public a pu exprimer son intérêt pour des logements modernes, confortables, avec des prestations de qualité et un bon niveau de performance environnementale.

Le souhait de développer un quartier à santé positive :

- la pollution de manière générale a évoqué, sous diverses formes, par les habitants, qu'il s'agisse de la qualité de l'air intérieur, dans les logements comme les équipements de proximité, les dépôts sauvages ou encore dans le cadre de l'entretien général du quartier ;
- les habitants apprécient les propositions d'aménagements qui modifieraient les conditions d'exposition de la population du quartier aux nuisances. Ils apprécient la réalisation d'un parc de plus de 2ha qui maintiendrait la forte végétalisation qui caractérise aujourd'hui le quartier. Enfin l'agriculture urbaine suscite un intérêt de la part des habitants mais aussi de porteurs de projet extérieurs au quartier, exprimant le souhait d'y développer une activité soit de loisir, soit professionnel ;
- la création d'un pôle santé, qui conforterait la présence médicale dans le quartier, mais aussi les projets associatifs sur les thématiques de la santé et de l'alimentation est également apprécié.

La mixité sociale et fonctionnelle du futur quartier :

- les associations, entreprises et habitants voient de manière positive l'introduction d'une plus forte mixité fonctionnelle dans le quartier, avec :
 - la création d'une zone d'activités notamment artisanales à l'Ouest du quartier, dans le secteur Beethoven,
 - le projet tertiaire de la Porte des Postes qui ramènera également des salariés dans le secteur ;
 - le regroupement des activités associatives et des équipements publics autour des espaces publics renouvelés le long du boulevard de Metz, qui faciliterait la vie quotidienne tout en créant une animation et insufflant des synergies entre les structures actives du quartier ;
- les aménagements publics doivent être pensés en tenant compte de la multiplicité des usages mais aussi des risques de mésusage. Il y a aujourd'hui beaucoup d'incivilités sur l'espace public (vitesse excessive, rodéos) qu'il faudra essayer d'éviter à l'avenir notamment par un design adéquat ;
- enfin certains se sont inquiétés des hausses de loyer qui pourraient s'ensuivre tout en confirmant leur attachement à ce que chacun puisse continuer à se loger dans un secteur proche du centre de Lille et notamment pour les populations modestes qui y vivent aujourd'hui.

Durant toute cette phase de concertation, le travail d'étude s'est prolongé.
L'avancée de ces réflexions conduit à lancer l'opération publique d'aménagement sous la forme de zone d'aménagement concertée (ZAC).

Par ailleurs, l'étude d'impact relative au projet est en cours de finalisation. Elle sera mise à disposition du public préalablement à la création de la ZAC.

Une délibération présentée à ce conseil du 12 décembre 2019 propose d'acter :

- les enjeux et objectifs de l'opération ;
- son périmètre d'intervention ;
- son programme et son bilan prévisionnel.

Par conséquent, la commission principale Logement, Politique de la Ville et Jeunesse consultée, le Conseil de la Métropole décide :

1. tirer le bilan de cette phase de concertation ;
2. d'autoriser la poursuite du projet d'aménagement de CONCORDE selon les orientations reprises ci-dessus.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Acte certifié exécutoire au 19/12/2019

Le Président de la Métropole Européenne de Lille
Pour le Président
Le Responsable de service délégué

Arnaud FICOT
Directeur Assemblées
Le 19/12/2019



Concorde — Boulevard de Metz

Éléments pour le bilan
de la concertation

DÉCEMBRE 2019



Sommaire

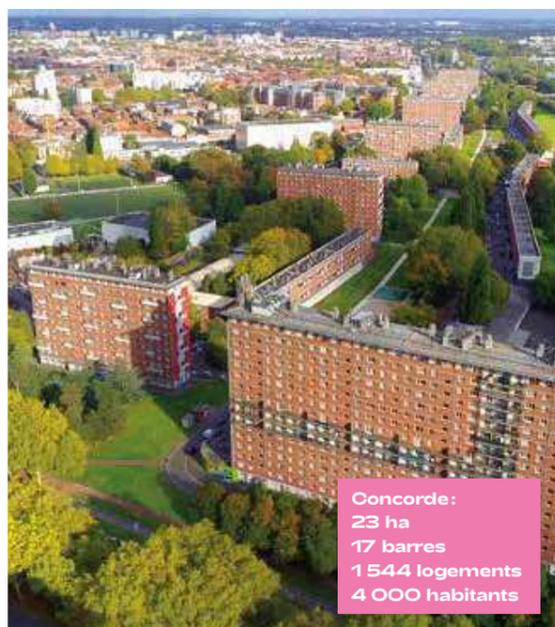
1	Contextualisation de la démarche de concertation préalable	04
1.1	Contextualisation du projet Concorde	05
1.2	Contexte réglementaire de la concertation	11
2	Dispositifs de la concertation préalable	14
2.1	Le cadre de la concertation	15
2.2	Les acteurs de la démarche	23
3	Dispositifs de la concertation préalable	26
3.1	Méthodologie de la concertation mis en œuvre	27
3.2	Synthèse globale de la concertation	30
3.3	Actions réglementaires	36
3.3.1	Réunion publique	36
3.3.2	Registres	44
3.3.3	Présentations aux conseil de quartier et conseil citoyen	50
3.3.4	Exposition	56
3.4	Actions complémentaires	58
3.4.1	Journal de la concertation	58
3.4.2	Groupe de travail transversal	60
3.4.3	Atelier de concertation	91
3.4.4	Balade urbaine	96
3.4.5	Présentation du projet aux acteurs du quartier	102
3.4.6	Rencontres avec les commerçants et professionnels de santé	104
3.4.7	Animations dans le cadre de la Maison du projet	105
	Conclusion	112
	Annexes	116

1

Contextualisation de la démarche de concertation préalable

1.1 Contextualisation du projet Concorde

GENÈSE DU PROJET



SITUATION LOCALE

Concorde est un secteur d'habitat social, représentant sur 23 ha, un total de près de 1500 logements, exclusivement sociaux, situé dans le quartier de Faubourg de Béthune à Lille. Il compte 4000 habitants. Il est encadré par le boulevard de Metz au nord, par l'avenue Beethoven à l'est et par l'A25 au sud (périphérique de Lille). Ce secteur est ainsi localisé au sein de Lille intra-muros, à proximité directe des quartiers de Vauban-Esquermes et de Wazemmes et des principales infrastructures de transport de la métropole.



CONCORDE: UN ISOLAT URBAIN

Concorde et le secteur des deux portes occupent dans l'histoire et dans l'espace une place particulière à Lille. Ce quartier a été bâti dans l'après seconde guerre mondiale sur les vestiges des fortifications du 19^e siècle. Cet effort de la reconstruction cherche à répondre aux besoins massifs de logements. Le projet suit alors les préceptes de l'architecture moderne et des doctrines de la Reconstruction. Près de 10 barres sont ordonnées selon un plan géométrique qui confère une certaine monumentalité au site. Les vastes vues des immeubles s'ouvrent à l'époque vers un paysage agricole. Celui-ci disparaît au fur et à mesure de l'urbanisation progressive de Lille Sud et de la réalisation de l'A25.



Cette infrastructure autoroutière va dégrader considérablement le rapport de ce quartier avec son environnement. Concorde tourne le dos à l'horizon, en même temps que les grandes parcelles foncières au nord du boulevard de Metz se spécialisent dans l'accueil des jeunes publics en difficulté. La forme urbaine héritée est celle d'une pièce urbaine qui constitue un isolat. Cette situation est paradoxale. Alors que Concorde fait partie de Lille intra-muros, se raccroche formellement au cœur de la capitale des Hauts de France, tout se passe comme si Concorde en était détaché et souffrait d'une importante relégation urbaine.

Cette situation est inhérente au tissu urbain lillois, à son statut de ville fortifiée, à l'abandon de son rôle militaire et à l'insertion dans les zones construites qui ceinturaient la ville, des infrastructures autoroutières et ferroviaires. Depuis 30 ans les projets urbains de la ville de Lille cherchent à traiter ces coupures, à recréer des liens entre l'intra et l'extra-muros, à rationaliser ces infrastructures, à trouver les conditions pour travailler et vivre sur ces anciens délaissés. Ces projets forment aujourd'hui une

figure cohérente: celle d'un «ring» à la fois paysagé et habité, depuis Euralille jusqu'au projet de la Porte de Valenciennes.



CONCORDE: PIÈCE MANQUANTE DU RENOUVELLEMENT URBAIN LILLOIS

Concorde s'inscrit dans un ensemble vaste, les quartiers de Lille-Moulins, du Faubourg de Béthune et de Lille Sud qui souffrent d'une concentration de la pauvreté trop importante. Sans perdre le caractère populaire de ces quartiers, l'intervention physique sur le bâti et les espaces publics est ainsi l'opportunité de rééquilibrer ces situations sociales et économiques. Le projet de renouvellement urbain de Lille s'est ainsi attelé depuis 2006 à introduire une plus grande diversité sociale et économique, à mieux équiper et à mieux qualifier les espaces publics de cet ensemble. Dans ce projet, Concorde et le secteur des portes sont considérés comme la pièce manquante de ce dispositif de rééquilibrage.



Avec ce nouveau projet de renouvellement, il s'agit dès lors de parfaire cette figure du «ring», d'articuler l'extra et l'intra-muros dans une vision globale qui conjugue des enjeux urbains et des enjeux socio-économiques.

DES DYSFONCTIONNEMENTS URBAINS ET DES DIFFICULTÉS SOCIALES ET DE GESTION

La vision d'ensemble du quartier est motivée par une situation urbaine difficile qui entraîne des effets négatifs sur la qualité de vie des habitants de Concorde. Ce diagnostic est complexe. Il articule des indicateurs environnementaux, architecturaux et sociaux économiques qui, sans être liés les uns aux autres, se cumulent pour donner le portrait d'un quartier en souffrance. Mais il montre aussi les qualités du site à partir desquelles il est possible de construire un nouveau projet.

Malgré une localisation avantageuse et la présence de près de 11ha d'espaces verts dont une butte de 6ha en fond de quartier, en limite du boulevard périphérique, Concorde souffre de dysfonctionnements urbains:

- Une implantation insulaire entre les grandes infrastructures dont il subit les nuisances;
- La proximité avec l'A25 soumet Concorde et ses habitants à de nombreuses nuisances environnementales (plus de 150 000 véhicules/jours). La qualité de l'air est dégradée par les émissions liées au trafic routier de l'autoroute, poussées par les vents dominants. Suivant les différentes études menées, les valeurs réglementaires pour les particules fines (PM10) et le dioxyde d'azote (NO2) sont dépassées de manière récurrente sur ce territoire. Près de 50 % de la population vit dans un immeuble situé en zone de dépassement réglementaire (contre 1,25 % à l'échelle de la MEL). De même, l'exposition aux bruits est très forte: 5 % des logements sont en dépassement du seuil Point Noir du Bruit. Les niveaux sonores à 1,5 mètre au niveau du sol sont systématiquement supérieurs à 53 dB. Cette surexposition aux bruits et à la pollution a un impact direct sur la santé des habitants de Concorde en augmentant le risque de maladies respiratoires, cardiovasculaires, et le stress. A l'inverse, le site bénéficie d'un patrimoine végétal important, avec de nombreux arbres et des grandes pelouses. Si ces espaces sont peu qualifiés et peu utilisés, ils constituent un atout du site.
- Une très faible hiérarchisation des espaces extérieurs;

- Une desserte interne du quartier complexe, peu lisible et inconfortable pour les piétons ou les vélos;
- Une incapacité du quartier à évoluer au fil de l'eau compte tenu de la structure foncière, des aspects réglementaires.

En plus de ces problématiques d'ordre urbain, le quartier Concorde souffre de nombreuses difficultés sociales et de gestion:

- Le parc de logement de Concorde est composé en intégralité de logements sociaux, propriété d'un unique bailleur, LMH.
- Ce parc d'entrée du parc social lillois concentre une population socialement fragilisée accumulant de nombreux handicaps: les revenus sont parmi les plus faibles de la métropole, le taux de chômage y est très élevé, les familles nombreuses et les jeunes y sont surreprésentés. Cette situation de très grande précarité concentrée dans un espace enclavé, contribue à renforcer le sentiment de relégation. Pour autant les services publics et les services qu'offrent une ville n'ont pas abandonné ce territoire. Les trois écoles, la crèche, la médiathèque, un tissu associatif actif, un pôle commercial et un pôle de médecine de ville sont la preuve d'un espace urbain vivant qu'il s'agit aussi de conforter.
- Des logements vétustes ne répondant plus aux normes actuelles: leurs surfaces sont très inférieures aux standards lillois: un T2 mesure entre 38 et 42 m², un T4 entre 56 et 60 m² et un T5 entre 72 et 78 m². Ils souffrent par ailleurs de nombreux problèmes de conception et de vétusté: mauvaise étanchéité et isolation (étiquette E), présence d'infiltrations, absence d'ascenseurs dans certaines barres, etc. Également, une concentration de typologies de logements identiques: ce qui accentue les problèmes d'occupation des immeubles. Ces conclusions ont permis à l'unique bailleur, Lille Métropole Habitat, de repenser sa politique d'attribution des logements en travaillant à mieux mettre en relation la surface des logements avec la taille des ménages. Néanmoins, l'évolution de la politique d'attribution ne compensera pas une problématique qui est considérée aujourd'hui comme structurante. La situation nécessite une intervention massive sur le bâti.
- Des problèmes de tranquillité publique et de sécurité, liés notamment au trafic de drogue. Concorde est devenu depuis plusieurs années un important lieu de vente d'héroïne et de cocaïne. De nombreuses personnes viennent acheter ces drogues sur place, mais très peu

en consomment. Ce trafic est très «enkysté» dans le quartier. Celui-ci abrite des caches en intérieur et extérieur et de nombreux guetteurs le sillonnent. Il s'agit d'une occupation par des dealers de rue nombreux et pour l'essentiel issus du quartier. Cette situation anormale contribue à la lassitude des habitants face aux conditions de vie dégradées et à la pression importante du trafic de drogue sur l'espace public et les problèmes qui l'accompagnent (squat, intolérance, bagarre, etc.).

CONCORDE, UN QUARTIERS AUX FORTS POTENTIELS À DÉVELOPPER

Si cette synthèse du diagnostic dresse à grands traits le portrait d'un quartier où les conditions de vie des habitants se sont détériorées, Concorde fait aussi état d'un certain nombre d'atouts qu'il s'agit de valoriser. C'est dans ce contexte de fragilité sociale qui a été décrit que se sont peu à peu développés des équipements et des services publics au plus près des besoins des habitants (écoles, crèche, médiathèque, centre social, jardin des sports) ainsi qu'un tissu associatif local important et particulièrement investi. Ce réseau de personnes et de lieux participe fortement à la dynamique solidaire du quartier et est devenu des repères structurants pour nombre d'habitants. Bien qu'ils s'avèrent souvent peu utilisés, peu appropriés, ses espaces paysagers font également parti des grandes aménités urbaines de Concorde, tant à l'échelle du quartier qu'à celle de la ville, puisqu'ils comptent parmi les plus importants en intra-muros. Composés de nombreux grands arbres aux essences variées et de vastes pelouses, ces espaces verts ont pour fonction d'agrémenter l'espacement entre les barres d'habitation et de tenir ces dernières à distance du périphérique par une longue bande plantée en front de route (le corridor écologique). La localisation du quartier, enfin, lui offre une réelle proximité au centre de la Métropole Lilloise, lui permet une bonne accessibilité routière et une bonne desserte en transports en commun, avec les métros et bus, et place Concorde en voisinage direct des grandes transformations qui vont s'opérer à proximité de la Porte des Postes et la Porte d'Arras (arrivée prochaine de Lillénium et du futur cinéma Pathé, installation de la Cité des métiers, de la nouvelle Cité Administrative...)

L'ensemble de ces constats a persuadé les collectivités de la nécessité d'une intervention massive et générale visant la transformation en profondeur de Concorde. Il ménage aussi des pistes d'actions et des principes d'intervention. La pression environnementale et les enjeux de santé sont un leit motiv à la transformation de Concorde. Mais au-delà, c'est bien le bien être des futurs habitants d'un nouveau Concorde qu'il s'agit de penser. Un bien être qui se décline aussi bien dans la façon d'articuler Concorde dans la ville de Lille et dans la proposition d'une forme urbaine qui se protège des pollutions, que dans une programmation qui cherche à cultiver le site, à le rendre fertile d'une mixité de programmes, de services, tout en préservant la part de nature déjà présente.



LES AMBITIONS DU PROJET

Les réflexions et études préalables conduites par les collectivités et le bailleur depuis 2010 ont mis en évidence la nécessité de conduire un projet de renouvellement urbain d'envergure.

Après une première phase d'étude, la Ville et la MEL ont décidé un certain nombre d'orientations fortes pour la transformation du quartier. La vocation principale du projet est orientée sur le bien-être des habitants, à travers l'objectif d'un «Quartier à Santé Positive». Concorde doit retrouver à moyen-long terme une vocation résidentielle mixte et équilibrée, au cadre de vie attractif et offrant des services de proximité de qualité à ses habitants. La proximité des infrastructures et du pôle multimodal de la Porte des Postes devra être un levier pour y développer des équipements et/ou des activités d'ampleur bénéficiant d'une accessibilité et d'une visibilité exceptionnelles et ainsi participer au développement économique et de l'emploi sur le territoire. Enfin, l'adossement du secteur au périphérique devra être abordé d'une façon nouvelle pour devenir le point de départ d'un projet ambitieux et innovant au service de la qualité du cadre de vie dans le quartier.

Cinq **grandes ambitions** ont été définies pour transformer le quartier en profondeur, qui ont été confortées dans le cadre de la convention avec l'ANRU (confère 1.2):

1 - Proposer une offre de logements de qualité et diversifiée

- Déconstruction de barres de logements sociaux dont la première opération concernera la barre du 2-12 boulevard de Metz.
- Requalification du patrimoine existant pour améliorer les logements.



- Constructions nouvelles introduisant une variété de typologies (logements familiaux, résidences spécifiques pour étudiants, personnes âgées, etc.) et d'offres (locative, accession sociale, accession libre...).

2 - Promouvoir une mixité programmatique, vecteur de dynamisme, d'attractivité et d'emploi dans le quartier

- Nouvelles implantations d'activités économiques et de bureaux.
- Accompagnement de l'émergence des initiatives locales de développement économique (tertiaire, artisanat...).
- Valorisation du commerce de proximité, des services et des équipements publics.
- Développement de l'agriculture urbaine

3 - Recomposer l'espace public du quartier

- Désenclaver le quartier en assurant sa desserte.
- Permettre les échanges et une mise en réseau avec les quartiers voisins Vauban Esquermes, Wazemmes, Porte des Postes.
- Donner une place à chacun : piétons, cyclistes, automobilistes, transports en commun, habitants et usagers...

4 - Transformer Concorde en «quartier à santé positive»

- Placer la santé des habitants et usagers au cœur des enjeux de l'aménagement durable du quartier et du traitement des contraintes environnementales: lutte contre les expositions du quartier aux nuisances acoustiques et à la pollution de l'air, notamment en traitant de façon innovante son rapport au périphérique.

5 - Donner une opportunité aux habitants, à travers le renouvellement du quartier, d'améliorer leurs parcours individuels et collectifs de façon positive (parcours résidentiels, accès à l'emploi, amélioration des conditions de santé...).

LES PARTIES PRENANTES DU PROJET URBAIN

- La Métropole Européenne de Lille (MEL)
- La ville de Lille
- La SPL Euralille, en charge de l'aménagement du projet urbain
- L'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine
- L'Agence d'architecture Bruno Fortier, en charge du plan directeur du quartier

1.2 Contexte réglementaire de la concertation

LA CONCERTATION ET LA PARTICIPATION CITOYENNE DANS LES PROJETS DE RENOUVELLEMENT URBAIN

Le projet de renouvellement urbain engagé sur le quartier Concorde-Faubourg de Béthune s'inscrit dans une démarche globale, ciblant à l'échelle nationale et locale les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Ces quartiers, dits QPV, accumulent un grand nombre de difficultés économiques, sociales ou encore urbaines, et présentent des indicateurs dont les niveaux sont bien inférieurs au standard des autres quartiers. Ainsi, le quartier Concorde fait partie de ces 200 quartiers prioritaires au plan national et s'inscrit à la fois dans le cadre de la politique de la ville, dont les dispositions sont prévues dans le contrat de ville métropolitain, et dans le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU). Le Comité National d'Engagement de l'ANRU du 17 décembre 2015 a affirmé sa volonté d'agir sur le quartier.



L'inscription d'un quartier dans la politique prioritaire de la ville et dans le programme de rénovation urbaine implique de mener de nombreuses actions, que ce soit la mobilisation des dispositifs de droit commun au service des populations, ou les lourds investissements alloués à la requalification du quartier. La participation des bénéficiaires aux différentes étapes des projets urbains, en plus d'être légalement obligatoire, est essentielle pour apporter des réponses cohérentes, adaptées et efficaces aux problématiques des quartiers. Elle a aussi pour objectif de renforcer le lien social et le sentiment d'appartenance à un quartier.



La loi LAMY du 21 février 2014 portant réforme de la Politique de la ville, rend en outre obligatoire la création d'une maison du projet au cœur des secteurs en renouvellement urbain et un travail avec le Conseil citoyen. Une Maison du Projet a été ouverte à Concorde en septembre 2018.



LA CONCERTATION RÉGLEMENTAIRE DANS LES PROJETS D'AMÉNAGEMENT

La concertation préalable est une concertation réglementaire prévue par la loi pour accompagner les projets d'aménagement urbains. L'article L 103-2 du Code de l'urbanisme stipule que «font l'objet d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées :

- la création d'une zone d'aménagement concerté ;
- les projets et opérations d'aménagement ou de construction ayant pour effet de modifier de façon substantielle le cadre de vie, notamment ceux susceptibles d'affecter l'environnement, au sens de l'article L. 122-1 du code de l'environnement, ou l'activité économique, dont la liste est arrêtée par décret en Conseil d'Etat ;
- les projets de renouvellement urbain »

Le projet NPNRU de Concorde rentre dans ces trois catégories.

Le bilan de cette concertation doit figurer dans le dossier de création de la ZAC comme stipulé par l'article L 103-6 qui prévoit que «à l'issue de la concertation, l'autorité mentionnée à l'article L. 103-3 en arrête le bilan».

Son déroulement est fixé par des délibérations prises par les conseils communautaires et municipal (cf annexe 1).





2

Dispositifs de la concertation préalable

2.1

Le cadre de la concertation

LE CADRE DÉFINI PAR LA DÉLIBÉRATION

Conformément à l'art. L103-2 du code de l'urbanisme, ce projet de renouvellement urbain a été l'objet d'une concertation préalable dont les modalités ont été définies par délibération du conseil métropolitain 16 C 0396 du 24 juin 2016 (annexe 1).

Cette phase de concertation s'est déroulée du 7 février au 14 octobre 2019 selon les modalités décrites ci-dessous :

- La mise à disposition du public d'un dossier de présentation du projet avec un registre pour recueil des avis :
 - au siège de la Métropole, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux
 - sur le site internet de la Métropole : lillemetropole.fr
 - à la maison du projet, sis 84-86 boulevard de Metz à Lille
 - à l'hôtel de ville et en mairie de quartier, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux
- L'affichage de panneaux d'information d'au moins 15 jours dans un équipement du quartier et/ou à l'hôtel de ville, avec mise à disposition du public d'un registre destiné à recueillir les observations éventuelles ;
- au moins une réunion publique permettant le débat entre la Ville de Lille, la Métropole Européenne de Lille, les habitants, les associations locales et toutes personnes concernées ;
- au moins une réunion du Conseil de quartier ou du Conseil citoyen.

Le dossier de présentation contenait : un document de présentation générale du quartier (annexe 2) ainsi que la délibération (annexe 1). Celui-ci étant susceptible d'être actualisé et complété au gré des réflexions et de l'avancement dans la définition du projet.

La concertation a été portée à connaissance du public par affiches au siège de la Métropole et à la Mairie de Lille. Le public a été également informé par avis dans deux journaux locaux : La Voix du Nord et Nord Eclair, précisant les dates et les lieux de la concertation.



LES OBJECTIFS

La concertation a fait l'objet d'une stratégie co-construite par les différentes parties prenantes du projet. Un cadre de référence a été rédigé qui tout au long de la phase de concertation préalable a fait office de fil rouge. À cette occasion, des objectifs spécifiques à la concertation précisant les différents publics ciblés et les enjeux à prendre en compte ont été déterminés.

CONCERTEZ AUTOUR DU PROJET

Engager une démarche de concertation et de co-construction sur des éléments ciblés du projet, selon un calendrier à définir en fonction des contraintes opérationnelles. Les orientations principales du projet sont exposées aux retours des habitants. De plus, de nombreux éléments restent à travailler et une dynamique participative doit se construire autour des aménagements d'espaces publics ou d'équipements collectifs (la Grande Allée, l'agriculture urbaine, la médiathèque, etc.) qui permettent aussi bien au public lillois ou habitants du quartier qu'à des porteurs de projets de s'investir pleinement dans la transformation de Concorde.

LE DÉVOILEMENT DU PROJET

Expliquer les orientations politiques du projet de rénovation urbaine, dans la poursuite de l'action menée sur Lille Sud, informer sur les orientations programmatiques et urbaines issues des études menées par l'agence Fortier et recueillir un avis citoyen sur ce projet.

ACCUEILLIR LES MÉCONTENTEMENTS

Les difficultés de gestion du parc social dans le quartier ainsi que les problématiques de sécurité et d'ambiance expliquent l'expression d'un mécontentement légitime de la part de nombreux locataires. Le projet de rénovation urbaine constitue une solution à terme, mais le temps de réalisation du projet ne permettra pas de résoudre certaines de ces difficultés à court terme. Dans ce contexte, la concertation nécessite un premier temps d'écoute et de prise en compte de cette expression. Par ailleurs, l'enjeu est également de porter une communication positive sur l'opportunité que le projet représente pour les habitants de Concorde en termes de parcours résidentiel mais aussi pour ceux du quartier Faubourg de Béthune et plus généralement pour les habitants de Lille Sud avec cette nouvelle urbanité.

ACCOMPAGNER LE CHANGEMENT

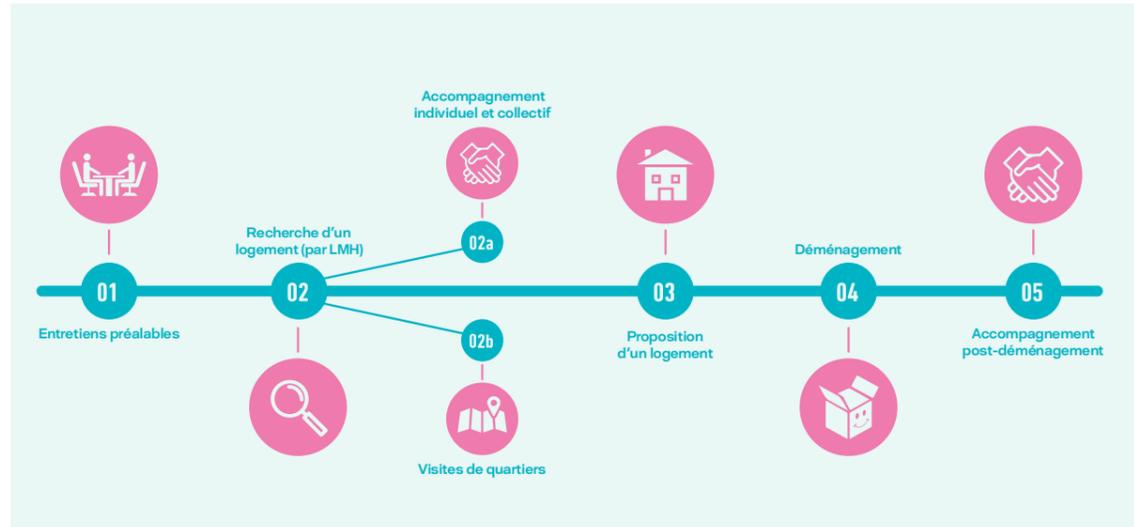
Considérer que la question du relogement est prioritaire pour les habitants, en expliquer les modalités et rassurer les personnes concernées, en engageant les démarches personnalisées, par immeuble, selon le calendrier de l'opération. Pour cela, une équipe est mise en place entre le bailleur et la Ville, tandis que des rencontres avec des personnes relogées dans le cadre des précédents projets de rénovation urbaine menés à Lille sont organisées.

ACCOMPAGNER LES ACTEURS DE CONCORDE DURANT LA MUTATION DU QUARTIER

Au-delà du relogement des ménages dont l'immeuble doit être démolie, de nombreux acteurs vont être affectés par le projet, à la fois en phase chantier mais également parce que les conditions de leur activité dans le quartier évolueront : associations présentes dans les locaux de LMH, commerçants, acteurs de la santé, services municipaux. Des démarches spécifiques, ciblées, sont conduites pour expliquer le déroulement du projet, prendre en compte les besoins de chacun, proposer des solutions concrètes, temporaires ou définitives, accompagner dans la durée ces acteurs pour leur faciliter la vie.

La stratégie de concertation repose sur un socle de dispositifs permettant d'informer, de sensibiliser et de faire participer le public le plus large possible, planifiés sur le temps de la concertation préalable et au-delà, sujets à adaptation selon les besoins exprimés par les habitants. (annexes 3-4-5-6)





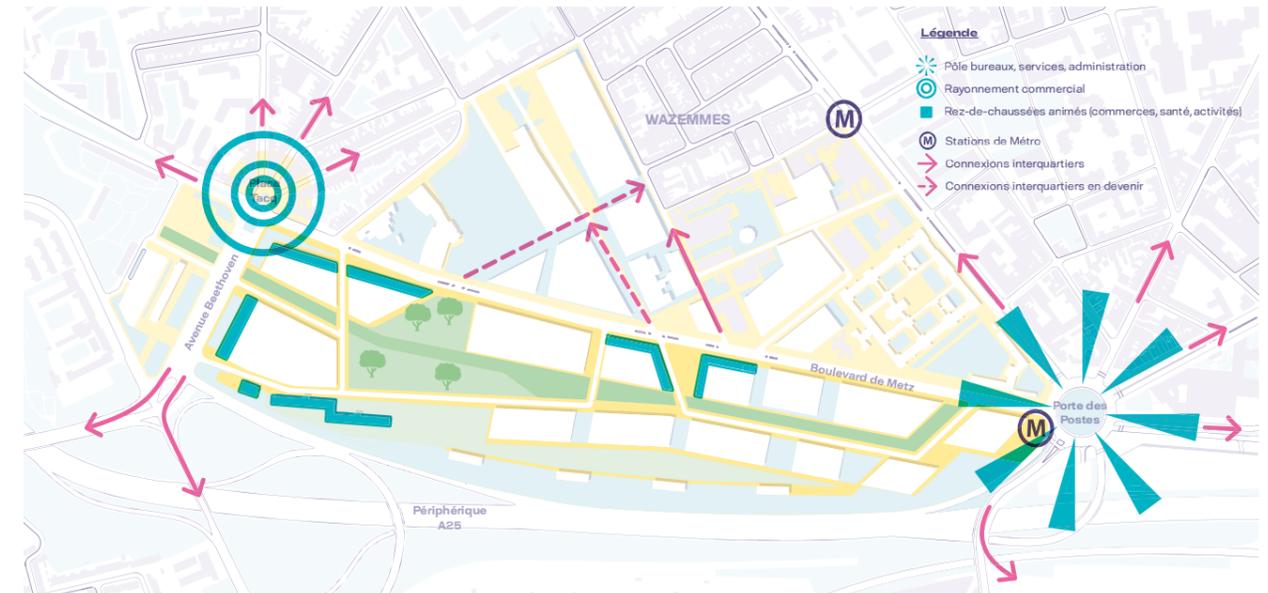
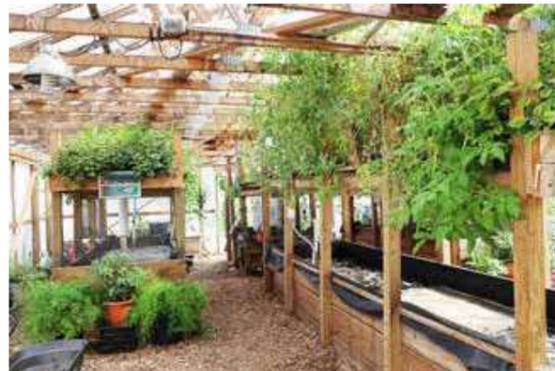
LES TROIS THÉMATIQUES DE LA CONCERTATION

Trois thématiques de concertation ont été définies, qui reprennent les principaux objectifs du projet. Issues des grandes ambitions du projet urbain, elles permettent de conserver une trame de concertation qui raccroche à la future opération d'aménagement, tout en informant les habitants des grands invariants connus, en les posant comme des éléments socles des réflexions.



RESPECTER L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTÉ DES HABITANTS (UN QUARTIER À SANTÉ POSITIVE)

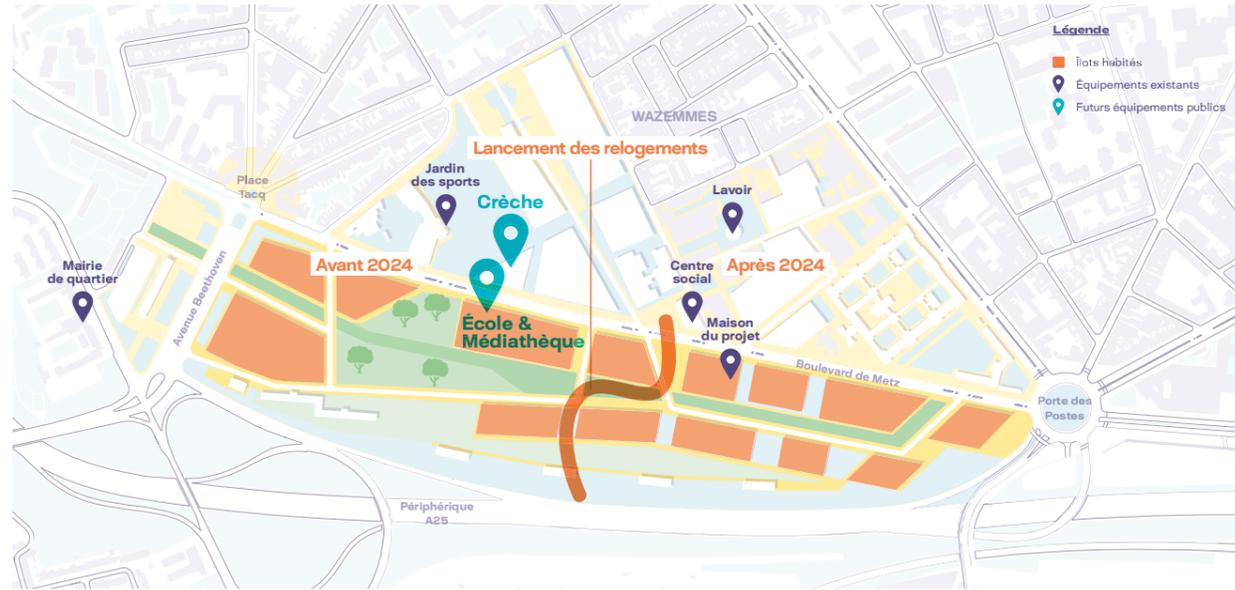
- L'agriculture urbaine au cœur du projet: enjeux économiques et sociaux, environnementaux, de santé.
- Les nouveaux squares et parcs: principes d'aménagement, fonctions récréatives.
- La place du végétal dans l'aménagement urbain (plantations d'alignement, gestion des eaux pluviales, faciliter la biodiversité, etc.).
- Améliorer la santé des habitants par l'aménagement urbain: qualité de l'air, nuisances sonores, la prévention et l'offre de soins, etc.



OUVRIR LE QUARTIER SUR LA VILLE

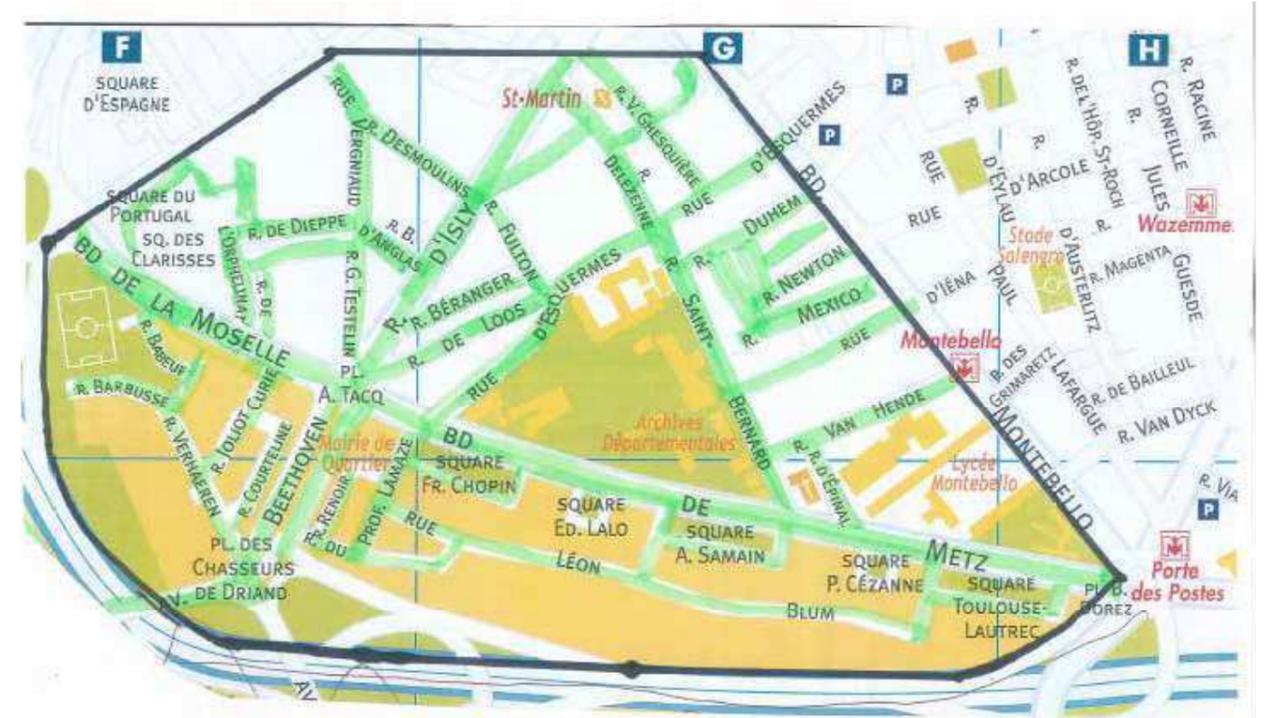
- Comment activer et capitaliser sur les dynamiques environnantes (Lillenheim, cité administrative)?
- L'aménagement des grands axes (bd de Metz et Strasbourg)
- La nouvelle trame viaire et le stationnement
- L'offre de transports collectifs et le réseau des circulations douces
- Faire coexister logements, activités (artisanat, commerce, locaux associatifs) et agriculture urbaine
- Une nouvelle offre économique (artisanat, bureaux)
- De nouveaux équipements de proximité





HABITER ET BIEN VIVRE ENSEMBLE DANS LE QUARTIER

- L'architecture: organisation urbaine, morphologie, image du quartier, etc.
- La typologie (taille, mixité, logements spécifiques)
- La qualité du logement: confort, performance énergétique, traitement de la proximité au bd périphérique.
- L'accompagnement au changement (logement)



LE PÉRIMÈTRE DE LA CONCERTATION

La concertation porte sur l'ensemble du périmètre du projet urbain, indépendamment des découpages qui pourraient être décidés en fonction du montage opérationnel ou du calendrier/ financement des démolitions/ reconstructions déjà validé avec l'ANRU.

2.2 Les acteurs de la démarche

PILOTAGE DE LA DEMARCHE

GOUVERNANCE

Le comité de pilotage stratégique, présidé par M^{me} le Maire et M^{me} la Vice-Présidente à la Politique de la Ville à la MEL, est organisé avec l'ensemble des partenaires institutionnels du projet. Il constitue l'instance d'orientation et de décision général du projet, sur un rythme annuel.

ÉQUIPE PROJET

L'équipe projet réunie autour de la concertation est constituée de :

- Pour la MEL: Houria DAISSE Directrice de projet cohésion sociale et urbaine, Mathilde LOUCHARTE Chef de projet Renouvellement Urbain
- Pour la Ville de Lille: Nina COLOMBO directrice du Projet de Renouvellement Urbain, Violette SALANON Chargée de mission projet de Renouvellement Urbain, Delphine SILLY Urbaniste quartier Faubourg de Béthune, Jérémy CADART Directeur Maison du projet, Charlotte WATEL Chargée de mission démocratie participative, Sébastien MABESOONE Directeur de la mairie de quartier du Faubourg de Béthune et un représentant de la Direction de la Proximité.
- Pour le SPL Euralille: Guillaume DELOUME Chef de projet, Marieke BARRAUD Responsable de la communication et de la concertation
- Pour le bailleur LMH: Rosalie BRUGE Chargée d'opérations, Claire MOULINS Chargée de communication

L'équipe constituée dédiée se réunit deux fois par mois. Elle prépare la stratégie de concertation, pilote le calendrier et les modalités de mise en œuvre à faire valider par le comité de pilotage, ainsi que l'évaluation du dispositif.

Le processus de concertation se déploie tout au long du projet, à travers les phases réglementaires de concertation préalable ainsi qu'au quotidien par une organisation renforcée des interactions avec les habitants et acteurs du quartier à travers :

- L'institution de proximité qu'est la mairie de Quartier et ses agents de proximité mobilisés sur le cadre de vie, l'animation, les prestations administratives, l'action sociale...
- L'animation du réseau de partenaires institutionnels et associatifs locaux, permettant non seulement d'intégrer les enjeux du renouvellement urbains aux programmes d'actions, mais aussi de multiplier les relais d'information et de mobilisation des habitants;
- La Maison du projet - confère paragraphe ci-dessous

LA MAISON DU PROJET

Installée au 84-86, boulevard de Metz, la Maison du projet constitue le lieu privilégié de la concertation et un élément clé du processus. Elle permet :

- D'accueillir les réunions de travail de l'équipe projet, et d'ancrer sa présence sur le terrain;
- De présenter le projet sur site, au moyen d'une exposition permanente, tout au long de son déroulement;
- D'accueillir les habitants de Concorde et de répondre à leurs questions;
- D'accueillir les temps de concertation.

Espace de référence pour l'ensemble des publics, elle complète un dispositif qui comporte d'autres lieux d'entrée naturels, qui fonctionnent en réseau pour assurer le meilleur traitement des demandes et préoccupations des habitants: la mairie de quartier, le centre social, la médiathèque.

En plus d'être un lieu, la Maison du Projet est aussi un acteur dont le rôle stratégique est essentiel pour construire progressivement une dynamique de projet ouverte au plus grand nombre qui travaille en réseau avec un vivier d'acteurs, relais de la concertation ([annexe 7](#)).

En se positionnant comme un espace ressources du quartier, la Maison du Projet accueille régulièrement des acteurs associatifs du quartier (les travailleurs sociaux du Lavoir, les animateurs du club de prévention Itinéraires ou encore les ambassadrices de santé de l'Espace Santé...), qu'elle a vocation à mettre en relation entre eux et avec d'autres organisations ressources comme Voisins Malins ou les réseaux du CERDD ou de l'IREV. Cette rencontre d'acteurs variés permet une prise de contact par capillarité avec de nombreux habitants du quartier, nécessaire pour :

- faciliter l'acculturation et la formation des habitants du quartier aux enjeux d'un projet urbain en général;
- présenter et expliquer le projet de renouvellement urbain de Concorde;
- contribuer à créer une dynamique sociale et collective autour du projet, en créant un lien avec les têtes de réseau et personnalités qui comptent dans le quartier, en stimulant ou accompagnant les initiatives habitantes, qui pourront se transformer en démarches collectives au sein du projet.

LES PUBLICS CIBLES DE LA CONCERTATION CONCORDE

La stratégie de concertation se donne pour ambition de toucher un public large et de ne laisser personne en dehors de son étendue. Elle s'est dotée à cette fin d'une «segmentation» des publics et d'outils dédiés à chaque type de partie prenante de l'ensemble des acteurs.

	Public	Enjeux
Cible 1	Les habitants et usagers de Concorde	Relogement Gestion urbaine de proximité Équipements Nature en ville / QSP
Cible 2	Acteurs associatifs de Concorde, relais clés du projet et acteurs essentiels du quartier pour faciliter la diffusion de l'information	Équipements Mixité résidentielle et fonctionnelle
Cible 3	Acteurs et professions de santé, et plus largement les acteurs économiques et commerçants du quartier	Mutations locatives Gestion urbaine de proximité Équipements
Cible 4	Les habitants et usagers du Faubourg de Béthune	Accessibilité, mobilité Équipements Nature en ville / QSP Mixité résidentielle et fonctionnelle
Cible 5	Acteurs de la démocratie locale: conseillers de quartier, conseil citoyen, membres du Groupe de Travail Transversal	Accessibilité, mobilité Équipements Nature en ville / QSP Mixité résidentielle et fonctionnelle
Cible 6	Les Lillois (et habitants de la métropole)	Mixité résidentielle et fonctionnelle Accessibilité, mobilité Équipements Nature en ville / QSP

LE CONSEIL CITOYEN

Les Conseils citoyens créés par la loi Lamy ont un statut particulier. Outre leur rôle central dans l'élaboration et la mise en œuvre de la Politique de la ville, des représentants du Conseil citoyen doivent participer aux instances de pilotage du projet. De plus, Lille a fait le choix d'un Conseil citoyen unique, composé de 75 personnes, qui permet de représenter l'ensemble des QPV de la commune. Aujourd'hui, le Conseil citoyen lillois, après une étape de structuration accompagnée par l'Association lilloise pour favoriser la participation des habitants (ALFPH) s'est constitué lui-même en association et est un porteur de projets à part entière en matière de représentation et de capacitation citoyenne.

Pour répondre aux ambitions de ce dispositif, il a été convenu :

- d'intégrer les membres volontaires du Conseil citoyen au sein du Groupe de Travail Transversal, instance réunissant les acteurs de la démocratie locale lilloise qui ont souhaité particulièrement s'investir dans le projet Concorde.

LE GROUPE DE TRAVAIL TRANSVERSAL: LE RÔLE SPECIFIQUE DES ACTEURS DE LA DEMOCRATIE PARTICIPATIVE

Le Groupe de Travail Transversal (GTT) regroupe sur la base d'un engagement volontaire les

personnes habituellement impliquées dans les instances de démocratie participative lilloises: Conseil Lillois de la Jeunesse, Conseil Communal de Concertation, Conseils de Quartier, Conseil Citoyen, Conseil Municipal d'Enfants. Leurs membres ont des profils différents et représentent une forme de diversité, précieuse pour prendre en compte l'avis des citoyens. Il est le parlement ouvert et permanent des instances de la démocratie participative de Lille. Il rend des avis, à chaque étape charnière du projet, et notamment dans le cadre de la concertation obligatoire de constitution de la ZAC, dans un premier temps. Des temps spécifiques ont lieu pour l'associer étroitement au processus de concertation.

L'IMPLICATION DES ACTEURS RELAIS

La diffusion d'une information régulière, juste et positive est essentielle au bon déroulement du projet. Afin de limiter les fantasmes, rumeurs ou mésinformations, la maîtrise d'ouvrage urbaine a voulu mettre à profit la densité du tissu d'acteurs-relais sur le terrain, qu'ils soient agents des services de la Ville ou de la Métropole, plus largement agents du service public (directeurs d'école par exemple), personnels du bailleur ou plus largement têtes de réseau, associatifs pour faciliter la connaissance du projet et de son déroulement.

Plusieurs démarches d'implication citoyenne sont à l'œuvre dans le quartier et sont le socle sur lequel repose également le déroulement de la concertation:

- Des petits déjeuners des partenaires sont organisés, où la thématique de la transformation du quartier est abordée à chacune des occasions depuis deux ans. C'est un moment privilégié pour les acteurs du quartier, dont l'objectif sous-jacent consiste en la diffusion d'un message de mobilisation de la ville envers le quartier et pour les habitants. C'est également un outil de gestion urbaine de proximité.
- En 2014, des marches exploratoires ont fait l'objet d'un travail collectif spécifiquement sur Concorde auprès des habitants du Boulevard de Metz, et notamment auprès des femmes.
- Plus récemment, dans le cadre des premières opérations de relogement, faisant suite aux rencontres portées par le CCAS entre les agents de la ville et les résidents du 2/12 boulevard de Metz, ont permis d'organiser des visites de quartiers lillois, futurs quartiers

de résidences pour les ménages amenés à quitter leurs logements.

- Afin d'impliquer les habitants de Concorde dans la démarche de quartier à santé positive, une méthodologie intitulée «communication engageante» a été initiée.
- Le but: créer du lien entre le bailleur, la Ville et les habitants pour sensibiliser et accompagner les habitants vers de nouveaux gestes du quotidien. 250 ménages participent à cette démarche qui doit ensuite déboucher sur des actions collectives.
- Enfin, la réforme de la Démocratie Participative lilloise a donné naissance à des outils dont les Conseillers de quartier se saisissent progressivement. C'est notamment le cas des ateliers de quartier et des rendez-vous de quartier.
- Dans le cadre du projet d'agriculture urbaine, des ateliers et visites sont organisés régulièrement depuis le printemps 2019 pour constituer un noyau d'habitants mobilisés autour de la nature en ville: découverte de la faune et de la flore du quartier, visite de jardins partagés lillois et DD Tour à Grande Synthe, mise en place de jardinières, ateliers pour enfants, lombricomposteurs de quartier (2020), fêtes de quartier (disco-coupe, fête de l'Automne etc).

3

Bilan de la concertation préalable

3.1 Méthodologie de la concertation mise en œuvre

La phase de concertation préalable autour du projet de renouvellement urbain Concorde s'est déroulée du 7 février au 14 octobre 2019.

Elle invitait les habitants du quartier mais également métropolitains à prendre connaissance et réagir aux premiers éléments du projet : l'histoire et les potentiels du territoire en projet, les valeurs et les grandes orientations du projet.

Dans cette perspective, différentes actions ont été mises en place, conformément à la délibération de la MEL mais également des actions complémentaires au dispositif réglementaire.

Afin de garantir le respect des objectifs de la concertation, chaque temps fait l'objet d'une information traçable en amont. Des outils d'évaluation du dispositif de concertation ont été créés afin d'ajuster les actions au fil de l'eau. ([annexe 8](#))

Un bilan est ici tiré des idées et avis recueillis au travers de ces dispositifs.

Ces dispositifs ont permis de recueillir 11 avis inscrits dans les registres (papier et numérique), de nombreux commentaires et questions lors de la réunion publique qui a réuni près de 400 habitants. Ce à quoi il faut rajouter l'avis très complet rendu par le GTT des instances de la démocratie participative lilloise. ([annexes 9 & 10](#))

La synthèse de ces éléments recueillis ainsi que les réponses aux doutes et questions posées sont présentées dans ce bilan, support des délibérations prises par les conseils de la ville de Lille et de la Métropole Européenne de Lille. Ce travail alimente d'ores et déjà les réflexions de la MOE urbaine et est intégré au processus d'élaboration du projet.



Janvier	Février	...	Avril
29/01/2019 présentation du projet au conseil de quartier	02/02/2019 démarrage des premiers ateliers pédagogiques par la Maison du projet	14/02/2019 démarrage réglementaire concertation préalable	05/04/2019 1 ^{er} café voisin à la Maison du Projet
30/01/2019 1 ^{er} rencontre des professionnels de santé du quartier en présence de l'EPARECA	07/02/2019 réunion publique	26/02/2019 Atelier de concertation	27/04/2019 agriculture urbaine : premières animations Maison du Projet
	08/02/2019 ouverture des registres de recueil d'avis	26/02/2019 présentation au conseil citoyen	29/04/2019 1 ^{er} audition du GTT
			29/04/2019 présentation du projet aux agents UTPAS (Unité Territoriale de Prévention et d'Action Sociale)

LES DIFFERENTS DISPOSITIFS MIS EN ŒUVRE

Sur la période réglementaire de concertation préalable, deux familles d'actions ont été déployées : celles prévues à la délibération et celles impulsées en complément. En parallèle et en amont de quoi, d'autres animations et occasions de rencontrer les habitants non dévolues stricto sensu à la concertation, ont toutefois été l'opportunité d'évoquer le projet urbain.

CONFORMÉMENT À LA DÉLIBÉRATION MEL 16C0396

- réunion publique de lancement de la concertation le 07/02
- registres de recueil d'avis papiers et en ligne
- présentations du projet au conseil de quartier ainsi qu'au conseil citoyen
- exposition

ACTIONS COMPLÉMENTAIRES

- journal
- balade urbaine
- GTT
- atelier de concertation
- des présentations du projet aux différents acteurs du quartier
- des rencontres avec les commerçants
- des temps de sensibilisation animés par le conseil citoyen
- une série d'animations menée par la Maison du Projet (cafés citoyens...)

MÉTHODE DE SYNTHÈSE

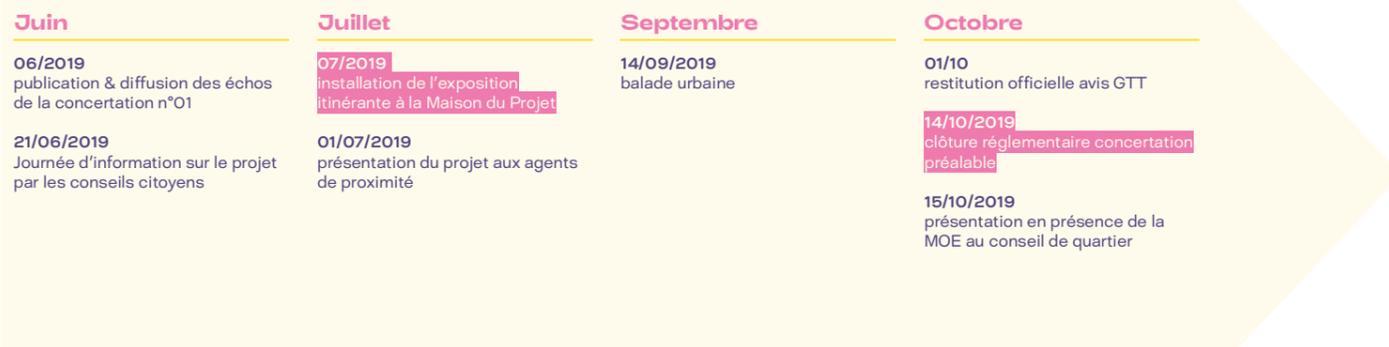
Les pages ci-après synthétisent les avis recueillis sur le projet de renouvellement urbain du quartier Concorde, présenté au grand public pendant la phase de concertation.

Deux méthodes ont été retenues pour synthétiser les questions et avis recueillis, selon ce qui a été apprécié, questionné et proposé par les habitants.

UNE SYNTHÈSE PAR TYPOLOGIE D' ACTIONS

Ces avis sont réunis en premier lieu dans une synthèse globale (p. 30 à p. 35) puis une restitution intermédiaire par type d'avis a été effectuée :

- Les questions posées et les réponses apportées lors de la réunion publique du 7 février 2019 (p. 36 à p. 43)
- Les avis formulés dans le registre papier, les registres en ligne, mails et courriers reçus (p. 44 à p. 49)
- Les avis exprimés par le conseil de quartier et le conseil citoyen (p. 50 à p. 55)
- L'avis rendu par le GTT (p. 60 à p. 90)
- Les questions posées et les avis formulés lors de l'atelier de lancement de la concertation du 26 février 2019 (p. 91 à p. 95)
- Les questions et les avis formulés lors de la balade urbaine du 14 septembre 2019 (p. 96 à p. 101)
- Les questions et les avis recueillis lors des présentations faites aux différents acteurs du quartier (agents de proximité et UTPAS) (p. 102 et p. 103)



- Les questions et les avis recueillis lors des rencontres avec les commerçants et les professionnels de santé (p.104)
- Les questions et avis recueillis dans le cadre des actions menées par la maison du projet (p.105 à p. 111)

UNE SYNTHÈSE PAR THÉMATIQUE ET POINT DU PROJET

Pour pouvoir réunir ces avis divers dans une même synthèse, une méthode d'analyse commune et applicable à tous a été définie.

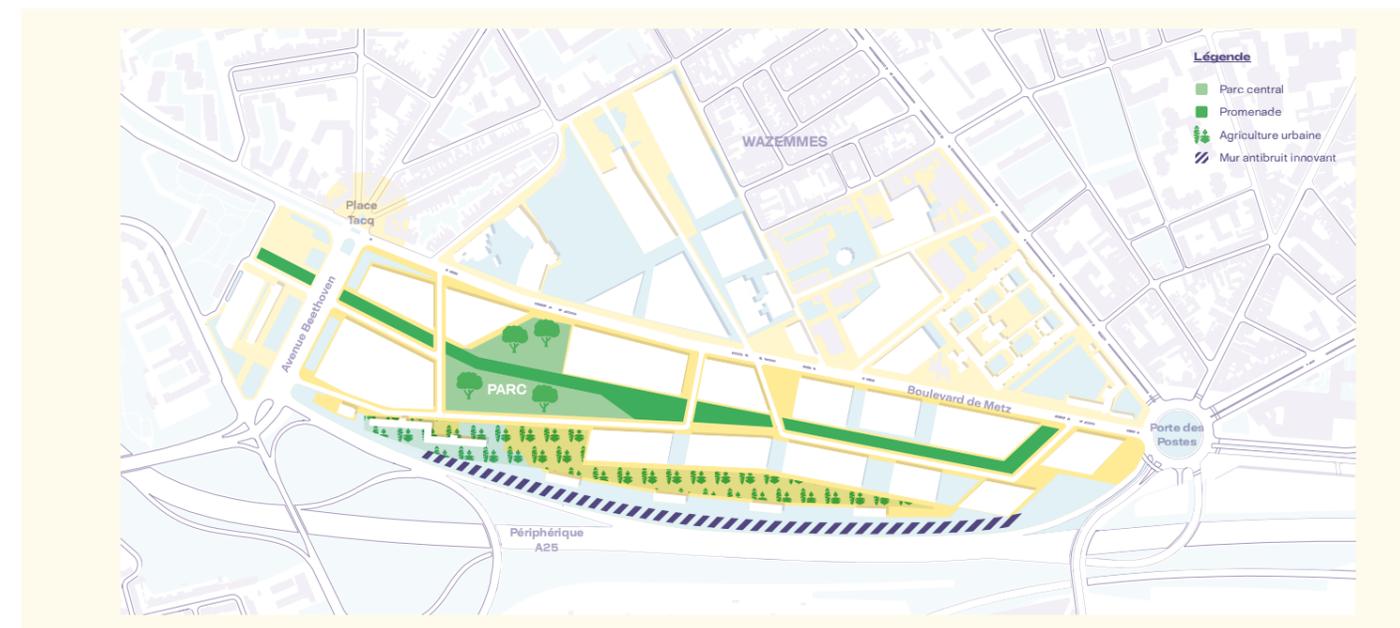
Ce sont les trois grandes familles thématiques abordées dans l'exposition et le journal explicitant le plan guide qui définissent la grille de lecture de ce bilan :

- respecter l'environnement et la santé des habitants («un quartier à santé positive»)
- ouvrir le quartier sur la ville
- habiter et bien vivre ensemble dans le quartier

Sur chacun de ces thèmes, il a été retenu :

- Ce qui apparaissait bien reçu et apprécié, en accord avec les propositions du plan guide.
- Ce qui semblait inciter à la vigilance voire au rejet et éveillait des questions.
- Les propositions nouvelles ou plus approfondies par rapport au plan guide et/ou des exemples à suivre.

3.2 Synthèse globale de la concertation



RESPECTER L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTÉ DES HABITANTS (UN QUARTIER À «SANTÉ POSITIVE»)

POINTS APPRÉCIÉS

- La prise en compte des nuisances engendrées par la proximité de l'autoroute A25 par une intervention technique au moyen d'un mur anti-bruit et par un aménagement urbain qui modifie les conditions d'exposition de la population du quartier, en reculant les habitations et les équipements.
- La réalisation d'un parc de plus de 2ha qui sera un lieu central du quartier, permettant à tous de se retrouver, aux plus petits de jouer et aux plus grands de profiter d'un îlot de verdure, qui maintient la forte végétalisation qui caractérise aujourd'hui le quartier.
- L'agriculture urbaine, sujet bien reçu de la part des habitants mais aussi de porteurs de projet extérieurs au quartier qui manifestent leur souhait d'y développer une activité, soit de loisir, soit professionnelle. Ce bon accueil s'inscrit dans le sillage de premiers ateliers préalables (2016) montés auprès d'habitants avec le concours de partenaires sociaux du quartier, au cours desquels diverses appréciations avaient été partagées et/ou débattues quant aux liens entre agriculture,

santé, proximité, pédagogie et activité économique que ces démarches induisent (annexe 11).

- La création d'un pôle santé, qui conforte la présence médicale dans le quartier, mais aussi les projets associatifs sur les thématiques de la santé et de l'alimentation.

POINTS DE VIGILANCE ET QUESTIONS

- La pollution de manière générale est apparue comme revenant, sous diverses formes, dans les propos des habitants, que cela concerne la qualité de l'air intérieur, dans les logements et les équipements de proximité, les dépôts sauvages, l'entretien général du quartier.
- L'isolation acoustique est également une préoccupation importante. En amont de la concertation préalable, un diagnostic sonore mené avec les habitants du quartier mettait déjà en évidence la récurrence de certaines attentes à ce sujet (annexe 12). Si les arbres du talus autoroutier apparaissent comme des aménités écologiques à conserver, ils ne peuvent suffire seuls comme isolant acoustique.
- La méthodologie de prise en compte des besoins réels des habitants actuels concernant les démarches d'agriculture urbaine est questionnée, au vu de leur faible implication constatée à l'occasion des



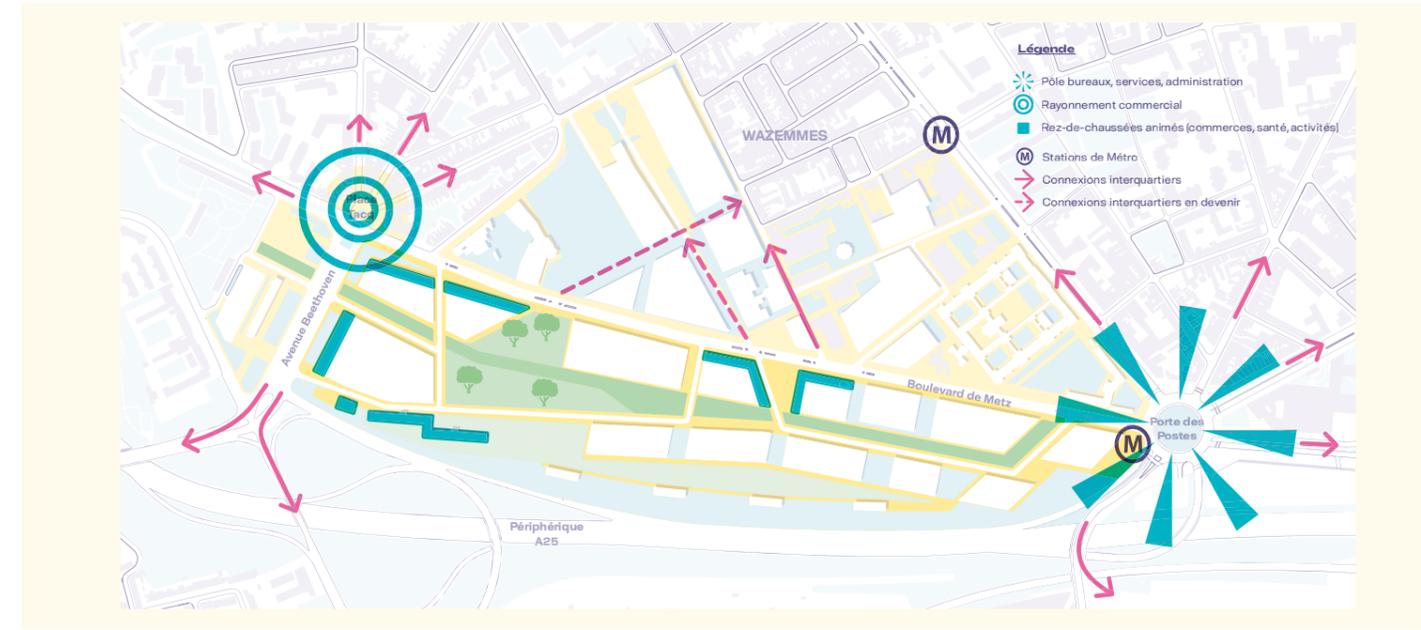
premières démarches engagées dans ce sens. En outre, le lien entre pollution (air et sol) et qualité des cultures et de la récolte est un point d'appréhension et de questionnement récurrent. La définition du montage économique et des modes de gestion et redistribution d'un tel projet est également interrogé.

l'objet d'un temps de concertation à la co-construction avec les habitants et les acteurs du quartier.

- L'espace Santé souhaiterait pouvoir répondre à ses besoins de réorganisation et de développement en étant intégré aux transformations du projet de renouvellement urbain.

PROPOSITIONS DES PARTICIPANTS

- L'ambition d'exemplarité du quartier revient à plusieurs reprises dans les avis des participants, qui souhaiteraient voir Concorde comme « poumon écologique » ou encore « un exemple de quartier écoresponsable » au travers de labellisations (bâtiments HQE), de dispositifs techniques innovants et adaptés (panneaux photovoltaïque en toiture, de micro-dispositifs de récupération des eaux polluées...)
- Le renforcement d'infrastructures et d'associations sportives destinées aux garçons comme aux filles (musculature/futsal/piscine) figurent notamment au cœur des préoccupations des collégiens, qui aimeraient les voir réparties à différents endroits dans le quartier.
- La définition des usages et modalités d'aménagement du futur parc pourrait faire



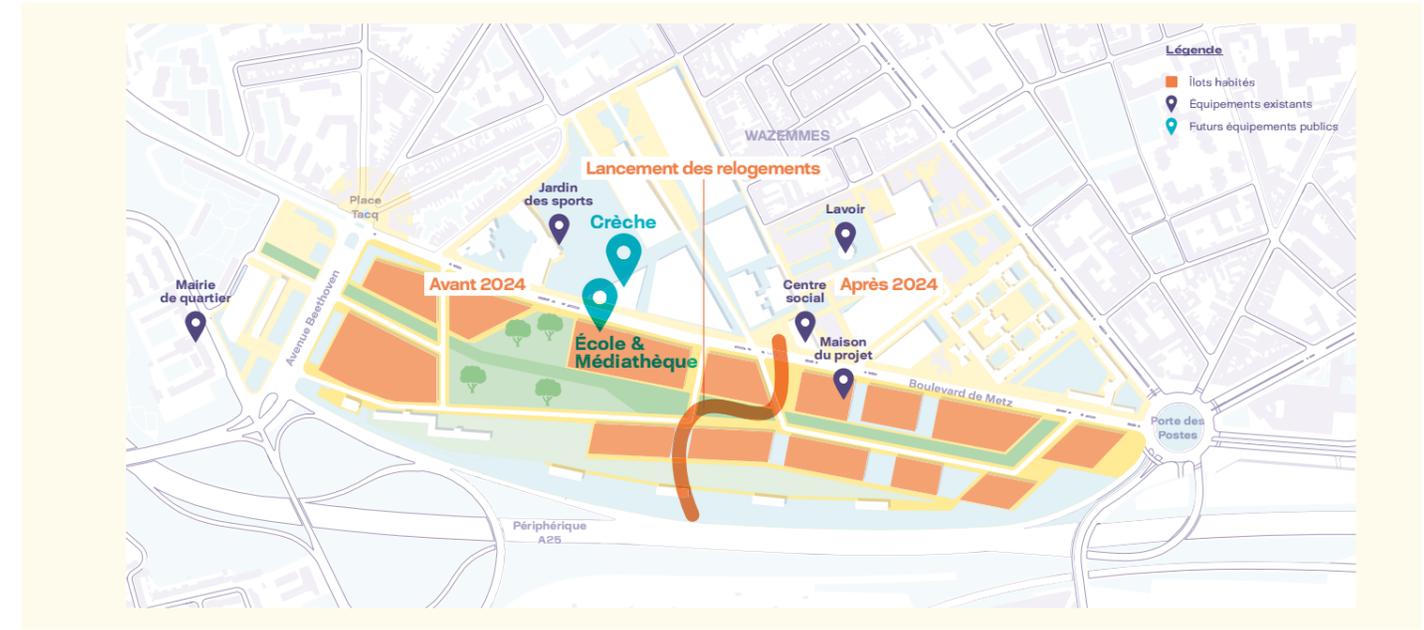
OUVRIRE LE QUARTIER SUR LA VILLE

POINTS APPRÉCIÉS

- Les associations et entreprises du quartier voient de manière positive l'introduction d'une plus forte mixité fonctionnelle dans le quartier, avec la création d'une zone d'activités notamment artisanales à l'ouest du quartier, dans le secteur Beethoven, et d'un pôle tertiaire à la Porte des Postes qui ramènera également des salariés dans le secteur. Plus généralement, la nécessité d'accroître et de diversifier l'offre de commerces et de services actuelle est actée, au vu de la faiblesse de l'offre présente comme de la typologie de la future population et des ambitions de mixité sociale du projet
- Le regroupement des activités associatives et des équipements publics autour des espaces publics renouvelés le long du boulevard de Metz, afin de faciliter la vie quotidienne mais aussi de créer une animation et des synergies entre les structures actives du quartier.

POINTS DE VIGILANCE ET QUESTIONS

- L'attractivité du futur quartier est positive, avec de nouveaux habitants, de nouveaux services, mais des voix se sont inquiétées des hausses de loyer qui pourraient s'en suivre et sont attachées à ce que chacun puisse continuer à se loger dans un secteur proche de centre de Lille, mais qui accueille une population modeste aujourd'hui. À ce titre, la période de gestion transitoire avec une attention générale portée à l'attractivité, à la diversité et au bon fonctionnement du quartier est un enjeu de réassurance des habitants du quartier.
- La cohérence dans l'articulation de l'ensemble des projets de développement économique et urbain qui impacteront très fortement la moitié sud de la ville de Lille dans les années à venir est une source d'appréhension. La présence du futur grand ensemble commercial Lillenum, véritable « révolution » pour le secteur, pourrait par exemple contrevenir à la pertinence de se doter de commerces de proximité.



PROPOSITIONS DES PARTICIPANTS

- Au-delà du traitement des accroches urbaines de la place Tacq et de la Porte des Postes ainsi que du renforcement des liaisons vers les quartiers de Wazemmes, Vauban et centre-ville, c'est l'ouverture du quartier sur le Sud de la ville au moyen de nouveaux aménagements viaires, de passerelles ou d'une couverture du périphérique, ou encore sa liaison au Vieux-Lille par voie navigable sur la Deule, qui ont été proposées pour connecter Concorde à son contexte métropolitain.
- En plus des transports en commun et de la connectivité par voies de circulation douces et sécurisées, le désenclavement du futur quartier passe notamment par l'implantation d'une station V'Lille centrale.
- L'accompagnement au changement d'image du quartier figure parmi les préoccupations des participants. Il est proposé de faciliter l'installation de nouveaux commerçants par des mesures incitatives, ou encore un traitement artistique de la phase transitoire du projet, en invitant par exemple des artistes locaux et internationaux dans le cadre d'une œuvre collective.

HABITER ET BIEN VIVRE ENSEMBLE DANS LE QUARTIER

POINTS APPRÉCIÉS

- Un nombre important de personnes ont exprimé leurs attentes vis-à-vis du projet, qui leur semble très positif pour faire évoluer le quartier. Malgré un attachement notable au quartier, le renouvellement des formes d'habitat est accueilli comme une mesure adaptée et nécessaire au vu de l'obsolescence constatée du parc actuel. Les habitants sont intéressés pour être relogés dans de bonnes conditions, dans d'autres quartiers de Lille ou au sein des nouveaux logements quand ceux-ci seront réalisés.
- La future trame urbaine du quartier a fait l'objet de peu de remarques, mais les gens ont pu exprimer leur intérêt pour des logements modernes, confortables, avec des prestations de qualité et un bon niveau de performance environnementale.

POINTS DE VIGILANCE ET QUESTIONS

- La détérioration du parc de logements existant dans le quartier suscite mécontentement et parfois colère, d'autant plus que le projet va amener avec les travaux des nuisances supplémentaires. Les moyens disponibles chez le bailleur pour mener à bien les améliorations indispensables sont donc interrogés, de même que la gestion du quartier pendant cette période. Le devenir de la partie Est, qui ne bénéficie pas d'engagement ANRU à ce jour, est à ce titre questionné.
- Le processus de relogement a constitué un sujet de préoccupation très important. C'est le cas pour les habitants, qui pour certains logent dans le quartier depuis longtemps et sont attachés à leur réseau de solidarité et de vie sociale, à la présence de nombreux équipements et à sa bonne accessibilité. Mais c'est aussi un enjeu pour les nombreuses associations ou entreprises qui occupent les locaux en rez-de-chaussée des bâtiments, et qui souhaitent rester dans le quartier, et poursuivre leur activité, aussi bien pendant la période de travaux qu'au-delà.



PROPOSITIONS DES PARTICIPANTS

- Les futurs aménagements publics doivent être pensés en tenant compte de la multiplicité des usages mais aussi des risques de mésusage. Il y a aujourd'hui beaucoup d'incivilités sur l'espace public (vitesse excessive, rodéos) qu'il faudra essayer de contenir à l'avenir par un design adéquat, mais également à travers des campagnes de sensibilisation adaptées.
- Recréer une vie sociale dans le quartier grâce à des espaces et équipements dédiés, tout en conservant la vie associative pendant et après la période de transition
- Renforcer le suivi social des habitants relogés à long terme, en donnant une attention particulière aux évolutions des loyers, en renforçant l'accès à l'information, en rendant compte de la demande de ceux qui feraient le souhait de rester sur le quartier.
- Bien contrôler la décence des logements sur la partie Est qui pourrait tarder à connaître une transformation forte.

3.3 Actions réglementaires

3.3.1. Réunion publique

La réunion publique du 7 février 2019 a lancé le démarrage officiel de la concertation autour du projet de renouvellement urbain Concorde.

Elle s'est tenue au centre social du Faubourg de Béthune. Martine Aubry, Maire de Lille, l'a présidée, aux côtés d'Anne Voituriez, vice-présidente à la Politique de la Ville à la MEL, avec la contribution de Daniel Barnier, préfet délégué à l'égalité des chances.

Cette réunion a été l'occasion de présenter les différents aspects et thématiques du projet et d'informer les habitants sur les perspectives à venir : à la fois sur les temps de concertation autour du projet et sur les processus de relogement.

Environ 400 personnes ont participé à ce temps de présentation suivi d'un temps d'échange.

Les questions de ce temps d'échange sont rapportées et reclassées thème par thème dans les pages suivantes (la retranscription des propos n'est pas littérale mais cherche à retranscrire le sens de l'échange).



MODALITÉS

L'invitation à la réunion a été diffusée par boîte aux lettres aux habitants du Faubourg de Béthune ([annexe 13](#)); un tiré à part présentant les grandes intentions du projet et préalable au premier numéro des Échos de la concertation a été distribué à cette occasion ([annexe 14](#)). Un diaporama ainsi qu'un film consacré au renouvellement urbain à Lille ont été les supports de présentation du projet pour cette réunion ([annexe 15](#)).

ÉLUS ET PARTENAIRES PRÉSENTS

- Martine AUBRY, Maire de Lille
- Anne VOITURIEZ, vice-présidente à la politique de la ville à la Métropole Européenne de Lille
- Didier MANIER, Président de Lille Métropole Habitat
- Daniel BARNIER, Préfet délégué à l'égalité des chances auprès du préfet de la région Hauts-de-France
- Walid HANNA, Adjoint à la Maire de Lille, délégué aux politiques des territoires et à la citoyenneté
- Latifa KECHEMIR, Adjointe à la Maire de Lille, déléguée à la présidence du conseil de quartier du Faubourg de Béthune
- Estelle RODES, Adjoint au Maire de Lille, déléguée au projet ANRU et à la politique du logement.



«LILLE SE RÉINVENTE, C'EST LE TOUR DU FAUBOURG DE BÉTHUNE, ON EST TRÈS CONTENT QUE ÇA ARRIVE À NOTRE TOUR SUR LE QUARTIER CLASSÉ 5^E PLUS PAUVRE DE FRANCE. MA QUESTION EST PAR RAPPORT AUX NOUVEAUX PROMOTEURS QUI VONT VENIR CONSTRUIRE SUR LE QUARTIER : LES LOYERS VONT-ILS ÊTRE ABORDABLES POUR LES HABITANTS COMME MOI QUI AIMENT LE QUARTIER ? ON AIME NOTRE QUARTIER, ON VEUT Y RESTER. C'EST UN QUARTIER TRÈS ATTACHANT, STRATÉGIQUE, À LA PORTÉE DU CHR POUR LES PERSONNES AGÉES, AVEC PLEIN DE PETITES ÉCOLES. »

[Martine Aubry] Les nouveaux logements vont permettre de faire des économies d'énergie extrêmement importantes. Dans tous nos logements, nous imposons une norme TDQ basse consommation, qui exige des performances bien supérieures aux normes minimales qui sont imposées par l'Etat, et qui permettent de faire des économies d'énergies importantes pour les habitants qui ont des charges actuellement très élevées. Pour chaque cas particulier, il s'agira de faire un budget et de voir ce qui peut vous être proposé. Si vous voulez rester dans un logement de la même taille, on analysera le budget que vous consacrez aujourd'hui à votre logement pour voir ce que l'on peut vous proposer qui corresponde à ce budget. Si vous voulez vous agrandir, on regardera si votre budget le permet. Et sur le quartier, on va construire également beaucoup de logements sociaux. La répartition de l'offre permettra d'offrir de l'accession sociale à la propriété, des PLAI qui sont des logements moins chers ici dans le quartier. Certains habitants pourront rester, par exemple, ceux qui sont situés dans le secteur qui fera l'objet de la deuxième phase de l'opération, pourront venir habiter les logements sociaux qui auront été construits pendant la première phase.

[Didier Manier] Chaque situation individuelle va être travaillée, analysée. Si d'aucuns peuvent accepter une augmentation de leur loyer pour disposer d'une surface plus importante, des produits pourront leur être proposés en cohérence avec leurs revenus actuels. Pour ceux qui ont moins de moyens un travail sera mené avec eux pour voir si l'économie réalisée sur les gains énergétiques permettra d'augmenter un peu leur loyer. Ce qui fait que l'addition des deux fera que le logement sera de meilleure qualité pour un loyer égal. Mais il n'est pas question, évidemment, de vous amener dans des situations où le loyer prendrait une part importante. Et ayez en tête qu'il y a certes des constructions neuves et des démolitions, mais il y a des réhabilitations. Pour ces réhabilitations, en priorité, nous souhaiterons rester à niveau de niveaux de moyens équivalents dans le quartier.

HABITER ET BIEN VIVRE ENSEMBLE DANS LE QUARTIER

DÉCONSTRUCTION MASSIVE DU PATRIMOINE D'HABITAT SOCIAL DU QUARTIER

REQUALIFICATION DU PATRIMOINE EXISTANT POUR AMÉLIORER LES LOGEMENTS.

CONSTRUCTIONS NOUVELLES ET DIFFÉRENTES FAVORISANT L'ENSOLEILLEMENT ET LES PERFORMANCES ACOUSTIQUES

ACCOMPAGNEMENT DES HABITANTS CONCERNÉS PAR LE RELOGEMENT

«VOUS AVEZ PARLÉ TOUT À L'HEURE DE LA DÉMOLITION-RECONSTRUCTION DE CERTAINS BÂTIMENTS. MOI J'AIMERAIS SAVOIR CE QU'IL EN EST DE CEUX QUI NE VONT PAS ÊTRE IMPACTÉS MAIS RÉHABILITÉS. QUE VONT-ILS DEVENIR? »

[Martine Aubry] Totalement réhabilités pour certains et résidentialisés. Je donne la parole à Didier Manier qui a répondu déjà assez fortement tout à l'heure y compris sur les travaux qui vont être faits sur les immeubles de la phase 2 et qui ne vont pas être tout de suite déconstruits ou reconstruits.

[Didier Manier] Il y a des bâtiments qui ne vont pas être déconstruits reconstruits, mais qui vont faire l'objet de réhabilitations. Il y a encore quelques inconnus sur deux ou trois bâtiments, un travail permettra d'affiner parmi ceux-là, ceux qui seront réhabilités ou démolis. Cela concerne le 26-28 bd de Metz et le 64/74 bd de Metz.

«CONCERNANT LA NATURE PROFONDE DES PROJETS ET DES TRAVAUX, COMBIEN DE TEMPS VONT DURER LES TRAVAUX ET QUAND VONT-ILS DÉBUTER? »

[Didier Manier] Le relogement commence en mars 2019 avec une première visite individuelle aux personnes concernées. Et après il y aura des tranches de travaux qui commenceront. Il y en a qui commencent en 2019, d'autres en 2020, 2021, 2023...2024 pour la première moitié sur Concorde. La deuxième moitié, la partie ouest du projet, commencera après 2024. Généralement, les travaux durent plus longtemps que prévu.

[Latifa Kechemir] Madame le Maire tout à l'heure a ouvert un sujet sur la question de la concertation. A partir de la semaine prochaine, la Maison du projet qui se trouve au cœur du quartier, sera ouverte et une équipe accueillera tous les habitants. Tous les habitants sont les bienvenus pour avoir des informations supplémentaires, poser les questions qui n'auraient pas pu l'être. Au fur et à mesure, un certain nombre d'informations plus précises vous seront amenées. Cette réunion de lancement permet de présenter les grandes lignes, et ensuite la Maison du projet sera le lieu où vous pourrez trouver toutes les réponses et les renseignements au fur et à mesure de l'avancée du projet.

[Martine Aubry] Cette réunion publique de lancement marque bien le démarrage d'une concertation sur un projet collectif. La Maison du projet est le lieu ressources pour les habitants où les différents éléments du projet, de la concertation et des relogements pourront vous être réexpliqués.

«J'HABITE AU VIEUX FAUBOURG MAIS JE SUIS SOUCIEUX AUSSI DES HABITANTS DU BOULEVARD DE METZ. J'AURAIS VOULU SAVOIR, CONCERNANT LA RÉHABILITATION DES LOGEMENTS DU FAUBOURG, DE BOULEVARD DE METZ, COMMENT VOUS COMPTEZ AGRANDIR LES LOGEMENTS ? EST-CE QUE VOUS ALLEZ DÉCLOISONNER ? RECRÉER DES TYPOLOGIES PLUS GRANDES ? ET PEUT ÊTRE AMÉLIORER LA CONDITION DES PERSONNES (MOBILITÉ RÉDUITE)? »

[Martine Aubry] Justement, il n'est pas possible d'agrandir les logements existants. Les murs porteurs dans ces logements ne permettent pas de les agrandir comme on l'a fait dans certains logements à Lille sud ou à Moulins. C'est pour ça qu'on est obligé de démolir et reconstruire autant de bâtiments sur le quartier.

[Estelle Rodes] L'objectif est toujours de faire des quartiers mixtes, intergénérationnels, où tout le monde se mêle. Sur le bâtiment Renoir, qui sera préservé, l'idée est d'avoir une résidence plus spécifique qui nous permettrait de garder la structure des bâtiments, pour l'adapter sur du type T1 ou T2, pour être plutôt sur du logement pour les personnes âgées ou des personnes en mobilité professionnelle. Cela permettra d'atteindre ces ambitions de mixité mais plutôt sur un format résidence et pas appartement, donc ayant besoin de plus petites typologies. Pour les autres c'est impossible à la fois d'agrandir les pièces, d'agrandir les murs. C'est ce qui nous a conduit à l'idée de déconstruire.

[Martine Aubry] L'idée pour la résidence Renoir, ce sera peut-être de la transformer en résidence intergénérationnelle. C'est-à-dire qu'il y ait à la fois des résidences pour les jeunes et à la fois pour les personnes âgées. Sur ces questions, la concertation sera menée et permettra d'apporter des solutions.

«DANS L'ACCOMPAGNEMENT AU RELOGEMENT, NOUS SOMMES VRAIMENT TRÈS BIEN ÉPAULÉS, ET AVONS DE BONS CONSEILS SUR LE PLAN SOCIAL, DE L'EMPLOI ETC. DANS L'ACCOMPAGNEMENT AU RELOGEMENT, ON SE SENT RASSURÉ. JE VOULAIS EN TEMOIGNER. MAIS IL Y A UNE GRANDE INCOHÉRENCE DANS LE DISCOURS CONCERNANT CE QUARTIER NO MAN'S LAND. EST-CE QUE CE PROJET CONCERNE LES HABITANTS? CAR FINALEMENT ILS VONT ÊTRE RELOGÉS. POURRONT-ILS REVENIR? LES ASSOCIATIONS AUSSI?»

[Martine Aubry] Nous mettrons en place un processus similaire à celui de Lille Sud, bien maîtrisé par la MEL et la Ville: nous réunissons les habitants tous les ans, par immeuble, pour savoir où ils en sont, s'ils sont contents de leurs nouvelles habitations. En général, les habitants qui ont choisi d'aller ailleurs sont très contents du choix qu'ils ont fait. Les habitants sont accompagnés longuement, ils ont le temps de réfléchir et de choisir le logement qui leur convient le mieux. Vous avez eu raison de poser la question «pourra-t-on revenir si on le souhaite?». Oui, moi je souhaite que notre quartier devienne mixte. Notre ville est une ville mixte socialement. Et il y a des poches de quartiers qui ne le sont pas et doivent le devenir. Je suis convaincue que les habitants qui ont choisi de partir l'ont bien choisi. Les associations seront également accompagnées pendant toute la durée du projet.

«DANS LE QUARTIER, ILY A BEAUCOUP DE MAMANS CÉLIBATAIRES ÉTRANGÈRES EN DIFFICULTÉ. CES DAMES SONT FEMMES AU FOYER. COMMENT VOUS ALLEZ FAIRE POUR LEUR DONNER UN LOGEMENT DÉCENT AVEC LEUR REVENU À ELLES? QUELQU'UN PEUT LES RASSURER CAR VOUS N'AVEZ PAS PARLÉ DE CES FEMMES-LÀ.»

[Martine Aubry] Oui quand on est aujourd'hui mère célibataire, dans nos quartiers et qu'on ne peut pas travailler c'est compliqué. C'est la raison pour laquelle nous allons implanter non seulement une crèche mais aussi une maison d'assistantes maternelles. Et vous savez que dans la ville de Lille, on accepte, ce qui n'est pas le cas dans la plupart des villes, d'accueillir en crèche ou en maison d'assistantes maternelles, des personnes qui ne travaillent pas mais qui justement ont besoin de temps pour trouver un boulot ou pour être formées. Donc il faut effectivement accompagner ces dames comme nous allons accompagner tout le monde, pas seulement sur le logement, mais aussi sur la formation qui peut leur permettre d'avoir un emploi.

«UNE DERNIÈRE QUESTION, JE SUIS COORDINATEUR DU DISPOSITIF IEJ «INITIATIVE POUR L'EMPLOI DES JEUNES». JE ME PROPOSE AVEC LES SERVICES DE MONSIEUR MANIER, PENDANT L'ENTRETIEN INDIVIDUEL QUI SERA FAIT AVEC LES FAMILLES, D'APPORTER UN SUPPORT, AVEC L'INTÉGRALITÉ DE MON ÉQUIPE POUR SUIVRE LES JEUNES REPÉRÉS DE 16 A 29 ANS QUI SONT EN SITUATION DE DÉSCOLARITÉ OU ALORS D'ÉCHEC SCOLAIRE OU SOUHAITANT FAIRE DES FORMATIONS OU SE RÉINSÉRER PAR L'EMPLOI. JE VOUS PROPOSE DE VOUS METTRE À DISPOSITION MON ÉQUIPE SUR DE L'ACCOMPAGNEMENT À L'EMPLOI, FORMATION ET ALTERNANCE.»

[Martine Aubry] Il y aura la maison de l'emploi bien évidemment, les structures d'insertion, mais c'est toutes les bonnes volontés et les expertises qui sont évidemment les bienvenues. Merci de cette proposition.»

OUVRIRE LE QUARTIER SUR LA VILLE

NOUVELLES IMPLANTATIONS, CRÉATION D'ÉQUIPEMENTS ET SERVICES PUBLICS.

ACCOMPAGNEMENT DE L'ÉMERGENCE DES INITIATIVES LOCALES DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (TERTIAIRE, ARTISANAT...).

VALORISATION DU COMMERCE DE PROXIMITÉ, DES SERVICES ET DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS.

«LA DÉLOCALISATION DE L'ÉCOLE CHENIER SÉVERINE QUI ÉTAIT ENCLAVÉE EST UNE TRÈS BONNE CHOSE»

«NOTRE ASSOCIATION, «POUR TOI L'ENTREPRENEUR» ACCOMPAGNE 80 PORTEURS DE PROJETS, AVEC 12 CRÉATIONS EN 2018. IL Y A DE NOMBREUX PROBLÈMES DE LOCAUX POUR ACCUEILLIR LES JEUNES ENTREPRENEURS (MANQUE DE RÉACTIVITÉ, LOYER ÉLEVÉ, DÉGÂTS, PEU DE SOUTIEN DU BAILLEUR) CE QUI EMPÊCHE DE LES GARDER SUR PLACE. MA QUESTION PORTE SUR LA PLACE ACCORDÉE À NOS STRUCTURES DANS LE PROJET AVEC LE SOUHAIT D'ÊTRE ACCOMPAGNÉ SUR LE QUOTIDIEN.»

[Martine Aubry]. Dans le projet, il est prévu de créer une zone d'activité à l'Ouest du quartier, dans le secteur Beethoven, en l'adaptant notamment à ce qui est fait par l'association Pour Toi l'Entrepreneur. L'implantation de ce pôle d'activité doit permettre de répondre à la réalité actuelle du quartier, à savoir les problématiques d'emploi et de sécurité. La ville accompagne également activement au démarrage des créations d'entreprises. De plus, il est extrêmement important pour la ville que ces travaux donnent la possibilité aux jeunes de travailler, comme cela a pu être le cas à Lille sud où les jeunes ont travaillé dans les chantiers de reconstruction/déconstruction et où nous en formons de nouveaux pour travailler dans les commerces.

[Didier Manier] LMH s'est associé à Vilogia au sein d'un GIE qui représente 17 opérations et 7000 logements sur la MEL. Nous travaillons pour qu'il y ait une obligation d'affichage des heures d'insertion sur le territoire avec les entreprises. Nous travaillerons au plus près du territoire pour pouvoir faire travailler nos locataires qui en ont besoin sur le site.

«L'ASSOCIATION PERSPECTIVES EST DIRECTEMENT CONCERNÉE PAR LA DÉMOLITION. LE LOCAL DE LA CELLULE LAMAZE EST CONCERNÉ DÈS DEMAIN AU 2-4 LAMAZE ET AU 1-3 LAMAZE. ET LE 18 VA AUSSI ÊTRE DÉMOLI. NOUS SERONS BIENTÔT SANS LOCAL. 80 PERSONNES VIENNENT TOUS LES JOURS AU LOCAL DÉJÀ TROP PETIT QU'EST-CE QUE L'ANRU A PRÉVU POUR LES ASSOCIATIONS ET DANS QUELLE MESURE NOUS ALLONS PARTICIPER À LA CONCERTATION? NOUS SOMMES TOUS INQUIETS SUR LE DEVENIR DE L'ASSOCIATION.»

[Martine Aubry] Il ne faut pas avoir d'inquiétude, pour la Ville les associations jouent un rôle extrêmement important dans le quartier et représentent vraiment un coussin de sécurité qui absorbe les chocs et limite l'impact des crises, ce qui est essentiel. Toutes les associations seront relocalisées sur le quartier, en espérant que ce sera aussi un mieux pour elles. Les habitants sont très attachés aux associations ainsi qu'au centre social. Nous comptons beaucoup sur vous pour participer au travail que l'on va mener sur la concertation. De plus, Perspectives est une des structures les plus anciennes du quartier, fortement soutenue par Walid Hanna, et l'une des plus performantes. Nous allons profiter de ces changements pour réfléchir avec vous. Voilà le travail que nous allons faire et l'engagement que vous avez, c'est que vous resterez dans le quartier, y compris pendant toute la phase de démolition.

[Estelle Rodès] Entre le temps de l'enquête sociale et le temps du relogement, il se passe au moins 2 ans. Nous allons donc travailler avec vous lors de la concertation sur la gestion transitoire. L'objectif pour ce projet, c'est que la concertation se fasse avec vous. Vous ne serez pas seuls dans cette situation. Nous allons réfléchir avec vous sur de nouveaux locaux. Pour Perspectives ou d'autres associations, on ne trouvera peut-être pas tout de suite la relocalisation définitive mais on y travaillera avec vous. Nous prenons bien entendu l'engagement que vous ne vous retrouviez jamais à la rue.

«L'ASSOCIATION ESPACE SANTÉ EST TRÈS IMPLANTÉE SUR LE QUARTIER ET CONNAÎT UNE FORTE ÉVOLUTION. DANS LE CADRE DU PIA SANTÉ, L'ESPACE SANTÉ A ÉTÉ SOLlicitÉ POUR APPORTER SON EXPERTISE ET MOBILISER LES HABITANTS. NOUS AVONS RÉPONDU À PLUSIEURS ÉTUDES SUR LA QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR ET EXTÉRIEUR, ET AUSSI SUR L'AGRICULTURE URBAINE. DE PLUS SUR LE QUARTIER NOUS PORTONS UN PROJET GLOBAL SANTÉ SUR LES QUESTIONS D'ALIMENTATION PUISQUE NOUS ORGANISONS DES RENCONTRES CAFÉ PARENTS AU SEIN DE L'ÉCOLE. AUJOURD'HUI, NOUS SOMMES SOLlicitÉS SUR TOUS LES DOMAINES DE LA SANTÉ ET NOUS FAISONS FACE À UNE DEMANDE GRANDISSANTE DES HABITANTS. NOUS RECHERCHONS DES NOUVEAUX LOCAUX PLUS GRANDS ET NÉCESSAIRES. NOUS SOMMES AUSSI INQUIETS DE L'AVENIR SUR LE QUARTIER POUR NOUS LES PETITES STRUCTURES. NOUS SOUHAITONS QUE DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉNOVATION URBAINE, L'ESPACE SANTÉ PUISSE AVOIR AUSSI UN LIEU PLUS SPACIEUX POUR POUVOIR DÉVELOPPER SES PROJETS DE SANTÉ ET ACCUEILLIR LES HABITANTS, LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ ET LES THÉRAPEUTES POUR MENER À BIEN TOUTES CES ACTIONS.»

[Martine Aubry] Un pôle santé va être créé sur le quartier pour réunir les médecins, pharmaciens, infirmiers, kiné et peut être même des spécialités qui viendront une fois ou deux par semaine. Il faut qu'on envisage les besoins du quartier dans une maison de santé. Souhaiterez-vous être dans ce pôle? Où souhaiterez-vous être dans des locaux en pieds d'immeuble? Le principe du pôle santé a été décidé, mais pas les modalités de mise en place qui seront discutées, tous ensemble, lors de la phase de concertation.

«JE N'AI PAS ENTENDU PARLER DES ENFANTS. SI L'ÉCOLE S'ABÂT, CE DÉRACINEMENT-LÀ DE L'ÉCOLE ET DU QUARTIER ET DES AIRES DE JEUX EST IMPORTANT. AVEZ-VOUS PENSÉ AUX ENFANTS QUI VONT RESTER DANS LE QUARTIER EST?»

[Martine Aubry] Je voulais dire que les enfants sont au cœur de tout. La création du parc et de la voie paysagère, tout cela va être discuté avec les habitants et les enfants, notamment pour savoir où on installe les aires de jeux. Il y aura aussi une nouvelle école et une nouvelle crèche. Pour un quartier qui n'est pas si grand, on a quand même aménagé le Jardin des sports, on a réhabilité le centre social, on met en place 6 nouveaux équipements. On peut dire qu'on met le paquet!



RESPECTER L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTÉ DES HABITANTS

PLACER LA SANTÉ DES HABITANTS ET USAGERS AU CŒUR DES ENJEUX DE L'AMÉNAGEMENT DURABLE DU QUARTIER ET DU TRAITEMENT DES CONTRAINTES ENVIRONNEMENTALES: LUTTE CONTRE LES EXPOSITIONS DU QUARTIER AUX NUISANCES ACOUSTIQUES ET À LA POLLUTION DE L'AIR, NOTAMMENT EN TRAITANT DE FAÇON INNOVANTE SON RAPPORT AU PÉRIPHÉRIQUE.

FAVORISER LA NATURE EN VILLE, PAR LA CRÉATION D'UN VASTE PARC URBAIN CENTRAL, ET L'AGRICULTURE URBAINE AU SEIN DU QUARTIER.

«LILLE EST LA DEUXIÈME VILLE LA PLUS POLLUÉE DE FRANCE. IL FAUT QUE LA VILLE SOIT MOTEUR SUR LES QUESTIONS DE POLLUTION CAR LES AUTORITÉS PUBLIQUES NE LE SONT PAS. JE SOUHAITE QUE LA VILLE FINANCE DES DÉTECTEURS DE POLLUTION DE L'AIR DANS TOUTES LES ÉCOLES MATERNELLES, PRIMAIRES CAR CELÀ A DE NOMBREUX INCIDENCES SUR LA SANTÉ...»

[Stanislas Dendievel] Il y a dans toutes les écoles et crèches municipales à Lille des mesures régulières de la qualité de l'air intérieur (programme Scol'Air). On porte une grande attention à tous ces sujets, aussi étudiés dans les réhabilitations de logements. Par rapport à la question de la prévention de la qualité de l'air, l'ambition du renouvellement de Concorde est de créer un élément acoustique qui va atténuer la pollution de l'air aussi. C'est un souci permanent de la ville de Lille.»

[Estelle Rodès] Dans le quartier à santé positive, il y a 4 objectifs:

- La réduction des nuisances liées au bruit notamment avec un écran acoustique le long du boulevard périphérique et dans la conception des bâtiments;
- La réduction des problèmes de santé liés à une alimentation saine autour du projet d'agriculture urbaine, et du travail collectif avec l'ensemble des acteurs du quartier.
- La production d'énergie propre;
- Et la question de la qualité de l'air dans l'espace public mais aussi dans les bâtiments.

L'objectif est d'avoir un cahier des charges très spécifique sur la production des futurs bâtiments qui seront produits sur l'ensemble du quartier, avec des normes spécifiques, des outils de filtration et une conception innovante sur cette question de la qualité de l'air, et pas simplement à l'instant T de la construction, mais aussi sur la conception des outils et des matériaux utilisés qui seront pérennes dans le temps. Cela passera également par la sensibilisation des habitants sur la pollution de l'air intérieur car la pollution de l'air est plus importante dans les appartements. Cette question de la qualité de l'air est au cœur du projet de quartier à santé positive du futur Faubourg de Béthune.

AUTRES QUESTIONS ET REMARQUES

«QUESTION POUR LMH, VOUS N'AVEZ PAS PARLÉ DE NOTRE RUE, PROBLÈME DE CHAUFFAGE, LES TOITURES. VOUS NE FAÎTES PAS VOTRE TRAVAIL. VOUS AVEZ SUPPRIMÉ LES FEMMES DE MÉNAGES. NOUS AVONS FROID. IL N'Y A PAS DE CHAUFFAGE.»

[Martine Aubry] Une réunion est prévue avec le bailleur LMH pour évoquer les problématiques du quotidien. LMH est un partenaire majeur de ce grand projet qu'il a préparé avec la Ville. Il faut savoir que LMH est le principal bailleur social dans la ville et qu'ils prennent des gens très en difficulté, sans trier. Toutes les réponses ne seront pas données à la réunion du 12 février mais il va falloir que LMH travaille avec ses services et reviennent vers vous pour vous informer sur ce qui sera fait.

«VOUS PARLEZ DE GRANDS PROJETS, MAIS REGARDEZ CE QU'IL SE PASSE MAINTENANT CHEZ LES GENS, AVEC LA PRÉSENCE DE RATS, LES DÉGÂTS DES EAUX, ETC. MAINTENANT, ET PAS PLUS TARD!»

[Martine Aubry] On lance une concertation sur un immense projet qui va coûter des centaines de millions d'euros sur Concorde. On est sur le lancement d'un projet énorme. Cela n'empêche pas de parler du quotidien et d'améliorations nécessaires.

«JE SUIS HABITANT DU 22-26 BOULEVARD DE METZ ÇA FAIT PLUS D'UN MOIS QUE L'ASCENSEUR EST EN PANNE. AUJOURD'HUI, J'AI UN PETIT VÉHICULE QUI ME PERMET DE FAIRE MES DÉPLACEMENTS DANS LE QUARTIER MAIS JE NE PEUX PAS MONTER JUSQU'A CHEZ MOI CAR L'ASCENSEUR N'EST PAS ASSEZ GRAND.»

[Didier Manier] Si monsieur est handicapé et que l'ascenseur est en panne, on essaiera de voir le 12 s'il n'y a pas lieu de faire une action.



3.3.2 Registres

Des registres ont été mis à disposition du public du 14 février au 14 octobre 2019. À Lille Métropole, à l'Hôtel de Ville, à la Mairie de quartier du Faubourg de Béthune et à la maison du projet, chacun a pu écrire librement ses réactions sur le projet.

Au total, 11 avis et commentaires ont été déposés, dont 4 avis sur le registre papier de la Maison du projet, et 7 avis dont 2 avec commentaire, déposés sur la plate-forme numérique de la MEL.

Aucune remarque n'a été formulée dans les registres présents à l'Hôtel de Ville et la Mairie de quartier. Malgré la faiblesse des résultats, l'analyse des observations exprimées est réalisée selon les orientations thématiques du projet.

On remarque que certains commentaires s'en extraient pour poser d'autres regards, ce qui fait l'objet d'une rubrique supplémentaire.

REGISTRES RESPECTER L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTÉ DES HABITANTS (QUARTIER À «SANTÉ POSITIVE»)

POINTS DE VIGILANCE

- La préservation du corridor écologique du talus autoroutier
- La place de la voiture
- Les dispositifs d'isolation acoustique contre les bruits du périphérique

«CONSERVER LES ARBRES LE LONG DE L'AUTOROUTE MALGRÉ LA CONSTRUCTION DU MUR ANTI-BRUIT»

«LES VOITURES: OÙ?»

«LES ARBRES, C'EST INDISPENSABLE! MAIS SACHEZ QUE LA VÉGÉTALISATION, QUELLE QU'ELLE SOIT, EST UN TRÈS MAUVAIS ISOLANT ACOUSTIQUE (- 3%)»

PROPOSITIONS DES PARTICIPANTS

- Privilégier une faible densité urbaine

«LE QUARTIER ÉTANT LE PLUS VERT DE LILLE, PROCHE DE VAUBAN, DE WAZEMMES, DE LA DEULE, MAIS PROCHE DE L'AUTOROUTE, IL FAUT ABSOLUMENT PROFITER DE CETTE SITUATION POUR EN FAIRE UN POU MON VERT ET TRANSFORMER CE QUARTIER PÉRIPHÉRIQUE EN PLACE CENTRALE DE L'ÉCOLOGIE EN VILLE. AVEC UNE FAIBLE DENSITÉ URBAINE.»

REGISTRES

OUVRIRE LE QUARTIER SUR LA VILLE

POINTS DE VIGILANCE

- L'insertion du tramway aux abords du projet
- L'accroche urbaine avec la Porte des Postes

«UNE QUESTION: COMMENT LE TRAMWAY VA S'INSÉRER SUR LE BOULEVARD DE METZ?»
«UNE INTERVENTION SUR CE QUARTIER SEMBLE ÉVIDEMMENT NÉCESSAIRE. J'ESPÈRE QUE LE PROJET COMPORTERA UN VOLET PAYSAGER FORT ET QUE LA PROXIMITÉ AVEC LE PÔLE INTERMODAL DE LA PORTE DES POSTES SERA MIS À PROFIT (ACTIVITÉ? DENSITÉ?).»

PROPOSITIONS DES PARTICIPANTS

- Ouvrir le quartier sur le Sud de la ville au moyen de nouveaux aménagements viaires, de passerelles ou d'une couverture du périphérique
- Relier le quartier au vieux Lille par voie navigable sur la Deule

«OUVRIR LE QUARTIER SUR LA VILLE EST INDISPENSABLE AUSSI VERS LE SUD. DE NOUVEAUX QUARTIERS ÉMERGENT ENTRE LE FAUBOURG DES POSTES ET LE CHR. L'ARRIÈRE DE LILLENUM AVEC UN HOTEL ET LES NOUVEAUX IMMEUBLES HELIOLILLE SERONT JUSTE DE L'AUTRE CÔTÉ DU PÉRIPHÉRIQUE ET DES VOIES FERRÉES, À 250M A VOL D'OISEAU. UN PASSAGE NORD-SUD ENTRE LE QUARTIER CONCORDE ET LES RUES NOUVELLEMENT AMÉNAGÉES DE COURTOIS ET DE MARQUILLIES SEMBLE INDISPENSABLE. CELÀ PEUT ÊTRE SOLUTIONNÉ PAR UNE OU DEUX PASSERELLES, OU BIEN PLUTÔT PAR UNE AMBITIEUSE COUVERTURE DE L'A25 SUR UNE CENTAINE DE MÈTRES DE LONG. UNE TELLE COUVERTURE AURAIT DE NOMBREUX AVANTAGES EN PLUS DE L'OUVERTURE SUD DU QUARTIER CONCORDE:

- DÉSENCLAVEMENT DU CHEMIN DE BARGUES ET DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE
- OUVERTURE DE L'ARRIÈRE DE LILLENUM
- PROTECTION DES NUISANCES DU PÉRIPHÉRIQUE (SONORE ET POLLUTION)
- NOUVELLE SURFACE À EXPLOITER (PARC, AGRICULTURE URBAINE, CONSTRUCTION DE FAIBLE HAUTEUR, SYSTÈME DE FILTRE À AIR DE LA CIRCULATION...)

IDÉALEMENT REVOIR LE PROJET DE TRANSFORMER LES BERGES DE LA DEULE JUSQU'AU DÉPLACEMENT DU PORT DE LILLE POUR QUE FAUBOURG DE BÉTHUNE ET LOMME MARAIS SOIENT RELIÉS AU VIEUX-LILLE PAR LES VOIES NAVIGABLES. BÂTEAU TAXI. LE PORT DE LILLE EST UNE ATROCITÉ DANS UN ENVIRONNEMENT VALORISABLE. LES ESPACES VERTS DU FAUBOURG DE BÉTHUNE SONT UNE CHANCE. JE CROIS AU POTENTIEL DE LA PARTIE SUD DE LILLE»

REGISTRES

HABITER ET BIEN VIVRE ENSEMBLE DANS LE QUARTIER

POINTS DE VIGILANCE

- L'attention aux besoins des populations en place dans un cadre parallèle à la concertation, notamment sur les questions de relogement: transition entre plusieurs logements, compensation des gênes liées aux travaux

«AMÉLIORER LE CADRE DE VIE DES HABITANT.E.S EST UN OBJECTIF LOUABLE, LES REMPLACER PAR DE NOUVEAUX. ELLES HABITANT.E.S SEMBLE UN MOYEN BIAISÉ. MERCI D'ÊTRE BIEN ATTENTIF. IVE.S AUX BESOINS DES HABITANT.E.S ACTUEL.LE.S QUI SERONT MINORITAIRES À ALLER SUR CE SITE DE CONCERTATION. COMMENT RELOGER TOUTES LES PERSONNES RESPECTUEUSEMENT SI LE POURCENTAGE DE LOGEMENT SOCIAL DIMINUE AUSSI FORTEMENT? QUELLES SOLUTIONS DE LOGEMENT TRANSITOIRE SERONT PROPOSÉES? QUE DEVIENDRONT CELLES ET CEUX QUI NE VEULENT PAS QUITTER LEUR LOGEMENT? QUELLES COMPENSATIONS POUR LES GÊNES OCCASIONNÉES PAR LES TRAVAUX? DES SERVICES D'AIDE À DOMICILE, DE TRANSPORT, DE LIVRAISON, DE PETITS COMMERCE SERONT-ILS ALORS PROPOSÉS QUAND LE QUARTIER SERA SENS DESSUS DESSOUS? BREF, CREUSONS LES VOILETS HUMAINS ET SOCIAUX DE LA RÉNOVATION URBAINE POUR NE PAS GENTRIFIER BRUTALEMENT.»

REGISTRES

AUTRES THÈMES ÉVOQUÉS

POINTS DE VIGILANCE

- le devenir de l'EPDSAE sur le versant nord boulevard de Metz

«IL ME SEMBLE QU'UN DES ATOUTS DU QUARTIER EST SA MAISON DE L'ENFANCE OÙ SONT ACCUEILLIS CHAQUE ANNÉE DES ENFANTS EN DÉTRESSE. JE PENSAIS QUE LE BÂTIMENT AVAIT UN INTÉRÊT ARCHITECTURAL (MONUMENT CLASSÉ) OR DANS LES PLANS DE CONCERTATION LA MAISON DE L'ENFANCE A DISPARU. JE M'INTERROGE SUR LE VOILET SOCIAL ET HUMAIN DE CE PROJET. OÙ EST LA MAISON DE L'ENFANCE?»

PROPOSITIONS DES PARTICIPANTS

- Résidences d'artistes

«INVITER DES ARTISTES À PEINDRE DANS LE QUARTIER POUR ATTIRER LE REGARD DU RESTE DE LA VILLE TOUT EN FAVORISANT LE RENOUVELLEMENT URBAIN POUR OFFRIR À SES HABITANTS UN CADRE POSITIF, L'ÉVÉNEMENT SERAIT UNE OPPORTUNITÉ POUR RÉALISER UN PROJET COLLECTIF MÉLANGEANT ARTISTES LOCAUX ET INTERNATIONAUX.»

RETRANSCRIPTION DES AVIS

RESPECT DES HABITANT.E.S

PPUrope

27/02/2019 20:02

Améliorer le cadre de vie des habitant.e.s est un objectif louable, les remplacer par de nouveaux. elles habitant.e.s semble un moyen biaisé. Merci d'être bien attentif.ive.s aux besoins des habitant.e.s actuel.le.s qui seront minoritaires à aller sur ce site de concertation. Comment reloger toutes les personnes respectueusement si le pourcentage de logement social diminue aussi fortement? Quelles solutions de logement transitoire seront proposées? Que deviendront celles et ceux qui ne veulent pas quitter leur logement? Quelles compensations pour les gênes occasionnées par les travaux? Des services d'aide à domicile, de transport, de livraison, de petits commerces seront-ils alors proposés quand le quartier sera sans dessus dessous?

Bref, creusons les volets humains et sociaux de la rénovation urbaine pour ne pas gentrifier brutalement.

1 COMMENTAIRE

Helder@Helder

juil. 15

Ce programme de rénovation implique la mise en place d'un Conseil Citoyen, structure indépendante des élus municipaux et métropolitains. Il est important que les habitants du quartier puissent par le biais de cette structure s'exprimer et être entendus. A ce jour il est juste évoqué dans la délibération «au moins une présentation au Conseil de quartier ou, si il est constitué, au Conseil citoyen». Une présentation ne se substitue en rien à une concertation. La MEL et la ville de Lille doivent s'appuyer sur les besoins des habitants actuels pour co-construire ce quartier. Sans quoi, le renouvellement risque de tourner à la gentrification et ne fera que déplacer les habitants actuels et leurs problèmes plus loin vers la périphérie.

UN ACCÈS SUD: PASSERELLE OU COUVERTURE DE L'A25

PPUrope

27/02/2019 19:45

Ouvrir le quartier sur la Ville est indispensable aussi vers le sud. De nouveaux quartiers émergent entre le Faubourg des Postes et le CHR. L'arrière de Lillénium avec un hôtel et les nouveaux immeubles Heliolille seront juste de l'autre côté du périphérique et des voies ferrées, à 250m à vol d'oiseau.

Un passage nord-sud entre le Quartier Concorde et les rues nouvellement aménagées de Courtois et de Marquillies semble indispensable. Cela peut être solutionné par une ou deux passerelles, ou bien plutôt par une ambitieuse couverture de l'A25 sur une centaine de mètres de long. Une telle couverture aurait de nombreux avantages en plus de l'ouverture sud du quartier Concorde: - désenclavement du chemin de Bargues et de l'aire d'accueil des gens du voyage - ouverture de l'arrière de Lillénium - protection des nuisances du périphérique (sonore et pollution) - nouvelle surface à exploiter (parc, agriculture urbaine, construction de faible hauteur, système de filtre à air de la circulation...)

1 COMMENTAIRE

krisslille@krisslille

juil. 15

Toute la A25 de Porte des Postes au Avenue Oscar Lambret serait un plus mais la pollution résiste au grand projet urbain.

GARDER ET VALORISER LES ESPACES VERTS

NOEL

12/08/2019 12:44

Le quartier étant le plus vert de Lille, proche de Vauban, de Wazemmes, de la deule, mais proche de l'autoroute, il faut absolument profiter de cette situation pour en faire un poumon vert et transformer ce quartier périphérique en place centrale de l'écologie en ville. Avec une faible densité urbaine. Idéalement revoir le projet de transformer les berges de la deule jusqu'au déplacement du port de Lille pour que faubourg de Béthune et lomme marais soient reliés au vieux Lille par les voies navigables. Bateau

taxi. Le port de Lille est une atrocité dans un environnement valorisable. Les espaces verts du faubourg de Béthune sont une chance. Je crois au potentiel de la partie sud de Lille

IL ÉTAIT TEMPS!

Lille59000
30/08/2019 17:15

Une intervention sur ce quartier semble évidemment nécessaire. J'espère que le projet comportera un volet paysager fort et que la proximité avec le pôle intermodal de la Porte des Postes sera mis à profit (activité? densité?).

LA MAISON DE L'ENFANCE

anonyme
10/07/2019 14:18

Il me semble qu'un des atouts du quartier est sa maison de l'enfance où sont accueillis chaque année des enfants en détresse. Je pensais que le bâtiment avait un intérêt architectural (monument classé) or dans les plans de concertation la maison de l'enfance a disparu. Je m'interroge sur le volet social et humain de ce projet. Où est la maison de l'enfance

ART

Mazzzer
08/04/2019 21:11

inviter des artistes à peindre dans le quartier pour attirer le regard du reste de la ville tout en favorisant le renouvellement urbain pour offrir à ses habitants un cadre positif, l'événement serait une opportunité pour réaliser un projet collectif mêlant artistes locaux et internationaux.

HABITEZ MIEUX

krisslille
13/10/2019 10:16

La verrue à Lille est encore debout, pendant longtemps on regardait les squares et tours sans aucun urbanisme. Vous devriez prendre en compte les canicules et l'air donc je propose d'enterrer la voie rapide A25 pour seulement concorde. Je propose aussi la transition des squares en jardin d'eau avec ombres. Un quartier tout petit peut être une fusion c'est mieux. La

bande de Gaza doit changer de format aussi de nom. Accueillir un complexe cinéma et d'autres activités. Un accès plus adapté pour Lillenum.

MEL **MÉTROPOLE**
EUROPÉENNE DE LILLE

Du 8 février au
15 octobre 2019

Prenez la parole!

**CONCERTATION
PRÉALABLE**

LILLE

Projet de renouvellement urbain
du site « Concorde »

REGISTRE COMMUNAL
La maison du projet

Registre destiné à recueillir les observations formulées au cours de la concertation préalable ouverte du 8 février au 15 octobre 2019 inclus

- Conserver les arbres le long de l'autoroute malgré la construction du mur anti-bruit! Pierre VINCENT (12-7-2019)
- les voitures au?

- Expositions très intéressantes
Une question = comment le tramway va-t-il passer sur le boulevard de Metz?
J.H. DALL (12/7/19)

- les arbres, c'est indispensable! Mais sachez que la végétation, quelle qu'elle soit, est un TRÈS MAUVAIS isolant acoustique (-3%)

3.3.3 Présentations aux conseil de quartier et conseil citoyen



LE CONSEIL DE QUARTIER DU FAUBOURG DE BÉTHUNE, instance de démocratie participative territorialisée, composée de 24 habitants pour partie volontaire et pour partie tirés au sort, présidée par Latifa Kechemir, se réunit mensuellement à la mairie de quartier. Relai de terrain pour les questions de GUP, il détient également un rôle consultatif sur le projet de renouvellement urbain concorde. La restitution ci-dessous capitalise les rencontres du conseil de quartier du 29 janvier 2019 au 15 octobre 2019. La séance du 15 octobre a été élargie aux conseils de quartier de Vauban-Esquermes, Wazemmes et Moulins, ainsi qu'au conseil citoyen, réunissant une trentaine de personnes.

Les points saillants des échanges sont reclassés ci-après thème par thème.

MODALITÉS

En amont de la réunion publique du 07 février 2019, la direction Renouvellement Urbain de la Ville est intervenue lors de différents conseils de quartier afin de présenter les délibérations prévues au Conseil Municipal et les études menées dans le cadre du quartier à santé positive. À compter du 12 décembre 2018, toutes les séances ont fait l'objet d'une présentation thématique du projet ou d'un point étape quant aux grandes orientations stratégiques du projet, l'accompagnement au relogement, le lancement de la concertation, le projet d'agriculture urbaine (AMI).

Les séances du 21 mars 2019 et du 15 octobre 2019 ont fait l'objet de présentation formelle du projet, en présence de l'équipe projet et pour la seconde de la MOE urbaine (agence Fortier) afin de répondre aux différentes questions des conseillers (annexe 16).

PRÉSENTATIONS AU CONSEIL DE QUARTIER

HABITER ET BIEN VIVRE ENSEMBLE DANS LE QUARTIER

POINTS APPRECIÉS

- La nécessité à agir de façon massive sur le quartier et le patrimoine de bâti reconnu comme obsolète.

POINTS DE VIGILANCE /QUESTIONS

- Compte tenu des échanges sur le terrain avec les habitants, les membres du conseil de quartier soulignent la nécessité d'un accompagnement au relogement soutenu comme un des enjeux principaux du projet de renouvellement urbain.
- Interrogations sur la densité induite par le projet : les membres du conseil de quartier souhaitent avoir davantage de précisions sur les implications du projet en termes de densité.
- Interrogation sur le devenir des résidences non concernées par le projet de rénovation : les membres du conseil de quartier questionnent la phase de gestion transitoire : comment cela va-t-il se passer pour les habitants non concernés par le relogement, comment maintenir des conditions de vie acceptables dans un quartier en pleine transformation sur une période « étirée » ?
- Interrogation sur les possibilités de revenir s'installer dans le quartier une fois le projet réalisé
- Un désir de se projeter d'avantage dans le projet avec des représentations visuelles du projet plus incarnées.

«SI ON VEUT REVENIR DANS LE QUARTIER, COMMENT FAIRE?»

«POURQUOI NE PAS PRESENTER UN PLAN AVEC TOUS LES NOUVEAUX BATIMENTS, J'AURAIS AIME UNE PRESENTATION DU PROJET OU L'ON VOIT TOUT DANS LA FORME ATTENDUE.»

PRÉSENTATIONS AU CONSEIL DE QUARTIER

OUVRIR LE QUARTIER SUR LA VILLE

POINTS APPRECIÉS

- Un intérêt manifeste pour la promotion des mobilités douces>L'arrivée potentielle d'une ligne de tramway est appréciée même si elle suscite beaucoup de questions notamment sur son insertion dans le projet.

«PORTE DES POSTES: UNE TRÈS BELLE PISTE CYCLABLE MAIS LIMITATIVE VIS-A-VIS DES VOITURES. IL SUFFIT D'ENLEVER LES PANNEAUX POUR RENDRE LES CYCLISTES PRIORITAIRES.»

POINTS DE VIGILANCE /QUESTIONS

- Préoccupations exprimées quant à la manière dont les jonctions seront traitées aux différents secteurs avoisinants.
- Un souci exprimé quant au traitement de l'avenue Beethoven compte tenu de son dysfonctionnement actuel.
- Une préoccupation exprimée quant à l'insertion du tramway dans le projet et ses conséquences.

«QUELLE JONCTION AVEC LE VIEUX- FAUBOURG?»

«IL FAUT REFAIRE DE L'AVENUE BEETHOVEN UN VRAI MORCEAU DE QUARTIER PLUTÔT QU'UNE COUPURE.»

«AUJOURD'HUI POUR LE PIÉTON, CETTE LIAISON AU VIEUX FAUBOURG EST COMPLIQUÉE. UN ENFANT NE PEUT TRAVERSER CE SECTEUR DE L'AVENUE BEETHOVEN EN UNE FOIS, ILY A UN VRAI TRAVAIL À FAIRE.»

«L'OUVERTURE DU QUARTIER N'EST PAS SIMPLEMENT GÉOGRAPHIQUE OU PHYSIQUE, ELLE DOIT SE FAIRE DANS LE TRAVAIL DE PROXIMITÉ ET CELA PEUT SE PRÉPARER EN AMONT DE L'OUVERTURE PHYSIQUE.»

«LE TRAMWAY: OÙ VA-T-IL PASSER SUR LE NOUVEAU BOULEVARD? AU MILIEU, À DROITE OU À GAUCHE?»

«COMMENT TRAVAILLENT LES URBANISTES? C'EST ASSEZ DÉROUTANT, CAR SUR VOTRE PLAN, ON NE VOIT PAS LE TRAMWAY APPARAÎTRE.»

«IL NE FAUT PAS ÉLARGIR L'AVENUE BEETHOVEN, SINON ON COUPERA DES ARBRES.»

«LA QUESTION DES TRANSPORTS ALTERNATIFS N'APPARAÎT PAS DANS VOTRE CAHIER DES CHARGES.»

«LES OUVERTURES DU QUARTIER SUR LES AUTRES QUARTIERS: LES RUES EXISTENT DÉJÀ, ALORS QU'EST-IL PRÉVU POUR TRAITER CES OUVERTURES?»

PRÉSENTATIONS AU CONSEIL DE QUARTIER

RESPECTER L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTÉ DES HABITANTS

POINT APPRECIÉ

- Un intérêt particulier pour le volet agriculture urbaine

«Y-AURA-T-IL DES SERRES?»

POINTS DE VIGILANCE/QUESTIONS

- Inquiétude quant à l'aspect du mur anti-bruit
- Souci exprimé de conservation de la végétation

«À QUOI RESSEMBLERA LE MUR ANTI-BRUIT?»

«LES JARDINS DERRIÈRE L'ÉCOLE SÉVERINE CHENIER VONT-ILS DISPARAÎTRE?»
«Y-AURA-T-IL DES ARBRES SUR LA BUTTE?»

PROPOSITION DES PARTICIPANTS

- Encourager la participation des habitants sur l'agriculture urbaine

PRÉSENTATIONS AU CONSEIL DE QUARTIER

AUTRES QUESTIONS ET REMARQUES

- Les membres du conseil de quartier font le constat de difficultés de dialogue avec le bailleur qui provoquent une exaspération des habitants.
- Constat de difficultés liées aux entretiens des espaces communs et pieds d'immeubles.>Le conseil de quartier fait remonter le désir exprimé par certains habitants de demeurer dans le quartier.
- Questionnements quant aux modalités de gestion transitoire durant la phase chantier du projet.





LE CONSEIL CITOYEN:
un bureau a été mis à sa disposition dans la Maison du Projet pour permettre une implication dans la démarche de renouvellement urbain du quartier Concorde en organisant divers temps d'échanges autour du projet avec les habitants qui ont réuni 30 personnes.

En amont de ses actions, il a bénéficié d'un temps de présentation du projet.

Pour autant, le conseil citoyen a participé avec les autres parties prenantes au groupe de travail transversal dont l'avis est présenté ci-avant. Pour la suite de la concertation, il sera important qu'il continue de jouer pleinement son rôle, en tant qu'instance à part entière. Pour mémoire, il est membre de droit du comité de pilotage opérationnel du projet.

Les points saillants des échanges sont reclassés ci-après thème par thème.

MODALITÉS

Calendrier des temps de travail et d'animation du conseil citoyen autour du projet:

- 26/09/2018 rencontre avec Gérard LEVAL consultant et spécialiste des questions de participation citoyenne auprès du ministère de la ville
- 9/11/2018 plénière du conseil citoyen dans les locaux de la Maison du Projet
- 26/02/2019 présentation du projet au conseil citoyen par la direction de projet cohésion sociale et urbaine de la MEL sur la base du diaporama de la réunion publique du 7 février ([annexe 17](#)) et des études réalisées sur Concorde au titre du NPRU ([annexe 20](#))
- 30/04/2019 seconde plénière du conseil citoyen dans les locaux de la Maison du Projet
- 14/05/2019 un temps de rencontre organisé
- 21/06/2019: un petit déjeuner d'information et de sensibilisation au projet en plein air à destination des habitants et tenue d'un stand d'information lors de la kermesse de l'école S.Chenier sur la base notamment du diaporama de la réunion publique ([annexe 17](#)) pour les questions de calendrier du relogement. Les thèmes de sensibilisation ont été les suivants: phasage global du projet / contenu du projet / phasage et fonctionnement du relogement
- Les séances du 21 mars 2019 et du 15 octobre 2019 ont fait l'objet de présentations formelles du projet, en présence de l'équipe projet et notamment (le 15 octobre) de la MOE urbaine (agence Fortier) afin de répondre aux différentes questions des conseillers ([annexe 19](#)).

PRÉSENTATIONS AU CONSEIL DE QUARTIER

HABITER ET BIEN VIVRE ENSEMBLE DANS LE QUARTIER

POINTS DE VIGILANCE /QUESTIONS

- Une limite au projet : les habitants sont dans l'attente d'amélioration dans leur logement actuel là où le relogement semble tardif ou intervenant dans un second temps, post NPRU.

RESPECTER L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTÉ DES HABITANTS

POINT APPRECIÉ

- Intérêt pour le volet agriculture urbaine suite à l'AMI et au séminaire sur ce thème ainsi que pour la démarche d'innovation

OUVRIR LE QUARTIER SUR LA VILLE

- Pas de remarque spécifique : bon accueil du conseil de quartier sur ce volet du projet.

AUTRES QUESTIONS ET REMARQUES

POINTS DE VIGILANCE /QUESTIONS

- Souligne la nécessité d'un accompagnement social très fort de la population

SENSIBILISATION AUX HABITANTS PAR LE CONSEIL CITOYEN

Les éléments ci-dessous sont rapportés suite aux temps d'information sur le projet organisés par le conseil citoyen à destination des habitants ; les points et verbatim rapportés sont des «retours» d'habitants.

HABITER ET BIEN VIVRE ENSEMBLE DANS LE QUARTIER

POINT APPRECIÉ

- Les habitants manifestent un réel intérêt pour l'amélioration de la qualité des logements qui aujourd'hui sont inadaptés (typologie, confort...)

OUVRIR LE QUARTIER SUR LA VILLE

POINTS APPRECIÉS

- Intérêt pour l'ambition d'ouverture sur la ville car sentiment d'être «enfermé et barricadé».
- Satisfaction de voir maintenu un taux d'équipements et de services au moins comparable à l'actuel
- Pertinence de capitaliser sur l'accessibilité déjà très bonne du quartier

«TOUTE LA VIE DES HABITANTS SE FAIT AU SEIN MÊME DU QUARTIER DU FAIT DE LA PROXIMITÉ DE TOUS LES SERVICES. C'EST LE CAS AUSSI POUR NOS ENFANTS DONT NOUS CRAIGNONS QU'ILS SOIENT COUPÉS DU MONDE ET QU'ILS SE SENTENT HUMILIÉS»

«IL MANQUE D'ACTIVITÉS POUR LES ENFANTS.»

POINTS DE VIGILANCE/QUESTIONS

- Inquiétude exprimée quant au relogement : quel quartier, quel type de logement ?

RESPECTER L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTÉ DES HABITANTS

- Pas de remarque spécifique : bon accueil du conseil de quartier sur ce volet du projet.

AUTRES QUESTIONS ET REMARQUES

- Les habitants rencontrés expriment une volonté de quitter le quartier
- Certains expriment le fait de ne pas se sentir concernés puisqu'ils n'habiteront pas le futur quartier.

3.3.4 Exposition

La stratégie de concertation repose sur un socle de dispositifs permettant d'informer, de sensibiliser et de faire participer le public le plus large possible planifiés sur le temps de la concertation préalable et au-delà, sujets à adaptation selon les besoins exprimés par les habitants.

Le journal et l'exposition constituent les deux principaux outils de communication et d'information autour du projet créés et diffusés dans le cadre de la concertation préalable.

EXPOSITION ITINÉRANTE

Éléments de contenu : (annexe 17) 6 blocs sur roulettes ont été fabriqués reprenant les éléments de contexte et les ambitions du projet

- Bloc 1: CONCORDE, L'HISTOIRE CONTINUE: contextualisation historique du quartier, histoire et mémoire des habitants
- Bloc 2: UN PROJET URBAIN, C'EST QUOI? Contextualisation du projet Concorde dans le cadre de la politique de la ville et du NPRU
- Bloc 3: LES POTENTIELS DE CONCORDE- Valorisation des atouts du territoire compte tenu des ambitions du projet
- Bloc 4: ENVIRONNEMENT ET SANTE - Les ambitions dans le cadre du projet
- Bloc 5: UN QUARTIER DIVERSIFIÉ, ATTRACTIF ET VIVANT- Les ambitions dans le cadre du projet
- Bloc 6: HABITER ET BIEN VIVRE DANS LE QUARTIER - Les ambitions dans le cadre du projet, l'accompagnement au changement (relogement)
- Un grand plan du projet

Modalités d'exposition: l'exposition a été installée le 11 juillet 2019 dans la Maison du Projet, puis déplacée dans différents lieux emblématiques du quartier selon le calendrier suivant :

- Du 11 au 14 juillet: Maison du projet
- 15 au 31 juillet: Centre social dans le cadre de nos quartiers d'été
- 1^{er} août au 11 sept: Mairie de quartier Faubourg de Béthune
- 12 sept au 19 sept: Maison du projet pour les temps de sensibilisation agents et salariés des associations
- 19 septembre: Centre social pour le Forum du relogement
- Du 20 septembre au 1^{er} octobre: Maison du projet
- Octobre: Médiathèque Faubourg de Béthune



3.4 Actions complémentaires

3.4.1 Journal de la concertation

La stratégie de concertation repose sur un socle de dispositifs permettant d'informer, de sensibiliser et de faire participer le public le plus large possible planifiés sur le temps de la concertation préalable et au-delà, sujets à adaptation selon les besoins exprimés par les habitants. Le journal et l'exposition constituent les deux principaux outils de communication et d'information autour du projet créés et diffusés dans le cadre de la concertation préalable.



LES ÉCHOS DE LA CONCERTATION CONCORDE-BOULEVARD DE METZ

Éléments de contenu: premier numéro du journal de 4 pages consacré à l'histoire du site, au dévoilement des grandes ambitions du projet et aux témoignages d'habitants de longue date de Concorde. (annexe 18)

Modalités de diffusion: publié au mois de juin 2019, imprimé à 6 000 exemplaires, il a été distribué dans les boîtes aux lettres des habitants du quartier et déposé en self-service dans les lieux suivants:

- Mairie de quartier
- Maison du Projet
- Agence LMH
- Centre social
- SPL Euralille
- Maison de l'urbanisme et de l'architecture

Le projet de renouvellement urbain en quelques dates

- 2014** : Concorde est sélectionnée en 2010 comme quartier pilote de la Métropole Européenne de Lille (MEL) dans le cadre du Plan de Développement Urbain (PDU).
- 2015** : Le projet Concorde est inscrit au Plan de Développement Urbain (PDU) de la Métropole Européenne de Lille (MEL).
- 2016** : Lancement des études préliminaires et du diagnostic d'usage.
- 2017** : Les premiers logements sont livrés par l'Agence d'Urbanisme de Lille (AUL) et la Métropole Européenne de Lille (MEL).
- 2018** : Présentation du projet Concorde au Conseil d'Urbanisme de la Métropole Européenne de Lille (MEL).
- 2019** : Lancement de la concertation et de l'accompagnement des habitants.
- 2019-20** : À partir de 2019, les logements sont livrés par l'Agence d'Urbanisme de Lille (AUL) et la Métropole Européenne de Lille (MEL).
- dès 2022** : Démarrage des premières opérations de construction de logements et d'équipement d'espaces publics.

LA TRADITION CONCORDE

Penser et favoriser le bien-être des habitants de Concorde

Respecter l'environnement et la santé des habitants

Améliorer le bien-être des habitants, c'est avant toute chose veiller à préserver leur santé et leur confort de vie en agissant sur l'environnement.

Ouvrir le quartier sur la ville

Deux types d'intervention sont prévus pour faire de Concorde un quartier attractif, diversifié et vivant.

Habiter et bien vivre ensemble dans le quartier

Le bien-être des habitants de Concorde passe avant tout par la qualité des logements proposés.

3.4.2 Groupe de travail transversal

En janvier 2019, la ville de Lille souhaite ajouter au lancement de la concertation réglementaire sur le projet Concorde une démarche volontariste. Par saisine de six instances de démocratie participative se voit créer le groupe de travail transversal (G.T.T) où siège une vingtaine de membres. Son objectif : se prononcer sur les principes de programmation urbaine du projet Concorde.

MODALITÉS

Le GTT en chiffres : environ 20 membres de 9 à 77 ans, 8 réunions de travail, 6 auditions, 1 réunion d'écriture collective du projet d'avis, 2 réunions de travail avec les deux rapporteurs, 1 restitution de l'avis auprès de 4 élus le 1er octobre à la Maison du Projet.

Des membres du Conseil Communal de Concertation, du Conseil Citoyen, des Conseils de quartiers de Wazemmes, de Faubourg de Béthune, de Fives et Lille-Moulins composent le groupe adulte. Les enfants du Conseil Municipal d'Enfants de Vauban-Esquermes, de Faubourg de Béthune, de Lille-Moulins, de Lille-Sud et de Wazemmes ont également mené une concertation parallèle (annexe 19) avant que les deux groupes se rencontrent et s'enrichissent des propositions des uns et des autres.

Afin de construire son avis, le GTT a procédé à 6 auditions de différents agents expérimentés de la Ville sur l'ensemble des thèmes qui composent le projet, de la rénovation urbaine, du relogement aux risques sanitaires en passant par l'agriculture urbaine ou l'écologie. L'avis formulé sur cette base méthodologique a été rendu le 1er octobre lors d'une présentation aux élus, à la Maison du Projet.

- Les 6 auditions :**
- Delphine SILLY, Urbaniste de la Ville sur le quartier de Faubourg de Béthune - 29 avril et 9 juillet
 - Géraldine EMOTTE, Chargée de mission à la Direction Interbailleurs de la Ville de Lille - 20 mai
 - Sandrine FORZY, Chargée de mission Innovation équipe Projet Renouvellement Urbain - 12 juin
 - Gaëtan CHEPPE, Responsable du Service Risques Urbains et Sanitaires de la Ville de Lille - 26 juin
 - Yoan TISON, Ecologue de la Ville de Lille - 9 juillet
 - Christophe DUCROCQ, Chef de service, Action Économique et Commerce - 9 juillet

Paroles d'habitants — témoignages...

LES INTÉRESSÉS DU PROJET

Depuis trois ans, ils travaillent à l'élaboration du projet Concorde :

LES FORCES VIVES

La métamorphose de Concorde se fait avec vous : participez !

Le projet Concorde vendra le jour progressivement.

Un processus de concertation a été lancé le 7 février dernier par une réunion publique. Elle a été tenue au centre social « Le Projet » du Faubourg de Béthune, en présence de Marlène Aury, Maire de Lille, des principaux acteurs et de près de 400 habitants du quartier. Cette dynamique se poursuit à travers des ateliers de concertation organisés actuellement pour vous permettre de participer et d'apporter vos idées, et des réunions avec LMU pour régler les dysfonctionnements du quotidien. Ce temps de la concertation se clôturera par une réunion publique de bilan qui se tiendra au mois de septembre. Retrouvez toutes les infos pour participer à ce projet dans le « Lettre de Concorde », le prochain hebdomadaire, ou à l'accueil de la Maison du Projet - Boulevard de Metz.

LES ÉCHOS DE LA CONCERTATION

Rendez-vous au B4-B8 Boulevard de Metz



GTT

RESPECTER L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTÉ DES HABITANTS

POINTS APPRÉCIÉS

- Les espaces dédiés aux activités de plein air et à la biodiversité prévus dans les aménagements du futur parc.
- Le développement du levier des activités d'agriculture urbaine au profit d'une gestion transitoire du quartier de qualité, associant les habitants et renforçant ainsi l'appropriation de ces derniers au projet global.
- La préservation de la butte paysagée en bordure de périphérique
- Certains expriment le fait de ne pas se sentir concernés puisqu'ils n'habiteront pas le futur quartier.

POINTS DE VIGILANCE

- La garantie d'un équilibre raisonnable entre futurs espaces bâtis et la place accordée au végétal, la prise en compte de principes de végétalisation adaptés aux enjeux climatiques et environnementaux contemporains
- La méthodologie employée pour la définition des besoins en ce qui concerne l'agriculture urbaine, et pour la mobilisation des habitants à ce sujet, celle-ci étant actuellement très faible.
- La maîtrise d'outils garantissant la résorption optimale des pollutions de l'air, la vigilance sur la fertilisation des sols
- Le maintien des activités de plein air

PROPOSITIONS DES PARTICIPANTS

- Dédier un temps de concertation à la co-construction des usages et modalités d'aménagement du futur parc avec les habitants et les acteurs du quartier.>L'installation de dispositifs judicieux de récupération d'eaux des eaux usées et de captation de l'énergie photovoltaïque sur le toit des bâtiments.
- Sensibiliser les populations à des modes de transports doux, à des démarches de réduction de gaspillage alimentaire et des modes de consommation raisonnés.>Concevoir des activités transitoires, comme passage de relais de la population actuelle vers la population nouvelle
- Le maintien des activités de plein air



RETRANSCRIPTION DE CITATIONS ET DE VERBATIM EXTRAITS DE L'AVIS FORMULÉ ET DE LA RÉUNION DE RESTITUTION DE L'AVIS AUX ÉLUS

EXTRAITS SUR L'ÉCOLOGIE ET L'AGRICULTURE URBAINE:

«AU SEIN DE LA VILLE DE LILLE, CONCORDE APPARAÎT COMME UN QUARTIER PARTICULIÈREMENT DOTÉ EN ESPACES VERTS. CEPENDANT, CES ESPACES SONT SI PEU VALORISÉS, SI MAL EXPLOITÉS, QU'ILS PERDENT UNE PARTIE DE LEURS BÉNÉFICES EN MATIÈRE DE BIODIVERSITÉ.»

«LES MEMBRES DU G.T.T SUGGÈRENT QU'IL SERAIT JUDICIEUX DE PENSER À DES MICRO-DISPOSITIFS DE RÉCUPÉRATION DES EAUX USÉES, AFIN DE LES RÉUTILISER DANS LE CADRE DE LA DÉMARCHE D'AGRICULTURE URBAINE, MAIS AUSSI DE SE SERVIR DES TOITS DE BÂTIMENTS, AFIN DE CAPTER UNE ÉNERGIE PHOTOVOLTAÏQUE FAISANT AINSI DE CE NOUVEAU QUARTIER UN EXEMPLE DE QUARTIER ÉCORESPONSABLE.»

«SI LES SOLUTIONS POUR ENRAYER LES NUISANCES SEMBLENT NOMBREUSES ET EFFICACES CELLES POUR FAIRE BARRAGE AUX POLLUTIONS DE L'AIR SONT PLUS COMPLEXES. LE GROUPE, RECONNAÎT NE PAS MAÎTRISER PARFAITEMENT CES PROBLÉMATIQUES, MAIS INVITE LA MUNICIPALITÉ À TROUVER DES SOLUTIONS POUR RÉDUIRE LA POLLUTION DE L'AIR GÉNÉRÉE PAR LE PÉRIPHÉRIQUE PROCHE DU QUARTIER. EN EFFET, LES HABITANTS DE CONCORDE SONT SUREXPOSÉS À CETTE POLLUTION EXTERNE MAIS CONNAISSENT AUSSI DES DIFFICULTÉS D'EXPOSITION AUX POLLUTIONS INTERNES. IL SERAIT PEUT-ÊTRE ENVISAGEABLE DE VALORISER LA BUTTE D'HERBE AFIN QU'ELLE CONSTITUE UN PARAVENT OPTIMAL CONTRE CE TYPE DE POLLUTION.»



«NOUS SOUHAITONS QUE LA RICHESSE VERTE DU QUARTIER SOIT PRÉSERVÉE. LA PRAIRIE DE BARBUSSE PAR EXEMPLE FAIT ENVIE.»

«IL FAUT MAINTENIR LES ACTIVITÉS DE PLEIN-AIR.»

«SUR LA VÉGÉTALISATION, L'APPROPRIATION PAR LES HABITANTS EST FONDAMENTALE. LES PREMIERS RETOURS DES EXPÉRIENCES D'AGRICULTURE URBAINE FONT ÉTAT D'UN DÉMARRAGE DIFFICILE. ON SENT QUE C'EST UNE PROBLÉMATIQUE AVEC ENCORE DES DIFFICULTÉS D'APPROPRIATION.»

GTT

OUVRIR LE QUARTIER SUR LA VILLE

POINTS APPRÉCIÉS

- Nécessité d'accroître et de diversifier l'offre de commerces et de services actuelle au vu de la typologie de la future population et des ambitions de mixité sociale du projet

POINTS DE VIGILANCE

- Une attention générale doit être apportée à l'attractivité, à la diversité et au bon fonctionnement du quartier pendant la période transitoire du projet urbain.
- Risques d'un déséquilibre en matière de diversité sociale accompagnant le renouvellement de la population du quartier Concorde.
- Anticipation d'une chute des effectifs des classes des écoles, des autres équipements municipaux et de la vitalité associative occasionnée par le départ progressif de familles de 2019 à 2024 sur la partie Ouest du quartier.
- Cohérence dans l'articulation de l'ensemble des projets de développement économique et urbain qui impacteront très fortement la moitié sud de la Ville de Lille dans les années à venir. De fait, le groupe craint que la présence du futur grand ensemble commercial Lillenum ne vienne contrevenir à la pertinence de se doter de commerces de proximité

PROPOSITIONS DES PARTICIPANTS

- Imaginer des dispositifs pour freiner le processus de diminution ou pallier aux diminutions de fréquentation des structures scolaires, périscolaires et associatives.
- Renforcement des circulations douces, dont pistes cyclables sécurisées dans chaque rues, et implantation d'une station V'Lille au nouveau centre du quartier.
- Renforcement des transports en commun permettant ainsi le développement de ce pôle commercial central
- Renforcement des activités de services non-commerciaux de proximité, faciliter l'installation de nouveaux commerces (allègement de charges).
- Ouvrir plus largement la concertation avec la création de la ZAC ou de toute autre forme juridique adaptée.



RETRANSCRIPTION DE CITATIONS ET DE VERBATIM EXTRAITS DE L'AVIS FORMULÉ ET DE LA RÉUNION DE RESTITUTION DE L'AVIS AUX ÉLUS

EXTRAITS DE L'AVIS SUR LES CONNEXIONS ET SERVICES:

«SELON LE GROUPE, UN SECTEUR DYNAMIQUE EST UN SECTEUR SUR LEQUEL UNE FORTE PRÉSENCE DE SERVICES (DISTRIBUTEURS DE BILLETS, PRESSE, STATION V'LILLE) ET UNIQUEMENT NON COMMERCIAUX, S'ÉTABLIT. AINSI, UN DIAGNOSTIC NON EXHAUSTIF, PERMET, D'ORES ET DEJÀ, D'AFFIRMER QUE LE SECTEUR CONCORDE MANQUE DE SERVICES EN TOUS GENRES EN DEHORS DE SERVICES MÉDICAUX DÉJÀ CONSIDÉRABLEMENT PRÉSENTS SUR CE SECTEUR.»

EXTRAITS DE L'AVIS SUR LE QUARTIER EN TRANSITION:

«LA RECONSTRUCTION DE LOGEMENTS IMPLIQUE L'ARRIVÉE DE NOUVEAUX HABITANTS AVEC UNE MIXITÉ SOCIALE BEAUCOUP PLUS IMPORTANTE. (...) À WAZEMMES, À FIVES, ET DANS D'AUTRES QUARTIERS LILLOIS, LA «GENTRIFICATION» DES QUARTIERS, JADIS POPULAIRES, DÉSÉQUILIBRE PARFOIS L'HISTOIRE, LES MODES DE VIE, LE COÛT DE LA VIE (ALIMENTAIRE, HAUSSE DES LOYERS) AU DÉTRIMENT DES POPULATIONS INITIALEMENT PRÉSENTES QUI, PAR RICOCHET, SE RETROUVENT CONTRAINTES DE QUITTER LE QUARTIER EN QUESTION.»

«LE GROUPE S'INTERROGE SUR LES MESURES IMAGINÉES PAR LA MUNICIPALITÉ ET SES PARTENAIRES AFIN D'ANTICIPER UNE CHUTE DES EFFECTIFS DES CLASSES DES ÉCOLES.»

«LE CENTRE SOCIAL DU QUARTIER DONT UNE LARGE PART DES FINANCEMENTS DÉPEND DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES POURRAIT SOUFFRIR DE LA DIMINUTION DU NOMBRE DE FAMILLES TOUCHÉES PAR SES ACTIVITÉS.»

«LA MISE EN FONCTIONNEMENT DE «LILLENUM», AU SUD, LA TRANSFORMATION URBAINE DE CONCORDE À L'OUEST ET L'ARRIVÉE PROCHAINE DE LA CITÉ ADMINISTRATIVE À L'EST, SUPPOSENT UNE RÉVOLUTION TOTALE DU SECTEUR.»



«L'ARRIVÉE DE LA CITÉ ADMINISTRATIVE VA CHANGER LE QUARTIER. IL FAUT ANTICIPER LA QUESTION DE LA MOBILITÉ. AUJOURD'HUI, À L'ÉCHELLE DU QUARTIER, LA DESSERTE DE BUS EST CORRECTE. ELLE SERA AMPLIFIÉE AVEC LES LIGNES DE TRAMWAY À VENIR. MAIS L'ARRIVÉE DE LILLENUM ET DE LA CITÉ ADMINISTRATIVE INQUIÈTE.»

«SUR LA MOBILITÉ INTRA-QUARTIER, IL FAUT DÉVELOPPER LES PISTES CYCLABLES, RÉDUIRE LA VITESSE SUR LE BOULEVARD DE METZ, IMPLANTER UNE STATION V'LILLE DANS LE NOUVEAU CENTRE, CRÉER DES TRAVERSÉES PIÉTONNES DANS LE QUARTIER ET VERS VAUBAN, WAZEMMES.»

«NOUS SOUHAITONS UNE CONCERTATION PLUS LARGE AVEC LA CRÉATION DE LA ZAC.»



GTT

HABITER ET BIEN VIVRE ENSEMBLE DANS LE QUARTIER

POINTS DE VIGILANCE

- Respect et attention aux spécificités des parcours résidentiels tout au long de la phase de transition et de relogement sur le quartier en renouvellement.
- Devenir de la partie Est du quartier si celle-ci ne bénéficiait pas d'une rénovation in fine, puisque il n'y existe pas d'engagement de la part de l'A.N.R.U à ce jour.
- Respect de la clause d'insertion sur les chantiers

PROPOSITIONS DES PARTICIPANTS

- Recréer une vie sociale dans le quartier grâce à des espaces et équipements dédiés, tout en conservant la vie associative pendant et après la période de transition
- Renforcer le suivi social des habitants relogés à long terme, en donnant une attention particulière aux évolutions des loyers, en renforçant l'accès à l'information, en rendant compte de la demande de ceux qui feraient le souhait de rester sur le quartier.
- Bien contrôler la décence des logements sur la partie Est qui pourrait tarder à connaître une transformation forte.



RETRANSCRIPTION DE CITATIONS ET DE VERBATIM EXTRAITS DE L'AVIS FORMULÉ ET DE LA RÉUNION DE RESTITUTION DE L'AVIS AUX ÉLUS

EXTRAITS DE L'AVIS SUR LE QUARTIER EN TRANSITION :

«IL EST INDISPENSABLE ET NÉCESSAIRE DE COMMUNIQUER DAVANTAGE ET DE MANIÈRE ADAPTÉE AUPRÈS DES HABITANTS QUI SEMBLent BIEN SOUVENT RENCONTRER DES DIFFICULTÉS POUR ACCÉDER À L'INFORMATION : ENTRETIENS INDIVIDUELS, COMMUNICATION GRAND PUBLIC ETC. »

«IL FAUT PRENDRE EN COMPTE L'IMPACT DU DÉRACINEMENT DU QUARTIER NOTAMMENT POUR DES PERSONNES FRAGILES, AGÉES AVEC UN SUIVI SOCIAL QUI NE S'ARRÊTE PAS APRÈS LE RELOGEMENT. CET ACCOMPAGNEMENT DOIT S'INSTAURER EN AMONT, PENDANT ET EN AVAL DU PROJET.»

«UNE PRISE EN COMPTE DE L'URGENCE DE LA RÉHABILITATION DES IMMEUBLES LES PLUS ÉLOIGNÉS D'UNE DÉMOLITION, AFIN QUE LES RÉSIDENTS PUISSENT Y VIVRE DIGNEMENT DANS LES MEILLEURS DÉLAIS SANS ATTENDRE LES NOUVELLES CONSTRUCTIONS»

«UNE GROSSE MAJORITÉ DES HABITANTS VEUT QUITTER LE QUARTIER ET ÊTRE RELOGÉ CAR LES LOGEMENTS SONT PEU ADAPTÉS, VÉTUSTES. LA POPULATION EST FRAGILE, PRÉCAIRE. IL FAUT FAIRE ATTENTION À L'ACCOMPAGNEMENT AU RELOGEMENT SUR LA DURÉE! IL FAUT RETROUVER DES LOGEMENTS ACCEPTABLES. RAPPELONS QUE LMH EST LE BAILLEUR ICI LE MOINS CHER DE LILLE. IL FAUT DES NIVEAUX DE LOYERS QUI CORRESPONDENT AUX SITUATIONS FINANCIÈRES DES MÉNAGES.»

«UN AUTRE PROBLÈME EST QUE LA PARTIE OUEST VA CONNAÎTRE LE RENOUVELLEMENT URBAIN. MAIS SUR LA PARTIE EST, IL FAUT QUE ÇA RESTE UN LIEU DE VIE POUR LES HABITANTS QUI NE SE RENDENT PAS TOUS COMPTE DE LA DURÉE DU PROCESSUS.»

«LA VILLE DE LILLE SOUHAITE LA MIXITÉ SOCIALE AVEC LA RÈGLE DES TROIS TIERS. MAIS C'EST PAS GAGNÉ! IL FAUT RECRÉER UNE VIE SOCIALE DANS LE QUARTIER AVEC DES ESPACES DE RENCONTRE, UN NOUVEAU CENTRE AVEC LES ÉCOLES ET DES LIEUX DE SOCIABILISATION.»

«IL NE FAUT PAS OUBLIER TOUT LE PROBLÈME DE PERMETTRE UNE NOUVELLE VIE ASSOCIATIVE AVEC LES NOUVEAUX HABITANTS QUI VIENDRONT. POUR ITINÉRAIRES, PERSPECTIVES, L'ESPACE SANTÉ, IL FAUDRA CRÉER DES LOCAUX ASSOCIATIFS OU PERMETTRE L'OCCUPATION DE LOCAUX POUR LES ASSOCIATIONS.»

«LES HABITANTS ACTUELS VONT PARTIR DU QUARTIER. IL FAUT PERMETTRE À CEUX QUI SOUHAITENT RESTER D'Y REVENIR.»

«IL FAUT GARDER LE PLUS POSSIBLE LES MOYENS DES ASSOCIATIONS PENDANT LA PÉRIODE DE TRANSITION.»



ville de
lille

démocratie
participative

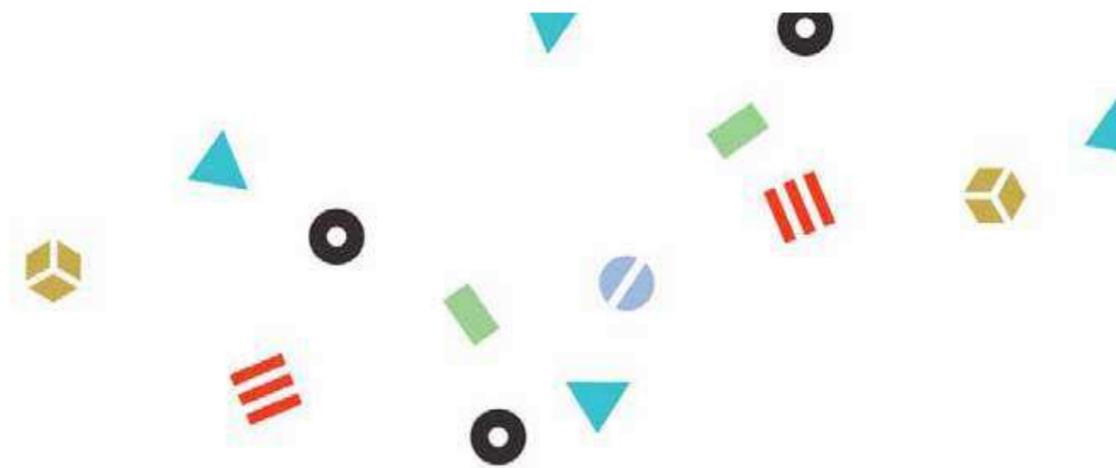
Quel projet de
rénovation urbaine
sur le secteur
Concorde ?

Avis du Groupe de Travail Transversal
Concorde

participez.lille.fr
f i t p

démocratie
participative

Lille,
c'est vous !



Plan de l'avis

- 1 - La rénovation, pourquoi ?
- 2 - Un projet qui s'inscrit dans une longue procédure de concertation ?
- 3 - Méthodologie de travail du Groupe de Travail Transversal (GTT)
- 4 - Le Groupe de Travail Transversal en chiffres
- 5 - Le projet Concorde, un quartier en transition
- 6 - Le projet Concorde, un projet valorisant de l'agriculture urbaine et l'écologie « quartier à santé positive »
- 7 - Le projet Concorde, les connexions et services
- 8 - Conclusion

2



1 - Préambule : La rénovation, pourquoi ?

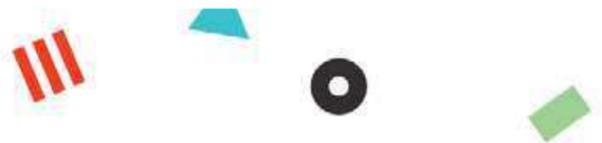
Après Lille-Sud, Lille-Moulins et Fives, la municipalité lilloise a décidé d'engager un projet de renouvellement urbain d'envergure du secteur Concorde, plus communément appelé « Boulevard de Metz ». En effet, avec le soutien de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (A.N.R.U), c'est une métamorphose programmée, mais qui se veut concertée, qui démarre et qui a pour objectif, in fine, de redonner de l'attractivité au quartier.

Depuis plus de trois ans, de nombreux protagonistes se mobilisent à l'élaboration du socle des premiers documents de contractualisation, pour le succès du lancement de ce projet urbain d'ampleur :

- les maîtres d'ouvrage (Ville de Lille et MEL), collectivités garantes de l'intérêt général. Avec Lille Métropole Habitat (LMH) ils coordonnent différents acteurs autour de l'élaboration du projet ;
- l'ANRU : opérateur de l'Etat, l'ANRU soutient financièrement les projets de renouvellement urbain ;
- les financeurs et partenaires : la Ville de Lille, la MEL, l'Etat, l'ANRU, la Région, le Département, LMH, le GIE META, Action Logement, CDC ;
- la maîtrise d'œuvre urbaine : équipe d'experts (architectes, paysagistes, bureaux d'études) organisée autour de l'agence de Bruno FORTIER ;
- les forces vives : habitants, acteurs économiques et associatifs du quartier, Conseil Citoyen, Conseil de quartier, Conseil Municipal d'Enfants, Conseil Communal de Concertation, GTT Concorde ...

Quartier connaissant un certain nombre de difficultés, quartier du début des années 60, aujourd'hui vieilli, le secteur Concorde a besoin d'un nouveau souffle notamment en matière de logements. Du point de vue de la municipalité, il apparaît que le bien-être des habitants soit une priorité absolue pour lequel, en lien avec l'unique bailleur Lille Métropole Habitat et la Métropole Européenne de Lille, elle propose tout au long du processus de rénovation un accompagnement adapté et circonstancié aux personnes relogées. Cet accompagnement dépassera le cadre de la question du relogement puisqu'un suivi en matière d'insertion professionnelle et d'insertion sociale sera également proposé. La vitalité économique du quartier est aussi au cœur des préoccupations du projet. Ainsi un travail d'implantation de commerces et d'activités est annoncé afin de faire de Concorde un quartier davantage

3



Les atouts du quartier seront confortés, notamment dans sa dimension écologique puisque le quartier dispose de nombreux espaces verts aujourd'hui peu valorisés et qu'un projet d'agriculture urbaine a d'ores et déjà commencé.

Quartier à forte activité associative, il permettra à la Ville de Lille, dans cette rénovation, de bénéficier de relais solides et expérimentés pour mener à bien l'ensemble des changements.

Enfin, quartier soumis à de forts passages de véhicules, proche d'un axe autoroutier, il deviendra un exemple puisqu'il est imaginé dans le futur comme un quartier dit à « santé positive » et ce, parce que sa conception intégrera quatre objectifs :

- L'amélioration de qualité de l'air
- La réduction des nuisances sonores
- La production d'énergies renouvelables dans le quartier
- L'amélioration des conditions d'alimentation des habitants

L'ensemble de ces ambitions mobilise un nombre important d'acteurs et ne se fera pas sans une forte acceptation des populations au projet. Selon les partenaires à l'initiative du projet la rénovation du secteur Concorde marque une nouvelle étape dans la métamorphose de la Ville de Lille et s'inscrit dans des volontés renouvelées de solidarité et de justice sociale.

2 – Un projet qui s'inscrit dans une longue procédure de concertation ?

Un processus de concertation a été lancé le 7 février dernier à l'occasion d'une réunion publique qui s'est tenue au centre social « Projet » du Faubourg de Béthune en présence de Martine AUBRY, Maire de Lille, des principaux acteurs et près de 400 habitants du quartier.

De plus, avec ses partenaires notamment la Métropole Européenne de Lille, la Ville de Lille, doit signer une délibération autorisant la création d'une Zone d'Aménagement Concertée, invitant ainsi à une concertation réglementaire que la Ville a souhaité renforcer par une concertation volontariste qui débute par la saisine des instances de démocratie participative. Cette saisine a donné lieu à la création d'un Groupe de Travail Transversal (G.T.T) où siègent, aujourd'hui une vingtaine de membres, qui ont pour objectif de se prononcer à la fois sur la création de la ZAC* mais aussi sur le projet global affinant ainsi un scénario programmé mais non finalisé.

* Une zone d'aménagement concerté ou ZAC est une opération d'aménagement qui résulte d'une initiative publique en vue de définir un périmètre sur lequel une collectivité souhaite réaliser ou faire réaliser des aménagements et installer des équipements. La création de la ZAC implique une phase de concertation obligatoire dans le cadre d'une enquête publique ou de réunions publiques à minima.

4



3 - Méthodologie de travail du G.T.T

Les 6 instances de démocratie participative ont donc été sollicitées afin de créer un groupe de travail transversal. Des membres du Conseil Communal de Concertation, du Conseil Citoyen, des Conseils de quartiers de Wazemmes, de Faubourg de Béthune, de Fives et Lille-Moulins composent aujourd'hui le groupe adulte. Les enfants du Conseil Municipal d'Enfants de Vauban-Esquermes, de Faubourg de Béthune, de Lille-Moulins, de Lille-Sud et de Wazemmes ont mené en parallèle une concertation avant que les deux groupes se rencontrent et s'enrichissent des propositions des uns et des autres.

Le Groupe de Travail Transversal a désigné en son sein, à mains levées, deux rapporteurs, Mathieu RAUCH, Conseiller de Quartier de Fives et Jean-Marc DALLE, membre du Conseil Citoyen.

Ce projet complexe nécessite de comprendre un ensemble de données, d'informations aussi techniques qu'éloignées des préoccupations immédiates des citoyens. Il a donc semblé pertinent au groupe d'échanger avec les techniciens expérimentés de la Ville de Lille ou de la Métropole Européenne de Lille sur l'ensemble des thèmes qui composent le projet. C'est ainsi que le groupe a procédé à 6 auditions de différents agents de la Ville.

Les 6 auditions :

- Delphine SILLY, à deux reprises, Urbaniste de la Ville sur le quartier de Faubourg de Béthune, auditionnée les 29 avril et 9 juillet
- Géraldine EMOTTE, Chargée de mission à la Direction Interbailleurs de la Ville de Lille, auditionnée le 20 mai
- Sandrine FORZY, Chargée de mission Innovation équipe Projet Renouvellement Urbain, auditionnée le 12 juin
- Gaëtan CHEPPE, Responsable du Service Risques Urbains et Sanitaires de la Ville de Lille, auditionné le 26 juin
- Yoan TISON, Ecologue de la Ville de Lille, auditionné le 9 juillet
- Christophe DUCROCQ, Chef de service, Action Economique et Commerce, auditionné le 9 juillet

Les domaines abordés allaient de la rénovation urbaine, du relogement aux risques sanitaires en passant par l'agriculture urbaine ou l'écologie.

Ensuite des temps d'échanges avec ces techniciens ont permis aux membres de soulever des questions mais aussi d'émettre des idées en direction de la municipalité.

Un « Framapad », outil d'écriture collaborative, lancé avant l'été, a permis aux membres d'écrire leurs remarques et idées de manière collaborative afin de pré-structurer ce projet d'avis.



5

4 - Le Groupe de Travail Transversal en chiffres

8 réunions de travail et **1** réunion d'écriture collective du projet d'avis

6 auditions

2 réunions de travail avec les rapporteurs

Environ **20** membres de 9 à 77 ans



6

5 - Le projet Concorde : Un quartier en transition

Le projet de renouvellement urbain de Concorde fait une part belle à la démolition/déconstruction des logements actuels appartenant au bailleur LMH.

Ainsi, Lille Métropole Habitat (unique bailleur social sur ce projet) doit composer avec une population qualifiée de précaire accédant principalement à du logement PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration) et un contexte social compliqué devant répondre à un cadre juridique strict pour le relogement. Les études techniques ont montré que dans la majorité des immeubles la structure des bâtiments empêche une réhabilitation. C'est pourquoi de nombreux immeubles seront détruits et remplacés par de nouvelles constructions. En effet, le règlement général de l'A.N.R.U indique l'obligation d'assurer aux ménages directement concernés par la démolition des relogements de qualité prenant en compte leurs besoins et leurs capacités financières. Les restes à charge (loyer et charges, déduction faite des aides personnelles au logement) des ménages relogés doivent être adaptés à leurs revenus.

Il s'agit pour cela :

- Pour les ménages les plus modestes (sous plafonds de ressource Prêt Locatif Aidé d'Intégration) et pour un logement de surface égale, d'offrir un reste à charge constant.
- Pour les ménages ne dépassant pas les plafonds de ressource permettant de bénéficier d'un logement social conventionné et pour une offre de relogement à surface égale et un service rendu comparable.
- Pour les autres ménages, d'offrir un reste à charge compatible avec leurs ressources.

Par ailleurs, le relogement ne devra pas être réalisé dans un immeuble voué à une démolition ultérieure.

L'ensemble de ces engagements est précisé et suivi dans le cadre du pilotage local du relogement, défini dans la charte partenariale de relogement. Il réunit l'ensemble des partenaires locaux, sous l'égide du Préfet de département et du porteur de projet.

De plus, le relogement doit participer à la mixité urbaine et sociale. La stratégie de relogement doit contribuer à l'objectif de rééquilibrage du peuplement du quartier sans pour autant reporter les concentrations de populations en difficultés sociales vers d'autres quartiers d'habitat social ou en dehors de la ville.

L'objectif est de réinscrire les ménages en difficultés sociales dans une dynamique d'insertion.

L'A.N.R.U rappelle que les entretiens individuels sont l'occasion de repérer des difficultés particulières et d'orienter les personnes vers les dispositifs d'insertion adéquats.

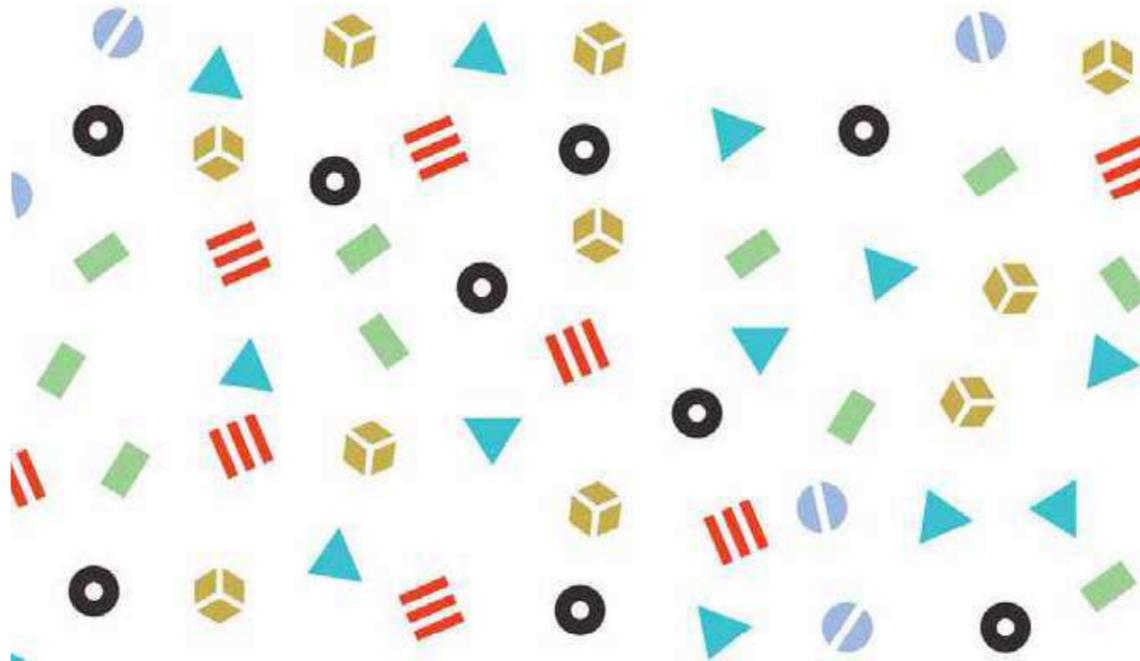
Les premières réunions de présentation du projet se sont déroulées dans un climat conflictuel en raison notamment du sentiment d'abandon des locataires lié en grande partie au manque d'investissements du bailleur dans les bâtiments et aux difficultés rencontrées par les familles du secteur ainsi que l'épineuse question de trafic de drogue dans le quartier.

L'enjeu du relogement est donc double : trouver des logements hors Concorde aux familles sans entraver l'avancement du projet.

C'est pourquoi le groupe s'interroge sur la qualité du suivi des relogements afin de s'assurer que les souhaits des locataires soient respectés et ne font pas l'objet d'une seconde forme de ghettoïsation.

Le groupe pense que la Ville et ses partenaires doivent être vigilants sur 2 points :

- Il est indispensable et nécessaire de communiquer davantage et de manière adaptée auprès des habitants qui semblent bien souvent rencontrer des difficultés pour accéder à l'information : entretiens individuels, communication grand public etc.
- Le traitement des cas spécifiques : il faut prendre en compte l'impact du déracinement du quartier notamment pour des personnes fragiles, âgées avec un suivi social qui ne s'arrête pas après le relogement. Cet accompagnement doit s'instaurer en amont, pendant et en aval du projet.



8

Les préconisations du Groupe de Travail Transversal sur le quartier en transition

Sur la gestion transitoire de la partie Est

Dans le cadre de la transformation du tissu résidentiel du quartier, il est essentiel de noter que l'état général des immeubles est aujourd'hui considérablement dégradé. Le projet urbain, consistant notamment à démolir puis reconstruire des habitations, implique un phasage dans le temps assez long. Cela suggère une prise en compte de l'urgence de la réhabilitation des immeubles les plus éloignés d'une démolition, afin que les résidents puissent y vivre dignement dans les meilleurs délais sans attendre les nouvelles constructions.

Le projet Concorde se répartit sur deux grandes phases, reprenant grossièrement deux zones, l'une dont les relogements s'articuleront avant 2024 (partie Ouest) et l'autre à partir de 2024 (partie Est), avec comme délimitation des deux zones, le centre commercial.

Actuellement les engagements de l'ANRU valident le principe des démolitions et reconstructions du quartier sur sa partie Ouest. Aussi, les enjeux en matière de gestion transitoire pour la partie Est sont colossaux. Il conviendra donc que la Ville, les partenaires du projet et le bailleur s'engagent massivement à réaliser des travaux et entretiens très importants permettant aux résidents de la partie Est de vivre décemment dans cette partie du quartier qui pourrait tarder à connaître une transformation forte.

Un retour possible des habitants d'aujourd'hui ?

Actuellement, 100% des logements disponibles du quartier sont des logements sociaux et reposent sur un bailleur unique. A l'issue du projet la part des logements sociaux passera à 30%, part qui sera assumée sur plusieurs bailleurs. Le groupe propose qu'une partie des habitants actuellement dans ces logements sociaux soient les principaux bénéficiaires de ces 30% de logements. Cette réflexion vaut également pour les questions d'accès à la propriété.

« Gentrification » du quartier

Dans le cadre de la rénovation des quartiers populaires, à Lille, comme dans d'autres villes de France, on assiste à des mouvements de populations. La reconstruction de logements implique l'arrivée de nouveaux habitants avec une mixité sociale beaucoup plus importante. Le groupe attire l'attention de la municipalité sur les risques d'un déséquilibre en matière de diversité sociale. En effet, à Wazemmes, à Fives, et dans d'autres quartiers lillois, la « gentrification » des quartiers, jadis populaires, déséquilibre parfois l'histoire, les modes de vie, le coût de la vie (alimentaire, hausse des loyers) au détriment des populations initialement présentes qui, par ricochet, se retrouvent contraintes de quitter le quartier en question.

9

Les effets sous-jacents du relogement

Avec le départ progressif de familles de 2019 à 2024 sur la partie Ouest du quartier, le groupe s'interroge sur les mesures imaginées par la municipalité et ses partenaires afin d'anticiper une chute des effectifs des classes des écoles. Cette réflexion vaut également pour la fréquentation des différents équipements municipaux présents sur le territoire et par conséquent de la vitalité du tissu associatif local à la fois en bénévoles et en publics bénéficiaires. Par exemple, le centre social du quartier dont une large part des financements dépend de la Caisse d'Allocations Familiales pourrait souffrir de la diminution du nombre de familles touchées par ses activités.

Les interrogations sont les mêmes concernant les fermetures potentielles de classes, la fréquentation d'associations directement en lien avec le monde éducatif et périscolaire (pour exemples Itinéraires, Perspectives etc). Le groupe demande que des dispositifs soient imaginés pour freiner le processus de diminution ou pallier à ces diminutions.

Suivi et accompagnement dans le relogement

Comme déjà évoqué une telle transformation nécessite un accompagnement des publics très fort. Cet accompagnement concerne autant le relogement que l'insertion sociale et professionnelle des populations. Le groupe souhaite vivement que ces démarches de suivi de populations, qui souvent cumulent des difficultés sociales et d'accès à l'emploi puissent en bénéficier, en amont, pendant et après la rénovation. En effet, accompagner les publics au seul moment du relogement serait un écueil supplémentaire car les changements issus d'un déménagement, d'un tel bouleversement de vie, obligent à se réadapter alors même que ces publics sont déjà fragilisés au quotidien.

Le groupe propose que la municipalité soit très attentive aux évolutions des loyers des habitants relogés, ce qui nécessite un suivi tenu dans le temps. Cette attention devra prendre en compte les factures de fluides, de charges, taxes d'habitation, places de stationnement etc.

L'urbanisme

Le secteur Portes des Postes est en pleine mutation. La mise en fonctionnement de « Lillénium », au Sud, la transformation urbaine de Concorde à l'Ouest et l'arrivée prochaine de la Cité administrative à l'Est, supposent une révolution totale du secteur. C'est pourquoi le groupe s'interroge sur les cohérences et l'articulation de l'ensemble de ces projets, qui impacteront très fortement la moitié sud de la Ville de Lille, dans les années à venir. En effet, le périmètre du projet Concorde et de la future Zone d'Aménagement Concertée est au croisement de ces deux autres grands projets tertiaires et à vocation commerciale.

10

Les membres du groupe préconisent de porter une attention particulière, comme par exemple en faisant pression sur Lille Métropole Habitat pour garantir des investissements, investigations, enquêtes, afin de bien contrôler la décence des logements sur cette partie Est. Les investissements de LMH doivent rester « constants » et pérennes pour atteindre un niveau de confort digne. Un focus sur la gestion transitoire doit être fait sur la partie Est et elle doit être pensée également sur la partie Ouest du projet dans les différents phasages.

En effet, si la partie Est quartier ne bénéficiait pas d'une rénovation, in fine, puisque il n'existe pas d'engagement de la part de l'A.N.R.U à ce jour sur la partie post 2024, le risque de ghettoïsation des résidences actuelles serait majeur. Pour exemple, le groupe fait référence à la situation de décalage entre la Porte de Valenciennes et l'ancien quartier Belfort ou encore les difficultés rencontrées dans les îlots du sud de Lille-Sud non traités par l'A.N.R.U phase 1, secteur de la Briquetterie et des tours Gide.

6— Le projet Concorde : Un quartier valorisant de l'agriculture urbaine et l'écologie « quartier à santé positive »

Annoncé comme le futur quartier à santé positive, le secteur Concorde voit s'implanter sur son territoire un projet de ferme urbaine qui vise à mettre la santé des habitants au cœur du projet urbain.

Le quartier est, en effet, nous l'avons dit, caractérisé par des surfaces importantes d'espaces verts, et par une forte vitalité associative.

La ville souhaite accompagner la structuration d'un projet de ferme urbaine qui intègre différents types de porteurs de projets : entreprises, associations, habitants. Il est clair que cette démarche ne peut se faire sans une implication forte des habitants et des associations. Des échanges ont eu lieu sur cette thématique et il en ressort que, sans budget dédié à cette activité, la recherche des synergies et des espaces de collaboration constitue la méthode principale pour mettre sur pieds ce projet. Portées par un certain nombre d'associations, les activités ont démarré bien avant les démolitions.

L'agriculture urbaine a donc vocation à accompagner le projet urbain. Des activités visant l'occupation transitoire de certains sites se développent déjà. Le groupe souhaite émettre quelques recommandations quant à cette démarche très innovante mais aussi plus globalement sur la dimension écologique du nouveau quartier.

Les préconisations du Groupe de Travail Transversal sur l'écologie et l'agriculture urbaine

Sur la végétalisation

Sur la végétalisation, le groupe préconise un équilibre raisonnable entre les futurs espaces bâtis (entreprises, équipements, écoles et résidences) et la place accordée au végétal. Au sein de la Ville de Lille, Concorde apparaît comme un quartier particulièrement doté en espaces verts. Cependant, ces espaces sont si peu valorisés, si mal exploités, qu'ils perdent une partie de leurs bénéfices en matière de biodiversité.

Néanmoins ils représentent une source de respiration dans un quartier particulièrement écrasé par la densité et la verticalité de ses bâtiments. Le groupe souhaite que les futurs aménagements prévoient des espaces dédiés à la biodiversité, aux activités de plein-air telles que le futur parc l'envisage. A noter que la récente transformation du secteur Porte de Valenciennes montre une tendance à la bétonisation et à l'imperméabilisation des sols, approche qui n'apparaît pas adaptée aux enjeux climatiques et environnementaux contemporains.

Sur la question de l'agriculture urbaine

Au fil des échanges, des questions sont apparues et demeurent en attente de réponses. En effet, le groupe s'interroge sur la méthodologie employée pour la mobilisation des habitants, puisqu'il apparaît évident que celle-ci, est actuellement très faible.

En outre, il semble que cette démarche n'ait pas débuté suite à une enquête relative à des besoins identifiés clairement au niveau des habitants.

Les membres du G.T.T suggèrent qu'il serait judicieux de penser à des micro-dispositifs de récupération des eaux usées, afin de les réutiliser dans le cadre de la démarche d'agriculture urbaine, mais aussi de se servir des toits de bâtiments, afin de capter une énergie photovoltaïque faisant ainsi de ce nouveau quartier un exemple de quartier écoresponsable.

Selon le groupe, ces activités d'agriculture urbaine peuvent être un formidable levier au profit d'une gestion transitoire du quartier de qualité, associant les habitants et renforçant ainsi l'appropriation de ces derniers au projet global.

Sur l'écologie

Au fil des auditions et notamment de celle de monsieur Gaëtan CHEPPE, le groupe perçoit que la rénovation ne réside pas seulement dans les futures constructions et qu'avec les outils technologiques, à disposition de la maîtrise d'œuvre urbaine, la Ville de Lille a les moyens d'améliorer les conditions de vie, sur bien des questions, dans le quartier. C'est bien cette qualité de vie qui doit principalement changer.

12



Si les solutions pour enrayer les nuisances semblent nombreuses et efficaces celles pour faire barrage aux pollutions de l'air sont plus complexes. Le groupe, reconnaît ne pas maîtriser parfaitement ces problématiques, mais invite la municipalité à trouver des solutions pour réduire la pollution de l'air générée par le périphérique proche du quartier. En effet, les habitants de Concorde sont surexposés à cette pollution externe mais connaissent aussi des difficultés d'exposition aux pollutions internes. Il serait peut-être envisageable de valoriser la butte d'herbe afin qu'elle constitue un paravent optimal contre ce type de pollution.

Enfin, le groupe estime que l'une des meilleures façons de réduire la pollution est de sensibiliser les populations à des modes de transports doux, à des démarches de réduction de gaspillage alimentaire et des modes de consommation raisonnés.

7 - Le projet concorde : les connexions et services

Le commerce

L'offre commerciale est organisée en 3 polarités :

- Autour de la Porte des Postes,
- Autour de la place Tacq
- Au cœur du quartier avec le centre commercial.

Le centre commercial, au cœur du quartier, est autonome, en copropriété avec 6 commerces et services que sont :

- une pharmacie,
- une poste,
- une boulangerie,
- un tabac presse,
- une boucherie,
- une épicerie

13





Il a été constitué en 2002 avec un parking, propriété de la MEL. Aujourd'hui, il fait face à un certain nombre de difficultés :

- un déficit de stationnement et de dépose minute
- une présence continue de groupes d'individus, parfois liés au commerce de la drogue, et créant un sentiment d'insécurité fort dans le quartier
- dégradations des abords du bâti
- pratiques à risques dans le quartier notamment ce que l'on nomme « les rodéos » (courses de scooters ou motos sur le domaine public)

De plus, il est à craindre que le projet urbain ait un impact sur le chiffre d'affaires pendant la phase importante de relogement.

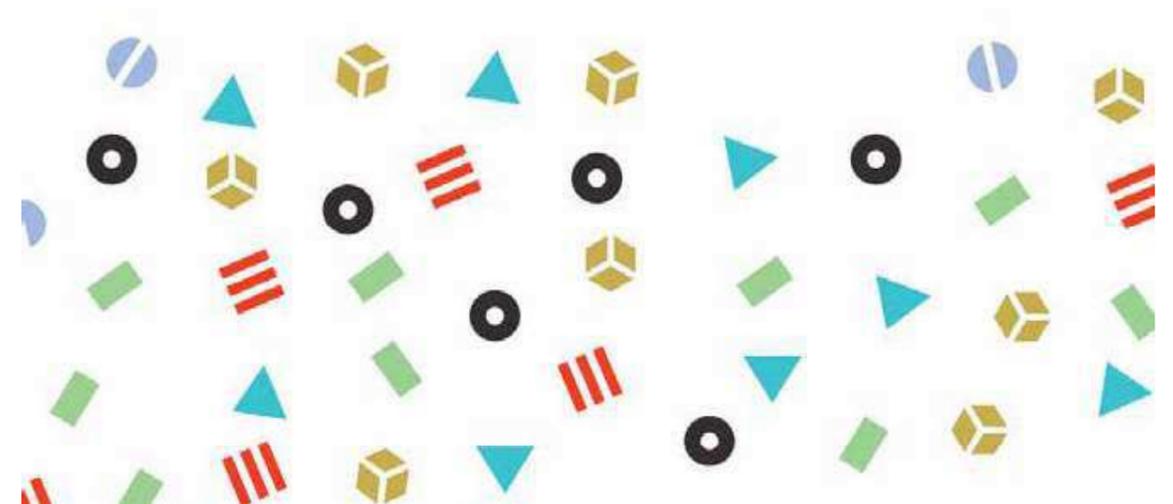
Autre polarité commerciale du quartier, la place Tacq, compte divers commerces de proximité : café, Carrefour city, fleuriste. Son positionnement à l'entrée de ville permet une bonne visibilité. Néanmoins, l'offre n'est pas encore suffisamment structurée selon les agents en charge des questions de commerce à la Ville de Lille. A la Porte des postes se trouve une offre de commerces et de services : station total, auto-école, pharmacie, boulangerie.

Le lieu est très passant avec un flux important de voitures mais aussi avec le métro, ce qui constitue autant un avantage qu'un inconvénient car c'est un endroit où l'on passe sans nécessairement s'arrêter.

La transformation va certainement porter préjudice aux commerces, c'est presque inévitable. Néanmoins, il est impossible pour les services de la Ville de Lille de définir avec précision la configuration commerciale de ce nouveau quartier même si certaines évidences apparaissent déjà.

Selon le groupe, il est clair que le quartier possède une offre de commerces et de services intéressante mais qu'au vue de la typologie de la future population et des ambitions de mixité sociale du projet, cette offre doit, d'une part, s'accroître, et d'autre part, se diversifier. En effet, certains commerces manquent cruellement au secteur aujourd'hui tels qu'un coiffeur, une proposition alimentaire différente (bio, alimentation écoresponsable, primeurs), un magasin de vêtements et de fournitures, etc.

Néanmoins, le groupe craint que la présence du futur grand ensemble commercial qu'est le projet Lillenum ne vienne contrevenir à la pertinence de se doter de commerces de proximité.



Les mobilités

Le quartier bénéficie d'un bon réseau de communication, ce qui constitue une de ses futures attractivités : 2 lignes de métro à la Porte des Postes, réseau de bus, portes d'entrée-sortie de la ville.

L'accent devrait aussi être mis sur les mobilités "douces" : passages piétonniers à l'intérieur du quartier, pistes cyclables, station V'Lille au nouveau centre du quartier, limitation de la vitesse des véhicules sur le Boulevard de Metz.

Les services et les locaux

Selon le groupe, un secteur dynamique est un secteur sur lequel une forte présence de services (distributeurs de billets, presse, station V'Lille) et uniquement non commerciaux, s'établit. Ainsi, un diagnostic non exhaustif, permet, d'ores et déjà, d'affirmer que le secteur Concorde manque de services en tous genres en dehors de services médicaux déjà considérablement présents sur ce secteur.

Emploi

Nous le savons, le secteur Concorde est touché par un fort taux de chômage dont découlent bon nombre de difficultés. D'ailleurs les différentes initiatives pour revivifier l'emploi dans le quartier ont globalement échoué. Or, ces initiatives doivent se poursuivre en vue de proposer



Les préconisations du Groupe de Travail Transversal sur la place du commerce, de mobilités

Le groupe ne peut donc qu'émettre à ce stade des souhaits davantage de que des préconisations. Il fait les vœux suivants :

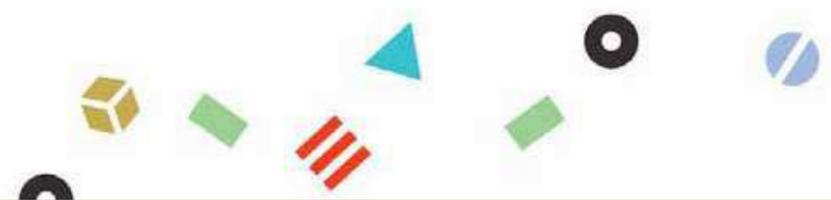
- Certains habitants ayant émis le souhait d'être embauchés en priorité sur les chantiers, le groupe propose de rendre cela possible. Cela participerait à l'accompagnement social des populations. Le groupe insiste vivement sur le fait que l'ensemble du projet représente un vivier important d'emplois. Il doit être propice à des embauches au sein du quartier notamment via les clauses d'insertion.
 - Le renforcement des transports en commun permettant ainsi le développement de ce pôle commercial central
 - Conserver des services de proximité notamment dans le pôle médical.
- Si cela est contractuellement possible, alléger le niveau de charges des commerçants s'installant sur le secteur, afin qu'ils puissent sereinement lancer leur activité
- Concernant les pistes cyclables, le groupe préconise qu'elles soient présentes dans chaque rue et sécurisées afin d'encourager les déplacements à vélo (dangereuses entre les places de parking et la voie).

Le groupe souhaite vivement que :

- La poste actuelle soit conservée
- Les écoles doivent être reconstruites au centre du quartier : elles sont souvent le catalyseur de la vie sociale d'un quartier.
- Qu'il y ait davantage de cheminements aménagés vers des terrains de jeux qui devront être à proximité des immeubles



16



Conclusion

Concerté à l'occasion de la création de la ZAC, au démarrage de ce projet d'envergure, le GTT a pris le temps de s'en imprégner et s'est interrogé sur les enjeux des différents axes du projet.

Globalement il souhaite une forte attention de la ville et de ses co-financeurs sur l'accompagnement des populations, leur implication dans la concertation et la recherche d'un équilibre à la fois économique, social et écologique sur ce territoire aujourd'hui encore trop renfermé sur lui-même.

Le groupe a souhaité souligner que la méthodologie liée à la concertation ne doit pas se limiter à l'obligation légale mais constituer une démarche durable avec l'ensemble des acteurs associatifs notamment en créant des sas d'échanges avec la maîtrise d'œuvre et d'ouvrage urbaines. A l'issue de ces temps d'échanges des indicateurs devront émerger afin de « coller » au plus près de la réalité et, si nécessaire, d'ajuster les démarches et pratiques de concertation.

Enfin, le groupe recommande très fortement, à la Ville et ses partenaires, de mener une veille active sur la partie Est du quartier. Elle doit également anticiper le déploiement de moyens humains et financiers conséquents au service de la gestion urbaine de proximité afin de limiter un délabrement annoncé dans cette partie du quartier qui pourrait devenir une zone de paupérisation majeure. La transformation totale du secteur Concorde (zone Est et zone Ouest) est l'unique issue pour garantir le plein succès de ce renouvellement urbain aussi attendu que redouté.



17



conseil
municipal
d'enfants

Penser et favoriser le bien-être des habitants à Concorde

Proposition d'avis du Groupe de travail transversal enfant
Juillet 2019

lille.fr
f i t i

démocratie
participative

Lille,
c'est vous !



Liste des participants

- ▶ Ousman AKRAM – CME de Lille-Moulins
- ▶ Manelle BENCHENAT – CME de Vauban-Esquermes
- ▶ Claire DENEUEGLISE – CME du Faubourg de Béthune
- ▶ Tijani GHAZI – CME du Faubourg de Béthune
- ▶ Jules LE QUERE – CME de Lille-Sud
- ▶ Yomni LENFLE – CME de Wazemmes
- ▶ Alice LY – CME du Faubourg de Béthune
- ▶ Malorie MAYEUX – CME du Faubourg de Béthune
- ▶ Celya MOREAU – CME du Faubourg de Béthune
- ▶ Sacha MUMBA MWANA – CME de Vauban-Esquermes
- ▶ Achille VUATTIER-DUJARDIN – CME de Vauban-Esquermes
- ▶ Adem OUDJERTNI – CME du Faubourg de Béthune
- ▶ Nessrine SOUGRATI – CME de Vauban-Esquermes
- ▶ Malk EL GHAWI – CME du Faubourg de Béthune
- ▶ Sya POLLET – CME de Vauban-Esquermes

Contexte

Dans le cadre de la démarche de concertation au sujet de l'opération de renouvellement urbain du secteur Concorde inscrit dans le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain, les membres des instances de la démocratie participative lilloise ont été invités à rejoindre un Groupe de travail transversal (GTT) constitué afin d'émettre un avis pour la création d'une Zone d'Aménagement Concertée (ZAC).

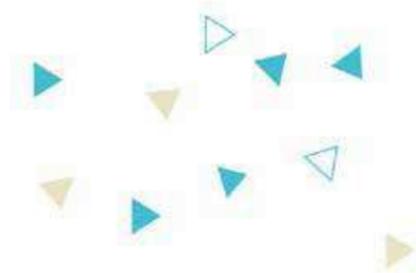
Démarche

Phase 1 : Journée de travail du GTT enfant

Le mercredi 12 juin, 15 jeunes élus du Conseil municipal d'enfants ont participé à une journée de travail afin de partager et formuler les grands axes de leurs attentes dans un tel projet.

Phase 2 : Restitution

En octobre, l'avis et ses préconisations seront transmises à la Ville, à la MEL et à la SPL pour intégration dans le bilan de la concertation.



1 Un quartier innovant pour l'environnement et la santé

Les enfants ont besoin de :

- ▶ Manger sainement et équilibré
- ▶ Respirer un air non pollué
- ▶ Vivre dans un environnement beau et agréable
- ▶ Avoir des espaces de partage
- ▶ Avoir des endroits pour parler des problèmes
- ▶ Être protégé des maladies
- ▶ Prendre soin de soi

Les enfants proposent :

Espaces extérieurs :

- ▶ Des jardins partagés où les habitants pourraient louer et cultiver une parcelle
- ▶ Des espaces verts avec des tables de pique-nique
- ▶ Installer plus de poubelles sur les trottoirs et dans les espaces verts
- ▶ Des toilettes publiques
- ▶ Parking à vélos
- ▶ Planter plus d'arbres
- ▶ Plus de lampadaires
- ▶ Des lampadaires avec détecteurs de mouvement et à énergie solaire
- ▶ Pistes de footing
- ▶ Plus de toboggans et de balançoires
- ▶ Un labyrinthe

Santé :

- ▶ Des espaces d'expression ou des groupes de parole pour les habitants
- ▶ Des endroits pour que les parents puissent avoir des conseils sur l'éducation des enfants
- ▶ Un cabinet médical avec des psychologues



2 Un quartier ouvert, attractif et animé

Les enfants ont besoin de :

- ▶ Jouer, se divertir, danser, chanter, dessiner
- ▶ Faire du sport, sauter, courir
- ▶ Etudier, faire leurs devoirs
- ▶ Se promener, sortir, s'aérer
- ▶ Se vêtir
- ▶ Se nourrir

Les enfants proposent :

Circulation :

- ▶ Limiter la vitesse à 30 km/h dans le secteur
- ▶ Mettre des dos d'ânes au moins sur le Boulevard de Metz
- ▶ Plus de passages piétons avec feux à commande manuelle
- ▶ Des trottoirs plus larges
- ▶ Trottoirs accessibles aux personnes à mobilité réduite
- ▶ Pistes cyclables avec peinture phosphorescente

Commerces et activités :

- ▶ Un marché au moins une fois par semaine
- ▶ Une grande surface au cœur du quartier
- ▶ Une épicerie bio
- ▶ Une ferme qui vend ses produits sur place
- ▶ Salle d'arcades ou laser-game ou paintball extérieur
- ▶ Salles ouvertes au public pour étudier
- ▶ Des locaux pour les associations



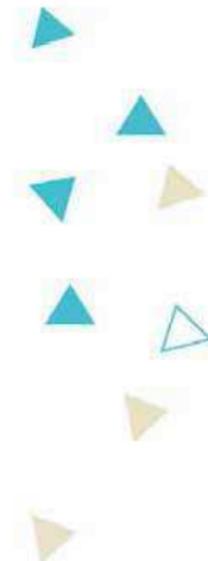
3 Un quartier avec des logements de qualité

Les enfants ont besoin de :

- ▶ Avoir un logement dont la taille est adaptée au nombre de personnes y habitant
- ▶ Avoir sa propre chambre
- ▶ Bien dormir
- ▶ Se sentir en sécurité
- ▶ Avoir leur intimité
- ▶ Vivre dans un logement sain, chaud, isolé du bruit

Les enfants proposent :

- ▶ Plus de maisons que d'immeubles
- ▶ Quelques immeubles mais avec moins d'étages
- ▶ Des logements avec des serres sur les toits et des bas d'immeubles végétalisés
- ▶ Salles de partage / espaces de convivialité dans les immeubles : colorés, jolis, confortables
- ▶ Visiophones qui fonctionnent dans chaque logement
- ▶ Alarmes incendie qui fonctionnent dans chaque logement
- ▶ Portes blindées pour chaque logement
- ▶ Ascenseurs qui fonctionnent
- ▶ Mur d'expression dans les ascenseurs
- ▶ Cuisine spacieuse dans chaque logement
- ▶ Logements de plain-pied adaptés aux PMR
- ▶ Logements lumineux
- ▶ Puits de lumière dans les cages d'escalier
- ▶ Plus de sécurité dans les nouveaux bâtiments
- ▶ Des gardiens présents dans chaque immeuble
- ▶ Des extincteurs qui fonctionnent à chaque étage
- ▶ Des logements parfaitement isolés
- ▶ Installer des composteurs collectifs à l'entrée des immeubles
- ▶ Bâtiments colorés
- ▶ Bâtiments à énergie solaire



3.4.3 Atelier de concertation

L'atelier de lancement de la concertation qui s'est déroulé à la Maison du Projet de Concorde le 26 février 2019 a permis d'informer les participants sur le processus de concertation et de relogement, et d'affiner les ambitions de la concertation compte tenu des besoins des habitants.

La rencontre, qui a réuni 50 personnes, a notamment été l'occasion de présenter à nouveau les grandes lignes du projet, notamment sur le relogement des habitants, et de laisser un grand temps de parole aux habitants pour recueillir leur ressenti, leurs avis et leurs attentes sur le projet de renouvellement urbain de Concorde.

Les points saillants des échanges sont reclassés ci-après thème par thème.

MODALITÉS

Les habitants ont été informés en amont, lors de la réunion publique du 07/02/2019 de la tenue de cet atelier puis invités par flyers distribués dans les boîtes aux lettres (annexe 20). Le support de présentation du projet utilisé a été le diaporama montré lors de la réunion publique (annexe 15).

PARTENAIRES INTERVENANTS

Maison du projet
SPL Euralille
Ville de Lille

NB: les réponses aux questions des participants sont retranscrites à titre indicatif, permettant de saisir la teneur des échanges; des éléments de réponse susceptibles d'être précisés ultérieurement notamment compte tenu du bilan.

ATELIER DE CONCERTATION

HABITER ET BIEN VIVRE ENSEMBLE DANS LE QUARTIER

POINTS DE VIGILANCE / QUESTIONS

- Besoin de plus de précisions quant au calendrier et modalités du relogement.
- Besoin de plus de précisions calendaires quant au démarrage du chantier.
- Quelles opportunités d'emploi pour les habitants du quartier dans le cadre du chantier?

«ÇA SE PASSE COMMENT ET QUAND LE RELOGEMENT? PAR COURRIER? EST-CE QU'ON SERA PRIORITAIRE SUR LES NOUVEAUX LOGEMENTS QUI VONT SE FAIRE?»

Un temps important sera consacré au relogement, ce qui est nécessaire pour définir le projet de chaque habitant et trouver une solution qui correspond aux besoins. Chaque habitant sera en premier lieu averti par courrier du début de la procédure de relogement, avant de rencontrer un chargé de relogement pour cadrer le projet de chaque ménage. Plusieurs rencontres seront programmées en fonction du besoin de chaque ménage, et jusqu'à trois propositions de relogement seront faites.

«DANS LA RÉUNION VOUS AVEZ DIT LMH CHOISIT QUEL TYPE DE LOGEMENT ILS NOUS DONNERAIENT, ET NOUS QUAND EST-CE QU'ON CHOISIT? MOI MES ENFANTS ILS SONT PARTIS. ON VA ME PROPOSER QUOI? LA POLITIQUE DE LMH C'EST EUX QUI JUGENT CE QU'ILS VOUS DONNENT, ET C'EST EUX QUI JUGENT SI VOUS AVEZ LES MOYENS!»

Le processus de relogement est fait pour obtenir la meilleure solution possible pour les habitants, en trouvant un logement adapté à leurs besoins et à leurs moyens. Les demandes des habitants seront donc écoutées. Le processus prévoit plusieurs rendez-vous avec un conseiller pour affiner les choix et trouver un logement adéquat, dans un quartier qui convient à chaque personne.

«DANS LE CADRE DE LA RÉNOVATION, EST-CE QUE LES JEUNES DU QUARTIER, QUI Y VIVENT, POURRONT SE PERMETTRE DE TRAVAILLER SUR LE CHANTIER? EST-CE QU'ILS SERONT PRIORITAIRES? MON PETIT FRÈRE DE 19 ANS, MA PETITE SŒUR, ILS ONT DÉPOSÉ LEUR CV DANS LE CADRE DU CHANTIER LILLENIUM, PAS DE RÉPONSE, À LA MISSION LOCALE, ON LES BALADE.»

Il est rappelé que dans le cadre du projet de renouvellement urbain, les opérateurs des chantiers ont une obligation d'insertion des habitants du quartier éloignés de l'emploi. Comme cela a été dit lors de la réunion publique, LMH a prévu, dans le cadre d'un groupement avec Villogia, de mettre en œuvre des clauses d'insertion sociale ambitieuses pour les chantiers à venir.



«LE PROJET COMMENCE QUAND? ON VEUT LES DATES!»

Le projet commence dès cette année avec les premiers relogements et durera jusqu'en 2027 pour la première phase, et jusqu'en 2030-2035 pour la deuxième phase.

«MOI J'HABITE AU 22, ÇA VEUT DIRE QUE FIN 2019 JE DOIS ÊTRE PARTIE? COMBIEN DE TEMPS ÇA PREND POUR UN BÂTIMENT?»

Non, vous ne devrez pas être partie d'ici la fin de l'année. La démarche de relogement prendra le temps de bien examiner les situations de chaque personne et de trouver les meilleures solutions. On ne peut pas dire précisément combien de temps cela prendra.

«LÀ CE SONT LES PREMIERS LOGEMENTS QUE VOUS CASSEZ DES LE DÉBUT? APRÈS IL Y EN A D'AUTRE?»

Oui ce sera un processus progressif, au fur et à mesure que les bâtiments seront vidés. Une grande partie des immeubles seront démolis mais pas tous. Le bâtiment au 1-7 rue Renoir sera conservé, ce sera un symbole patrimonial pour le projet.

«J'HABITE RUE RENOIR, LES LOGEMENTS EN TIROIR COMMENT ÇA VA SE PASSER? EST-CE QU'ON POURRA RÉINTEGRER LES LOGEMENTS RUE RENOIR?»

Concernant la résidence Renoir, la situation est plus complexe étant donné que le projet s'oriente vers des logements pour séniors et des jeunes en mobilité. Il s'agira donc de propositions pour un relogement définitif, dans la plupart des cas.



ATELIER DE CONCERTATION

OUVRIR LE QUARTIER SUR LA VILLE

POINTS DE VIGILANCE / QUESTIONS

- Souci du maintien de l'offre commerciale du quartier existante et mais également de l'offre commerciale à venir

«AU NIVEAU DES COMMERCES, ILS ENVISAGENT QUOI?»

La question sera de savoir ce que chaque commerçant souhaite faire de son commerce. Ils sont propriétaires donc il y aura des négociations à mener, et il faudra décider s'ils peuvent/souhaitent rester. De toute façon, d'ici 10 ans le centre commercial sera trop vétuste et le projet envisage la suite en créant un espace plus agréable et des locaux plus adaptés aux activités commerciales.

ATELIER DE CONCERTATION

RESPECTER L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTÉ DES HABITANTS

POINTS DE VIGILANCE / QUESTIONS

- Souci de voir conserver la proportion d'espaces verts du quartier en comparaison du reste de la ville.

«LE QUARTIER FAIT 23 HECTARES DE SUPERFICIE ET IL Y A 9 HECTARES D'ESPACES VERTS, IL NE FAUT PAS MINIMISER L'IMPORTANCE DE CES ESPACES. LE QUARTIER EST TRÈS FAVORISÉ PAR RAPPORT À LILLE CENTRE, IL FAUT DONC CONSERVER CES ESPACES VERTS.»

Oui effectivement, c'est un atout important pour le quartier, qui sera bien évidemment conservé et conforté avec un grand parc central, une allée paysagère et un accent important mis sur la biodiversité et l'agriculture urbaine, notamment avec la protection le long du périphérique.

ville de
lille

la maison
du projet

**LANCEMENT DES
ATELIERS CONCORDE**

Le Mardi 26 février à 18H30
À la Maison du Projet
84/86 Boulevard de Metz

ANR
LMH
MEL MÉTROPOLÉ
LILLE

ATELIER DE CONCERTATION

AUTRES QUESTIONS ET REMARQUES

POINTS DE VIGILANCE / QUESTIONS

- Des doutes sur la concertation autour du projet
- Problèmes de gestion urbaine de proximité et conditions d'habitat dégradées
- Attachement au quartier.

«NOUS ON N'A RIEN À DIRE, VOTRE CONSTAT IL EST DÉJÀ FAIT»

Il a été rappelé aux habitants, qui sont nombreux à adhérer à cette intervention, que l'objectif de ce temps d'échange, et de ceux qui suivront, est de permettre aux habitants de compléter le projet, encore à l'étape de brouillon, et d'affiner certains points essentiels sur les espaces publics, les commerces, les équipements publics, la place des associations.

«AUJOURD'HUI ILY A UN MALAISE SOCIAL, IL Y A DES DEALERS. BOULEVARD DE METZ EST UNE CITÉ DORTOIR. ILY A DE LA VIOLENCE, UN JEUNE A ÉTÉ BLESSÉ RÉCEMMENT. ICI, ILY A DES BESOINS, MAIS ON RÉDUIT, ON RÉDUIT ET LES GENS COMME MOI, ILS N'ONT PLUS RIEN, ON NE LES PREND PAS AU SÉRIEUX. MOI, J'HABITE LE QUARTIER, JE L'AI VU GRANDIR, MAIS VOILÀ JE SUIS UN PEU FÂCHÉ PARCE QUE LES GENS EN ONT MARRE, ILS N'Y CROIENT PLUS. ON S'EN FOUT DE LA RENOVATION, ICI ILY A DES EMPLOIS, UNE VIE SOCIALE, DES GENS QUI BOUGENT SUR LE TERRAIN. LES GENS DU QUARTIER, ILS VEULENT TOUS DU BOULOT, QU'EST CE QUE VOUS AVEZ À LEUR PROPOSER?»

«EXCUSEZ-MOI: LES GENS ILS VEULENT PARLER DES CAFARDS, DES RATS, DU CHAUFFAGE. QUAND EST-CE QU'ON PARLE DE ÇA? LE RENDEZ-VOUS AVEC DIDIER MANIER ET LATIFA KECHEMIR A ÉTÉ ANNULÉ, EST-CE QU'ON EXPLIQUE AUX GENS CE QU'IL SE PASSE? LES GENS ILS VIENNENT ICI POUR TIRER LA SONNETTE D'ALARME.»

La dynamique de projet enclenchée est également l'occasion pour les habitants d'évoquer et chercher des réponses aux problèmes du quotidien et de GUP. La Maison du Projet peut, à ce titre, vous orienter sur les lieux et interlocuteurs ad hoc, notamment côté bailleur.

«LA BALADE PAYSAGÈRE RÉCEMMENT REFAITE EST JONCHÉE DE SERINGUES, C'EST ÇA LA BELLE BALADE?»

«MOI MON QUARTIER JE L'AIME, JE VEUX VIVRE ICI, MA MÈRE HABITE ICI.»

«HABITANT DANS LA PARTIE EST, JE NE PEUX PAS ATTENDRE 2024 POUR DÉMÉNAGER, JE N'ARRÊTE PAS D'APPELER ET PERSONNE NE ME RÉPOND. DEPUIS 2015 JE FAIS LA DEMANDE. MA FILLE EST MALADE. J'AI EU UNE ATTESTATION DE RELOGEMENT BLOQUÉ. J'AI RAMENÉ MES CONTRATS DE TRAVAIL. JE SUIS ALLÉE VOIR LATIFA KECHEMIR ET RIEN NE BOUGE.»



3.4.4 Balade urbaine

Une marche urbaine collective au sein du quartier s'est déroulée le 14 septembre dernier de 10h à 12h, au départ de la Maison du projet.

Annoncée par voie d'affichettes et de flyers dans les équipements de proximité, elle a rassemblé des habitants et des responsables de structures associatives.

Les questions de ce temps d'échange sont rapportées et reclassées thème par thème dans les pages suivantes (la retranscription des propos n'est pas littérale mais cherche à retranscrire le sens de l'échange)

MODALITÉS

L'information relative à cette balade urbaine a été diffusée via des affiches (annexe 21).

Une équipe de techniciens composée de l'équipe projet, MOE urbaine, agence Fortier anime la visite.

2 heures de visite (information et échanges avec les habitants)

5 arrêts thématiques

L'objectif de la balade était triple:

- Donner les principales clés de lecture pour la compréhension du projet urbain et sensibiliser les habitants aux orientations et invariants du projet
- Recueillir la vision des habitants sur les intentions d'évolutions de leur quartier
- Identifier les usages dans l'espace public

Elle a consisté en une déambulation avec 5 arrêts, au cours desquels une thématique spécifique était à chaque fois abordée. Plusieurs idées importantes ont été exprimées à chaque fois, qui sont reprises ici dans la présentation, au fil des arrêts effectués:

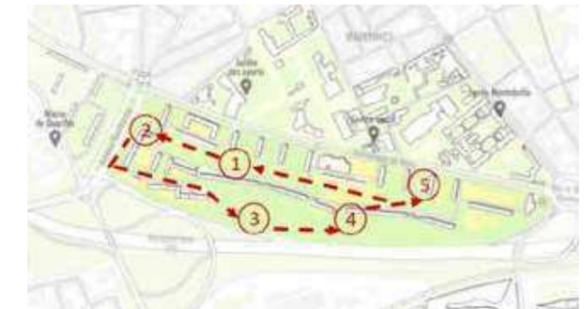
Arrêt 1: Aire de jeu / square (entre 2-12 et 8-40 bd de Metz): La philosophie du projet général, le rôle des espaces publics et le projet de parc

Arrêt 2: Angle Boulevard de Metz et Boulevard Beethoven / Entrée de ville: L'aménagement des grands boulevards autour du quartier, et l'évolution de l'habitat

Arrêt 3: Talus le long du boulevard périphérique: L'aménagement du mur anti-bruit le long du boulevard périphérique et l'agriculture urbaine

Arrêt 4: Avenue Léon Blum – square Albert Samain: Le mail central et les commerces

Arrêt 5: Devant la Maison du projet: Les aménagements transitoires et le jardin potager participatif



Parcours marche urbaine du 14/09/2019



BALADE URBAINE

RESPECTER L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTÉ DES HABITANTS (UN QUARTIER À « SANTÉ POSITIVE »)

POINTS DE VIGILANCE

- La variété des espaces et des usages au sein du projet paysager
- Le fonctionnement du dispositif de traitement des nuisances sonores du périphérique

« D'OÙ EST VENU L'IDÉE DE FAIRE UN PARC ? IL NE FAUT PAS OUBLIER DE PARLER DES LOGEMENTS ! »

Le projet de parc tire à la fois parti du potentiel du quartier, très vert et planté dans son état actuel, et de la volonté de fédérer l'urbanisme du futur quartier autour d'un lieu de vie, agréable, qui concilie des fonctions de vie sociale et une prise en compte de l'enjeu environnementale et climatique, pour contribuer à créer des îlots arborés. Les logements sont évoqués à l'arrêt suivant, mais comme vous l'indiquez, le projet a son origine dans la rénovation d'un habitat dégradé et difficile à faire muter pour le mettre aux normes dans des conditions satisfaisantes. Le nouveau programme comportera des logements variés dans leur typologie, organisés autour d'îlots plus classiques que les grandes barres actuelles, permettant de mieux distinguer les espaces privés et les espaces publics.

« DANS UN PAYSAGE AUSSI INTÉRESSANT, C'EST IMPORTANT D'AVOIR DE LA VARIÉTÉ »

Le projet paysager n'est pas encore dessiné, mais l'idée est bien d'avoir une diversité possible des usages, de mieux traiter les flux, et d'intégrer des espaces différents, avec des identités paysagères différentes. La variété du paysage doit permettre d'éviter un aménagement monotone. Le traitement de la topographie vise à faciliter les circulations, notamment piétonnières, au sein du quartier, mais aussi à créer des variations, en particulier dans le futur grand parc. Des questions sont également posées sur la nature des sous-sols. Il s'agit principalement de remblais, de restes des fortifications et de comblements lors de la réalisation de l'autoroute. On connaît les emplacements des réseaux, il ne devrait pas y avoir de mauvaise surprise à ce sujet.

« QUID DU MUR ANTI-BRUIT ? »

Il est expliqué qu'il s'agira probablement de remonter le niveau du talus actuel pour avoir un traitement paysager d'ensemble, permettant le développement de l'agriculture urbaine et la végétalisation. Côté bd périphérique, des panneaux solaires pourraient être installés tout le long de l'axe, avec une capacité intéressante pour produire de l'énergie renouvelable, car bien exposés.

Est évoquée la rumeur d'une couverture du périphérique. Il est répondu que ce n'est pas à l'ordre du jour. Le projet d'agriculture urbaine pourrait s'étendre sur 3000m² environ, dans le cadre d'une exploitation professionnelle en permaculture, avec une forte intensité de culture. Le projet est complémentaire du maintien des jardins ouvriers, qui devront faire l'objet d'une réflexion avec les utilisateurs, pour voir comment et où développer également ce type d'activités, à forte valeur sociale.



BALADE URBAINE

OUVRIR LE QUARTIER SUR LA VILLE

POINTS DE VIGILANCE

- Veiller au sein du projet à empêcher les incivilités constatées à l'heure actuelle dans l'espace public, au sein du quartier comme sur les grands boulevards

Un agent de la maison du projet et un élu relaient une préoccupation récurrente :

«LES GRANDS BOULEVARDS MAIS AUSSI LE PASSAGE PIÉTONNIER AU CŒUR DU QUARTIER SONT AUJOURD'HUI L'OBJET DE NOMBREUSES INCIVILITÉS (VOITURES QUI ROULENT TROP VITE, CHEVAUCHÉES DE QUADS, ETC.). IL FAUDRA QUE LE PROJET EMPÊCHE CELA».

Il s'agit d'un enjeu constant dans les projets récents, notamment parce qu'on souhaite diminuer la place de la voiture et favoriser en ville des vitesses réduites. Le réaménagement des boulevards, qui prévoit par ailleurs la possibilité du passage d'un tramway, devra veiller à limiter la vitesse, même si ces grands axes devraient rester limités à 50KM/h et non 30, car ils doivent accueillir des flux importants, structurants à l'échelle de la métropole. Il faudra aussi améliorer le sort des piétons et des cyclistes. De même, le mail central devra tenir compte de ces risques de mésusage.

Une rapide présentation de la barre Renoir est faite, qui fera l'objet d'une restructuration en résidences spécifiques, ce qui contribuera à la diversification du quartier, en accueillant des étudiants, des personnes âgées, etc.



BALADE URBAINE

HABITER ET BIEN VIVRE ENSEMBLE DANS LE QUARTIER

POINTS DE VIGILANCE

- La maîtrise de la densité et le bon équilibre entre hauteur et occupation du sol des nouvelles constructions

Un agent de la maison du projet et un élu relaient une préoccupation récurrente :

«EST-CE QUE LA HAUTEUR DES BÂTIMENTS VA CHANGER? ON NE VEUT PLUS DE GRANDS IMMEUBLES, MAIS EST-CE QUE CELA VEUT DIRE QUE TOUT VA ÊTRE CONSTRUIT?»

Le projet devrait permettre de limiter les hauteurs, en ayant une organisation urbaine différente, autour d'îlots plus «fermés», alors qu'aujourd'hui, le quartier est constitué de grandes barres qui donnent toutes sur des espaces libres, au statut incertain. Il ne devrait pas y avoir beaucoup plus de logements, mais ils seront organisés autrement. Les immeubles actuels ne sont d'ailleurs pas tous très hauts, certaines barres ne font que 4 étages, mais il est vrai que d'autres immeubles sont beaucoup plus élevés (jusqu'à R+15).

BALADE URBAINE

AUTRES QUESTIONS ET REMARQUES

PROBLÉMATIQUES QUOTIDIENNES

- Extraits des échanges de l'arrêt n°4 (Avenue Léon Blum – square Albert Samain)

Si cet arrêt n'a pas suscité de remarques ni de commentaires particuliers de la part des habitants, ils ont tout de même souligné la qualité des espaces de promenade actuels, avec quelques aires de jeu de très bonne facture, même si plusieurs aires de jeu de ballon mériteraient des travaux d'entretien et de réfection.

«NOUS AVONS ESSAYÉ DE MOBILISER LES HABITANTS POUR DÉAMBULER ET POUR FAIRE UNE BALADE URBAINE (...) POUR REPÉRER LES ENDROITS QUI VONT ÊTRE CONCERNÉS PAR LES DÉCONSTRUCTIONS ET PAR LE PROGRAMME DE RECONSTRUCTION».

«ON A PU DISCUTER AVEC LES AMÉNAGEURS ET LA VILLE DE LILLE ET D'AUTRES ASSOCIATIONS QUI SONT PARTIES PRENANTES DE LA RÉNOVATION ET DE L'ACCOMPAGNEMENT DES HABITANTS».





3.4.5 Présentation du projet aux acteurs du quartier

Deux temps de présentation du projet ont eu lieu le 29 avril 2019 aux agents de l'unité territoriale de prévention et d'action sociale et le 2 juillet 2019 dans la Maison du projet auprès de 23 agents Ville des équipements du quartier (médiathèque, CCAS, Centre social).

Objectifs de cette présentation: Informer sur les grandes orientations du projet urbain, rappeler le rôle des acteurs du quartier au quotidien pour rassurer les habitants, communiquer et orienter vers les bons relais d'information, afin d'endiguer tant que faire se peut les « légendes urbaines ».

Les questions de ce temps d'échange sont rapportées et reclassées thème par thème dans les pages suivantes.

MODALITÉS

Ces rencontres ont été animées par l'équipe projet, le propos relatif à l'accompagnement au logement a été tenu par le CCAS.

- présentation du projet à partir d'un diaporama
- distribution du journal Les échos de la concertation
- diffusion de la vidéo consacrée au Renouvellement Urbain à Lille (projetée lors de la réunion publique)

PRÉSENTATION DU PROJET AUX ACTEURS DU QUARTIER

HABITER ET BIEN VIVRE ENSEMBLE DANS LE QUARTIER

POINTS APPRÉCIÉ

- Qualité de l'accompagnement au logement

« LES HABITANTS SONT BIEN INFORMÉS SUR LE RELOGEMENT. »

POINTS DE VIGILANCE / QUESTIONS

- Questionnement sur le nombre de relogements planifiés

« 150 RELOGEMENTS/AN C'EST UN PROJET AMBITIEUX; CAR SUR 150 FAMILLES IL FAUT COMPTER AUSSI LES ENFANTS À RELOGER »

Les décohabitations sont intégrées dans ce chiffre. Le principe de base: le relogement se fait à l'extérieur du quartier: c'est pourquoi il y a un accompagnement social fort pour les aider à se projeter ailleurs. Si il est démontré que le déplacement fragilise la personne durablement, alors on fera des exceptions, par exemple pour des personnes âgées. Mais la règle c'est bien du relogement à l'extérieur du quartier. Quand le chantier démarre, le chamboulement provoqué peut les inciter à se projeter ailleurs.

« QUID DU DOUBLE RELOGEMENT? »

Il n'y en aura pas, mais cela ne veut pas dire que les gens relogés ne pourront pas demander un nouveau logement social dans le quartier via une demande de mutation.



PRÉSENTATION DU PROJET AUX ACTEURS DU QUARTIER

OUVRIR LE QUARTIER SUR LA VILLE

POINTS DE VIGILANCE / QUESTIONS

- Souci du maintien des équipements en place dans le quartier

«Y-AURA-T-IL UNE CONTINUITÉ DES SERVICES PUBLICS?»

Le principe est de construire les équipements avant de fermer les équipements actuels, afin de garantir une continuité.

PRÉSENTATION DU PROJET AUX ACTEURS DU QUARTIER

AUTRES QUESTIONS ET REMARQUES

POINTS DE VIGILANCE / QUESTIONS

- Inquiétude quant au rôle des agents dans la transformation du quartier
- Souci d'être impliqué dans la concertation

«EST-CE QUE EN TANT QU'AGENTS DE LA MEDIATHÈQUE ON SERA ASSOCIER À LA TRANSFORMATION?»

L'idée est bien qu'on ait une vision de terrain et une vision stratégique émanant des différentes directions.

«LA MEDIATHÈQUE, LES ENFANTS PARLENT DU PROJET EN DISANT : ON VA PARTIR. (...) ON ENTEND BEAUCOUP PARLER DU PROJET PAR LES USAGERS ET NOUS ON SE SENT CONCERNÉ.»



3.4.6 Rencontres avec les commerçants et professionnels de santé

Une rencontre avec les commerçants et les professionnels de santé du quartier a eu lieu le 30 janvier 2019 en mairie de quartier en présence de 3 élus (L.Kechemir, W.Hanna et E.Rodes) et d'un représentant de l'EPARECA (Établissement Public national d'Aménagement et de Restructuration des Espaces Commerciaux et Artisanaux).

Objet : les conditions économiques de la mutation de l'outil de travail des intéressés. En tout 8 personnes rencontrées : 3 commerçants et 5 professionnels de santé.

Outre un rappel des fondamentaux du projet, ont été abordés : les principaux enseignements de l'étude commerce, les orientations en la matière dans le projet, une présentation par l'EPARECA des pistes possibles d'accompagnement et une information sur la consultation autour du projet de renouvellement urbain.

Les questions de ce temps d'échange sont rapportées et reclassées thème par thème dans les pages suivantes (la retranscription des propos n'est pas littérale mais cherche à retranscrire le sens de l'échange)

MODALITÉS

Rencontres organisées en présence de l'équipe projet, de l'EPARECA, du service développement économique de la Ville, sur s'appuyant sur un diaporama (annexe22).

HABITER ET BIEN VIVRE ENSEMBLE DANS LE QUARTIER

- Pas de remarque particulière, projet bien accueilli.

OUVRIR LE QUARTIER SUR LA VILLE

POINTS APPRÉCIÉS

- Le projet sur l'évolution du centre commercial à co-construire avec les professionnels d'ici la fin 2019.
- Des échéances de mutation (2025) qui laissent le temps de travailler conjointement.>
- La proposition de RDV individuels et collectifs pour préciser les projets professionnels de chacun.
- Opportunité d'intégrer de nouvelles clientèles
- Opportunités de voir venir s'implanter des professionnels, notamment des spécialistes, actuellement absents sur le quartier.

POINTS DE VIGILANCE

- En ouvrant sur le quartier et en relogant les habitants du quartier, crainte de perdre la clientèle « fidèle » et historique qui fréquente les équipements de santé de proximité parfois de longue date.

RESPECTER L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTÉ DES HABITANTS

- Aucune remarque particulière; le projet est bien accueilli.

AUTRES QUESTIONS ET REMARQUES

POINTS DE VIGILANCE/QUESTIONS

- Des inquiétudes liées à la phase de gestion transitoire : comment garantir la pérennité des fonds de commerce pendant cette période?
- Des inquiétudes quant au système d'indemnisation mis en place, quant à la crainte de « devoir tout recommencer » après s'être durablement implantés dans le quartier.

3.4.7 Animations dans le cadre de la Maison du projet

CAFÉS VOISINS

Des «cafés voisins» ont été organisés de façon régulière de mars à juin 2019 à l'initiative des équipes de la maison du projet. À destination de tous les habitants du quartier, ces temps d'information se sont tenus à la maison du projet et dans divers lieux du quartier en lien avec les associations.

Relayés par des flyers et affichettes (annexe 23), ils ont eu pour objectifs d'informer sur le projet urbain global, de recueillir l'avis des habitants, de répondre aux inquiétudes et interrogations quant au relogement, d'en recueillir les attentes et d'échanger plus généralement sur l'actualité du quartier. La Maison du projet s'est aussi portée partenaire d'animations autour de thématiques plus fléchées du projet urbain.

Au vu de la forte place de la thématique environnementale, des ateliers sur l'agriculture urbaine se sont notamment déroulés entre les mois d'avril et de juin 2019 : visites de jardins partagés à Lille et Grande Synthe, ateliers Nature pour les enfants, Disco Soup ou encore séances de ciné-débat ont été l'occasion d'initier l'entraînement d'un public volontaire sur le terrain de ces enjeux.

Ces temps de présentation et d'échanges touchent un public varié à l'image des actions proposées. Même si la mobilisation est variable en affluence, il émerge de ces échanges une préoccupation partagée concernant les impacts de la transformation des logements et du vivre-ensemble qu'implique le projet de renouvellement urbain sur le quotidien des habitants actuels.

MODALITÉS

Calendrier des Cafés-Voisins:

- LE 6 MARS 2019 - MEDIATHEQUE DU FAUBOURG DE BETHUNE (2 personnes touchées)
- LE 20 MARS 2019 - MEDIATHEQUE DU FAUBOURG DE BETHUNE (une famille touchée)
- LE 5 AVRIL - ASSOCIATION ESPACE SANTE (une dizaine de personnes touchées)
- LE 19 AVRIL - MEDIATHEQUE DU FAUBOURG DE BETHUNE (1 famille touchée)
- LE 14 MAI - ASSOCIATION AU LAVOIR (5 personnes touchées)
- LE 14 JUIN ET 21 JUIN - STANDS A LA KERMESE DE L'ECOLE BERANGER HACHETTE ET A LA KERMESE DE L'ECOLE CHENIER SEVERINE (15 personne touchées)
- LE 28 JUIN - ASSOCIATION FOU DE COUDRE (8 personnes touchées)
- LES 12 ET 27 MARS ET LE 13 AVRIL 2019 - MAISON DU PROJET (aucun échange)

ANIMATIONS DANS LE CADRE DE LA MAISON DU PROJET / CAFÉS VOISINS

HABITER ET BIEN VIVRE ENSEMBLE DANS LE QUARTIER

POINTS APPRECIÉS

- Malgré un sentiment d'attachement pour certains habitants, une nécessité ressentie de partir «maintenant» du quartier, pour un logement mieux adapté.

POINTS DE VIGILANCE

- Le calendrier des opérations a été questionné, les enjeux de relogement qui en découlent, et une demande d'information sur la possibilité pour les habitants actuels de revenir habiter sur le quartier après le relogement.

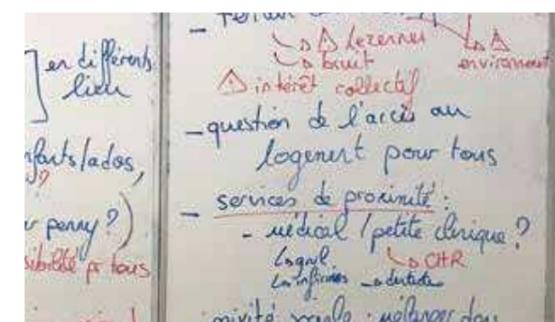
RESPECTER L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE DES HABITANTS

POINTS APPRECIÉS

- D'une manière générale, le projet d'agriculture urbaine fait consensus.

AUTRES QUESTIONS ET REMARQUES

- L'évocation de problèmes d'occupation de l'espace public, notamment avec les problématiques de trafics et d'insécurité sur le quartier.
- La prise en compte de l'atmosphère du quartier et de l'insécurité pesante, plus important pour certains participants que la problématique du bâti et des logements.
- La nécessité de sensibiliser les nouveaux habitants pour éviter les dégradations.
- La nature des nouveaux équipements et le devenir des associations questionnés, notamment l'association Espace Santé dans le cadre du projet de pôle santé.





ATELIERS PÉDAGOGIQUES

Plusieurs formats d'ateliers pédagogiques ont vu le jour entre les mois de février et de juin 2019, en collaboration avec la Maison du projet.

À destination d'enfants du quartier de différentes tranches d'âge et de différents établissements, ces sessions avaient pour but leur prise de conscience de la constitution et du fonctionnement d'une ville ou d'un quartier, afin d'en faire émerger leur vision, leur souhaits ou les attentes en général, et à propos du quartier Concorde en transformation plus particulièrement pour les plus âgés.

MODALITÉS

Ainsi, à partir d'un temps de rencontre à la Maison du projet, 3 demi-journées d'échanges et de réflexions autour du projet ont été organisées en partenariat avec le collège Nina Simone de Wazemmes, en avril et mai 2019. De nombreuses réflexions et propositions ont été émises par les 60 jeunes des 3 classes de 3ème sollicitées lors de ces ateliers.

Comprenant une balade urbaine de repérage préalable, huit demies-journées d'ateliers en classes de grande section de l'école Béranger Hachette ont également permis de réfléchir à l'aménagement urbain, autour de la construction d'une maquette de quartier. En février, l'évènement Lille Neige, avait aussi été l'occasion de travailler en maquette sur le fonctionnement urbain, touchant enfants mais aussi les parents, intéressés par la présentation du projet, les documents cartographiques et l'avenir du quartier Concorde

Calendrier des Ateliers pédagogiques:

- MOIS DE FEVRIER 2019 - 4 ATELIERS LILLE NEIGE (200 enfants de 2 à 12 ans touchés)
- MOIS D'AVRIL ET DE MAI 2019 - 3 ATELIERS AU COLLEGE NINA SIMONE (60 élèves de 3°)
- MOIS DE JUIN 2019 - 8 ATELIERS A L'ECOLE BERANGER HACHETTE (60 élèves de grande section touchés)
- 27 JUIN 2019 - INAUGURATION ET PRESENTATION DE LA MAQUETTE DES ECOLIERS

ANIMATIONS DANS LE CADRE DE LA MAISON DU PROJET / ATELIERS PÉDAGOGIQUES

RESPECTER L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTÉ DES HABITANTS (QUARTIER À «SANTÉ POSITIVE»)

PROPOSITIONS DES COLLEGIENS

- Faire un grand parc avec de l'agriculture urbaine et des équipements et services adaptés aux besoins (toilettes publiques);
- Végétaliser les façades, les toits et utiliser la végétation comme barrière pour le périphérique.
- Éloigner l'école du périphérique, en la mettant par exemple au centre du parc et plus en lien avec le reste du quartier.
- Un quartier propre avec davantage de poubelles de tri dans la rue et une sensibilisation adaptée
- Des parcs bien aménagés et propres avec des jeux pour les tout petits mais aussi pour les adolescents, du mobiliers urbains adaptés comme des bancs ou table de pique-nique et des arbres.
- Favoriser la construction de bâtiments écologiques (HQE)

ELÉMENTS RESSORTANT DE LA MAQUETTE ÉCOLE

- La forte présence d'espaces de nature en ville (espaces verts, carrés potagers, oiseaux)
- Une absence de la voiture en cœur de quartier.





ANIMATIONS DANS LE CADRE DE LA MAISON DU PROJET / ATELIERS PÉDAGOGIQUES

DIVERSIFIER ET OUVRIR LE QUARTIER SUR LA VILLE

POINTS DE VIGILANCE DES COLLEGIENS

- La présence du trafic de stupéfiants et la délinquance avec un impact environnemental fort et besoin d’agir pour l’intérêt collectif.

PROPOSITIONS DES COLLEGIENS

- Améliorer le petit centre commercial, tout en conservant des commerces de proximité, avec des magasins alimentaires de meilleure qualité: implanter un carrefour.
- Veiller à faire attention à la hausse des prix, aux contenus de ces commerces et l’adaptation avec l’offre commerciale alentour (notamment Lillénium).
- Besoins en services et équipements importants: banque, poste, équipements de loisirs et d’activités culturelles (cinéma), lieux d’échanges de types café, restaurant, salle de jeux.
- Organiser des formations pour lutter contre la délinquance
- Plus d’infrastructures et d’associations sportives pour les garçons et pour les filles (musculature/futsal/piscine) réparties à différents endroits dans le quartier
- Améliorer les services de proximité, notamment avec un pôle médical plus complet.

ELÉMENTS RESSORTANT DE LA MAQUETTE ÉCOLE

- L’apaisement des mobilités avec la présence d’un grand boulevard urbain laissant la place aux modes doux et aux transports en commun.

ANIMATIONS DANS LE CADRE DE LA MAISON DU PROJET / ATELIERS PÉDAGOGIQUES

HABITER ET BIEN VIVRE ENSEMBLE DANS LE QUARTIER

PROPOSITIONS DES COLLEGIENS

- Construire des bâtiments esthétiques et fonctionnels, sur le modèle des villes futuristes avec des très grandes tours et plus d’espaces pour les autres activités.
- L’accès au logement pour tous est un sujet important, avec une mixité sociale à promouvoir en mélangeant les différents types de logements (social/privé/accession).

ELÉMENTS RESSORTANT DE LA MAQUETTE ÉCOLE

- Un quartier coloré et animé;
- Une grande variété de logements implantés sous forme d’îlots.
- Des commerces plus diversifiés et mieux répartis dans le quartier..

RELAIS AUX ACTIONS DE MEDIATION

La Maison du Projet accueille des porteurs d'actions de médiation qui concourent à la dynamique de transformation du quartier. Lieu phare de la concertation et des échanges sur le projet urbain, elle apparaît progressivement comme un lieu de convergence au profit d'une «galaxie» d'acteurs pro-actifs aux capacités d'entraînement et d'implication des habitants en lien avec le projet. Un mouvement complémentaire au dispositif de concertation stricto sensu dont voici un aperçu. Les associations présentées ci-dessous sont hébergées à la maison du projet.

SEEDS

ONG en partenariat avec l'association locale Itinéraires porteur du projet «Co-construis ton quartier!» depuis décembre 2018. Ce projet, articulé autour de plusieurs ateliers thématiques est l'occasion de sensibiliser les jeunes à la question de l'aménagement transitoire et de co-construire avec eux des éléments de mobiliers urbains pour le quartier. (annexe 24)

VOISINS MALINS

Repère, salarie et forme des habitants «passeurs» pour faire du lien social dans le quartier. Ancrée historiquement dans les QPV, l'association vient de démarrer son action dans le quartier Concorde.

HISTOIRE (S) DE SAVOIR (S)

Une association qui agit dans le domaine de l'éducation populaire par les pratiques culturelles. Ses projets favorisent la création collective et les rencontres interculturelles autour de thématiques telles que le patrimoine, la citoyenneté. L'association collecte la mémoire et le récit des habitants de Concorde via des actions artistiques.

Conclusion

À l'issue de cette première phase de concertation préalable réglementaire, plusieurs observations peuvent être faites et alimenter la suite.

UN PROJET CONSIDÉRÉ COMME LÉGITIME

Concernant le projet urbain, les grandes orientations du plan guide sont acceptées par les habitants (intervenir pour une meilleure qualité de logements, structurer les espaces verts notamment via un parc) voire plébiscitées et revendiquées notamment la nécessité d'une mixité fonctionnelle renforcée. La synthèse de cette première phase de concertation conforte les partis pris initiaux:

– RESPECTER L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTÉ DES HABITANTS

- s'appuyer sur une étude phytosanitaire
- viser par le traitement du végétal à enrichir la qualité des espaces verts pour restaurer des corridors écologiques, et améliorer les conditions de diversité
- développer une stratégie énergétique forte
- protéger les populations: certains équipements publics, à commencer par les écoles, seront relocalisés et le travail doit donc se poursuivre pour avoir les équipements les plus modernes et efficaces possibles.
- Expérimentation en cours d'une baisse de la vitesse sur le périphérique menée parallèlement par la métropole et l'Etat
- Redonner des usages à l'ensemble des espaces verts pour que les habitants puissent en profiter pleinement
- Associer les habitants à l'élaboration du parc.

– OUVRIR LE QUARTIER SUR LA VILLE

- Mener les études d'insertion d'un tramway pour l'ensemble du quartier

– HABITER ET BIEN VIVRE ENSEMBLE DANS LE QUARTIER

- Sur les enjeux de sécurité, avant même l'étude réglementaire, nous intégrons cet enjeu dans la construction du plan guide.
- L'expression des difficultés éprouvées au quotidien par les habitants n'aura pas occulté les grands thèmes de cette concertation, orientant la focale sur les questions d'accompagnement au changement notamment au relogement, enjeu fondamental du projet de renouvellement urbain.

- Le projet de déconstruction d'immeubles ne rencontre pas d'opposition, les habitants, pour une bonne proportion d'entre eux, exprimant le désir de quitter le quartier et d'améliorer leurs conditions d'habitat.
- Les préoccupations liées au projet ne reposent donc pas sur le contenu du projet urbain en soi, mais sur les implications en termes d'accompagnement:
 - ✕ Un message d'intensité moyenne: «Que se passe-t-il pour ceux qui voudront revenir dans le quartier?»
 - ✕ Un message d'intensité forte: «Quand, comment et où vais-je déménager?»

Les inquiétudes portent essentiellement sur le projet résidentiel, autrement dit le projet de vie, sur la manière dont va être vécue cette transformation et non sur l'objet urbain qui semble faire consensus par son caractère indispensable. Une des clés d'acceptabilité du projet réside dans la capacité à répondre à cette demande forte d'accompagnement.

FAIRE ÉVOLUER L'INGÉNIERIE AU PROFIT DE LA GESTION TRANSITOIRE

Il existe une appréhension quant aux perturbations occasionnées par la transformation du quartier dans une temporalité très étirée pour certains. Comment vit-on presque 10 ans dans un quartier en mutation tout en se sachant le départ? Comme une crainte de rester « sur le bord du projet ». Cela pose dès à présent l'enjeu de la gestion transitoire à opérer dans les années à venir.

L'un des enjeux à venir sera de consolider les dynamiques de gestion transitoire en leur donnant une dimension participative. Cette consolidation peut se faire par l'évolution vers une gouvernance élargie du projet: étendre l'ingénierie en intégrant les acteurs de la société civile dont la présence au sein du quartier et de la maison du projet constitue déjà les contours d'une galaxie d'acteurs au service du projet.

Compte-tenu des attentes exprimées en matière d'accompagnement tant des habitants à reloger que des associations et usagers du quartier, un accompagnement renforcé de la Ville et du bailleur est d'ores-et-déjà déployé.

- Pour aider les habitants à se projeter vers ailleurs, la Ville a mis en place des visites-découvertes des autres quartiers: les logements, les services à la population (école,

- association, centres sociaux)
- La Ville, la MEL, le bailleur vont mettre en place un contrat de site permettant de garantir le maintien de la qualité de vie sur le quartier pendant toute la durée du projet.
- La ville a recruté un médiateur et un adulte-relais pour permettre un dialogue permanent avec les habitants, les orienter dans leurs démarches, répondre à leurs interrogations.
- Le bailleur LMH va définir une stratégie d'entretien de son patrimoine non démolit.
- Les attentes en matière d'animation culturelle ont été prises en compte. Dès cette année, la métropole a financé la Condition Publique pour l'implantation de résidence d'artistes sur le quartier. Les habitants et notamment les enfants sont associés à des créations sur l'espace public. Sous l'impulsion de la Ville, l'ancien « faubourg des entreprises » est transformé en lieu d'accueil pour des résidences d'artistes. L'attente des habitants en matière culturelle et en activités/équipements à destination de la jeunesse sera prise en compte dans l'offre proposée et soutenue par les collectivités.
- Les attentes en matière d'équipement de proximité: la ville a réalisé une nouvelle aire de jeux en cœur de quartier.

- Rencontre avec le conseil de quartier
- Rencontre avec les agents de proximité

Cette stratégie proactive a été l'occasion de collecter une parole vive et prégnante des habitants, relative aux conditions de vie et de logement dans le quartier. L'écoute de cette parole est un premier jalon indispensable au développement d'un climat de confiance qui permettra ensuite de travailler dans la durée avec les habitants dans une dynamique de participation au projet.

PRIVILÉGIER LES FORMES PROACTIVES DE CONCERTATION

Au regard de la mobilisation observée sur les différentes actions de concertation, la stratégie a été adaptée.

Si la réunion publique de lancement de la concertation du 07/02/2019 a connu une grande affluence, mobilisant les habitants dans des proportions importantes, la consultation de la population via les registres n'a pas suscité de participation notable. Cette dernière forme de collecte d'avis que l'on peut qualifier de « passive » pour l'équipe projet, dont l'implication à cette occasion est de facto non requise, et de très active pour les citoyens, reposant sur leur seul engagement, ne semble pas adaptée au contexte.

En conséquence de quoi, la stratégie de concertation a consisté à démultiplier et intensifier les formes proactives de la part de l'équipe projet tout en mobilisant les acteurs relais:

- Balade urbaine;
- Café citoyens;
- Ateliers pédagogiques;
- Rencontres avec les commerçants

BILAN DE LA PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE Projet NPRU –CONCORDE - LILLE Création de ZAC



INTRODUCTION

Inscrit au Contrat de Ville de la Métropole Européenne de Lille en 2015, le secteur Concorde a été identifié parmi les quartiers prioritaires de la politique de la ville comme présentant des dysfonctionnements urbains importants et s'est vu confirmé en tant que quartier d'intérêt national du NPNRU.

Secteur d'habitat social de près de 1500 logements sociaux répartis sur une vingtaine d'hectares, le quartier Concorde est situé entre la ceinture des boulevards et le périphérique lillois. Le Comité National d'Engagement de l'ANRU du 17 décembre 2015 a affirmé sa volonté d'agir sur le quartier.

La phase d'études préalables engagée dès lors par la Métropole Européenne Lille et la Ville de Lille arrive à son terme. Celle-ci a permis de définir les grandes orientations urbaines qui ont présidé à l'élaboration d'un Plan guide de métamorphose urbaine et paysagère du quartier.

Quatre axes d'intervention ont été arrêtés initialement pour engager cette démarche :

- améliorer la qualité de l'air, tant dans les espaces publics qu'à l'intérieur des logements à réhabiliter ou à construire des équipements ;
- réduire l'exposition au bruit des habitants et usagers du quartier et de ses équipements;
- améliorer les conditions d'alimentation en proposant des modes alternatifs de culture et d'approvisionnement ;
- développer la production énergétique renouvelable.

En 2019 l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine a validé en Comité National d'Engagement les montants des subventions allouées aux études prévues dans le protocole de préfiguration du NPNRU.

De même, les études préalables ayant conduit à inscrire la définition de l'opération dans une procédure de création de ZAC, le Conseil de la Métropole Européenne de Lille, sur avis favorable de la Ville de Lille, a quant à lui arrêté le projet d'aménagement du site « Concorde », par délibération n° 19 C 0797 du 12 décembre 2019, en tirant le bilan de la concertation préalable s'étant déroulée tout au long de cette même année.

A la fois essentielle pour apporter des réponses cohérentes, adaptées et efficaces aux problématiques des quartiers et obligatoire dans le cadre de tout programme de rénovation urbaine, la participation des bénéficiaires et habitants a en effet également permis de consolider le projet au regard des partenaires financeurs et de la société civile. La phase de concertation préalable à la création de la ZAC s'est ainsi déroulée du 7 février au 14 octobre 2019 à travers une mise à disposition du public d'un dossier de présentation du projet avec un registre pour recueil des avis, la mise en place d'une exposition et la diffusion d'un journal sur les grandes orientations du projet, des réunions de divers publics cibles, du Conseil de quartier et du Conseil citoyen. Afin d'impliquer les habitants dans la démarche de « quartier à santé positive », une méthodologie innovante, intitulée « communication engageante » avait en outre été mise en place depuis fin 2017 à Concorde.

Pour assurer la conduite du projet, la Métropole Européenne de Lille a décidé de confier à la SPL Euralille la réalisation dans le cadre d'une concession de l'aménagement du site de la ZAC « Concorde » (délibération n° 19 C 0794 du 12 décembre 2019). Cette concession d'aménagement s'adosse sur une ZAC, dont la décision de création par délibération communautaire actera le démarrage d'un grand cycle de rénovation d'une quinzaine d'années.

I. Organisation et déroulement de la procédure de participation du public par voie électronique

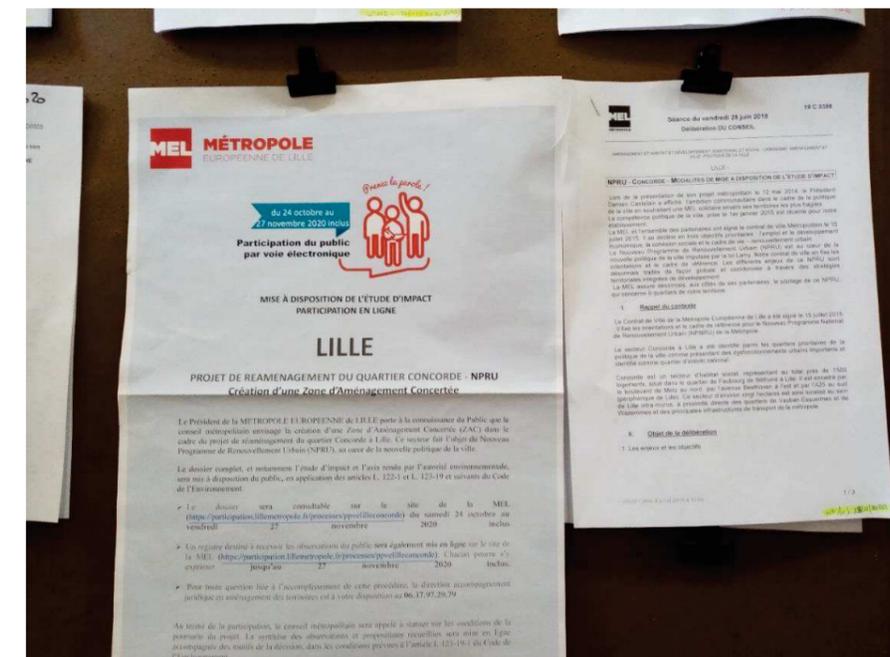
Conformément à l'article L123-2 et à l'article L.123-19 du Code de l'environnement, le dossier d'étude d'impact accompagné de l'avis de l'autorité environnementale doit être mis à disposition du public, pour une durée d'au minimum trente jours d'une part sous forme électronique, d'autre part au format papier au siège de l'autorité compétente conformément à l'article R123-46-1 du même Code.

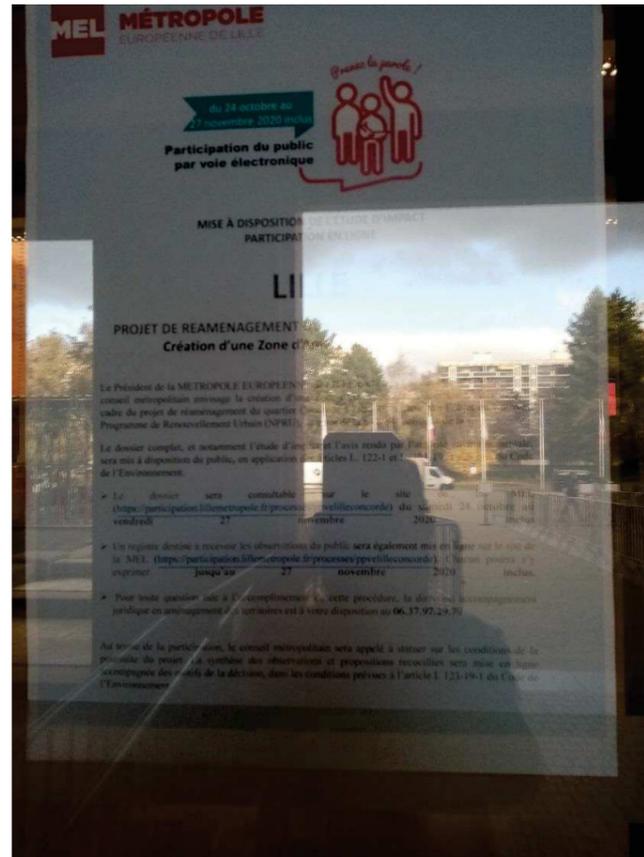
Par ailleurs, la délibération n°19 C 0398 du 28 juin 2019 a permis la mise en œuvre des modalités suivantes qui s'est déroulée du 24 octobre au 27 novembre 2020 inclus.

A. Modalités de publicité et d'information du public

- Affichage en mairie d'un avis du 10 octobre au 27 novembre 2020, sur panneau légal et sur porte vitrée donnant sur l'extérieur (**annexe n°1**) ;
- Affichage à la MEL du 10 octobre au 27 novembre 2020 (**annexe n°2**) ;
- Communication du projet sur le site internet de la MEL dès le 9 octobre 2020, en intégrant notamment l'avis de la mise à disposition (**annexe n°3**) ;
- Communication extra réglementaire du projet sur le site internet de la mairie de Lille (**annexe n°4**) ;
- Avis presse dans 2 journaux locaux (La Voix du Nord et Nord Eclair) en date du 10 octobre 2020 (**annexe n°5**).

Annexe n°1

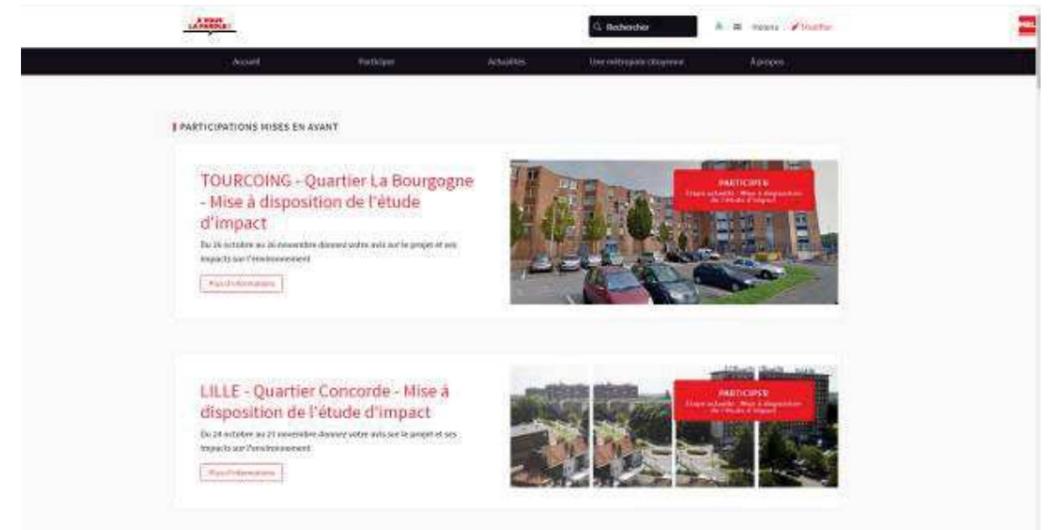




Annexe n°2



Annexe n°3



Annexe n°4



Mise à disposition de l'étude d'impact

Dans le cadre du projet de renouvellement urbain Concorde, l'étude d'impact du projet est mise à disposition du public pendant 1 mois du **24 octobre au 27 novembre 2020**. Vous pouvez consulter cette information et donner votre avis sur le projet et ses impacts sur l'environnement via le site de la Métropole Européenne de Lille. [En savoir plus](#)

Améliorer le cadre de vie et le quotidien des habitants

La Ville engage une transformation d'ampleur du **secteur Concorde**, avec l'État et les bailleurs de logements sociaux dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU ou ANRU 2).

Les 20 ha du secteur Concorde, plus connu sous le nom de boulevard de Metz, feront peu à peu : certains logements seront complètement rénovés, d'autres reconstruits, les espaces verts améliorés, et de nouveaux squares créés. Ceux-ci disposeront de bancs, d'aires de jeux pour les enfants et de nouveaux cheminements confortables. Le quartier sera désenclavé et davantage rattaché aux autres quartiers de la ville.

En 2016, le projet de renouvellement urbain est entré sa phase d'élaboration (Définition du périmètre) suite à la signature de l'ensemble des partenaires et la validation par l'ANRU (Agence nationale pour le renouvellement urbain) du protocole de préfiguration. Ce protocole a permis le lancement des consultations et études tout comme des premières opérations de démolition anticipées (Les habitants de l'immeuble situé au 2-12 boulevard de Metz sont actuellement accompagnés par la ville pour être rélogés).

Favoriser le bien-être des habitants : Faire du boulevard de Metz un quartier à santé positive

NÉCROLOGIES & ANNONCES

LE CARNET
Avis de décès
La famille vous annonce le décès de **Madame Françoise DESMET** veuve de Monsieur Michel DEREUX, Retraité de la Ville de Wattrelos, survenue à Roubaix, le 5 octobre 2020, à l'âge de 83 ans. Ses funérailles seront célébrées le **jeudi 12 octobre 2020**, à 9 h 30, en l'église Saint-Thérèse (Cathédrale) à Wattrelos. Assemblée à 17h30 à 19h15.

ANNONCES ADMINISTRATIVES
MEL MÈTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE
MISE À DISPOSITION DE L'ÉTUDE D'IMPACT FACTEURS DE LA ZAC
LILLE
PROJET D'AMÉNAGEMENT DU QUARTIER CONCORDE - ANRU
RUE DE METZ - 59100 ROUBAIX

ENTREPRISES, PUBLIEZ VOTRE ANNONCE LÉGALE SOUS 48H DANS UN SUPPORT HABITÉ.

RETROUVEZ L'ENSEMBLE

Annexe n°5

Carnets et avis

ANNONCES LEGALES ET JUDICIAIRES

VENTES ET ADJUDICATIONS JUDICIAIRES

ANNONCES ADMINISTRATIVES

Monsieur Philippe NOUVEAU

Flandre Opale Habitat

VIVALDI

RETROUVEZ L'ENSEMBLE DE NOS AVIS DE DÉCÈS SUR NOTRE SITE

B. Modalités de mise à disposition du dossier

Composition du dossier :

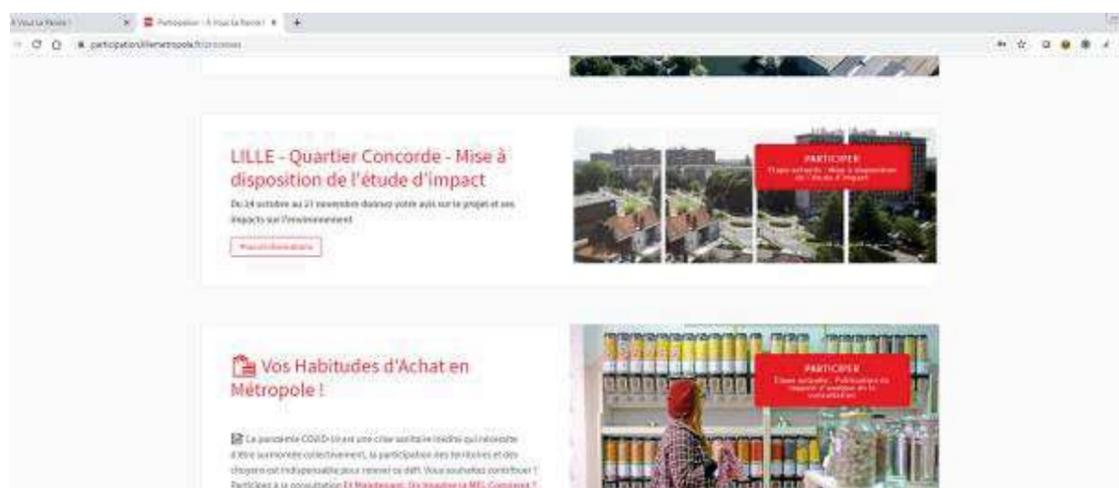
- Dossier de concertation
- Bilan de concertation
- Délibération n°19 C 0797 du 12 décembre 2019 tirant le bilan de la concertation
- Avis de l'autorité environnementale
- Réponse de la MEL à la MRAE
- Résumé non technique de l'étude d'impact
- Etude d'impact
- Dossier de création de ZAC (dossier de présentation, localisation et périmètre de la ZAC)
- Délibération n°10 C 0398 du 28 juin 2019 lançant la procédure de participation du public par voie électronique
- Avis

Le dossier a été mis à disposition du public par voie électronique sur le site de la Métropole européenne de Lille à l'adresse suivante : <https://participation.lillemetropole.fr>

C. Modalités de participation

Le public a été amené à contribuer sur le registre de la participation citoyenne de la Métropole européenne de Lille à l'adresse suivante : <https://participation.lillemetropole.fr>

Ci-après l'interface permettant la participation du public :



II – Bilan de la procédure de participation du public par voie électronique

Conformément à l'article L 123-19-1 du Code de l'Environnement, au plus tard à la date de la publication de la décision et pendant une durée minimale de 3 mois, l'autorité administrative qui a pris la décision rend publics, par voie électronique, la synthèse des observations et propositions du public avec l'indication de celles dont il a été tenu compte, des observations et propositions déposées par voie électronique ainsi que, dans un document séparé, les motifs de la décision.

A. Synthèse des observations

12 contributions ont été déposées sur le registre numérique de la plateforme citoyenne de la MEL.

Elles sont reprises selon 2 axes :

- synthèse des observations du public,
- propositions du public.

Thématiques abordées	Synthèse des observations du public	Propositions du public
ECONOMIE/EMPLOI	Question sur les impacts liés directement au pôle d'activité du rond-point et la pertinence de la programmation retenue	
	Inquiétudes quant à la pérennité des activités des professionnels de santé dans le quartier	édifier un pôle de santé, clairement identifiable dans la pierre, afin de conforter les synergies d'ores et déjà existantes entre professionnels de santé et de continuer à satisfaire les besoins de la population
ESPACES PUBLICS	Problématique du rond-point notamment en termes de sécurité	Végétaliser le rond-point
	Etude d'impact insuffisante sur la question de l'éclairage public	
	Propositions d'axes d'amélioration pour le projet de mise en place d'un marché non sédentaire	Prévoir : Bornes Electrique et accès à l'eau ; Envisager un DAB si départ de l'actuelle POSTE Espaces de stationnement et de livraison en conséquence L'étude de l'impact en terme de gestion des déchets Des toilettes publiques,

DEROULEMENT DES TRAVAUX	Apporter une gestion de transition en attendant les travaux	Mise en place éphémère de : agriculture urbaine, végétalisation, appropriation collective socioculturelle, événements de proximité, verdure etc
ENVIRONNEMENT	Préservation des arbres de hautes tiges existants	
	Inscrire le projet dans le changement climatique et participer à la protection de la biodiversité	Créer un espace humide pour tous
HABITAT	Interrogation sur la part du logement social et le devenir des résidents actuels	Augmenter la part de pourcentage de logement social
VIE ASSOCIATIVE	Question sur le devenir de la Vie associative existante dans le quartier	

B. Liste exhaustive des contributions

Contribution n°1 du 22/11/2020 : Trame noire – Eclairage public :

L'étude d'impact ne reprend pas l'ensemble de la programmation des espaces publics. Ainsi quel impact sur la "trame noire" du projet ?

L'éclairage public sera-t-il intégré dans une démarche globale prenant en compte la trame noire - verte et bleue ?

Les voies douces qui ponctuent le futur quartier seront elles éclairées ? même question aux abords des équipements publics ? des déflecteurs ou autre dispositifs veilleront ils à éviter toute perte lumineuse hors espace de mobilité et notamment vers le ciel ?

Rappelons que l'éclairage public contribue également à la sécurisation des déplacements, notamment en période hivernale ou la lumière naturelle est réduite.

Contribution n°2 du 22/11/2020 : Apporter une gestion transitoire :

Les travaux prendront une dizaine voir une vingtaine d'année.

- Qu'est-il prévu en gestion transitoire de ces sites avant leur reconstruction ? Comme pour le BVD de Strasbourg, gardons une friche vierge des années...

Proposition : proposer des occupations de ces sites déconstruits en gestion transitoire : agriculture urbaine, végétalisation, appropriation collective socioculturelle, événements de proximité, verdure etc

Contribution n°3 du 22/11/2020 : Un marché à Concorde : l'étude d'impact n'en étudie pas l'impact et n'anticipe pas les besoins:

La ville prévoit de travailler à la localisation sur le futur site d'un marché non sédentaire

- Prévoir bornes Electrique et accès à l'eau dans le projet
- Envisager un DAB dans le projet si départ de l'actuelle POSTE
- Prévoir espaces de stationnement et de livraison en conséquence

- Prévoir l'étude de l'impact en terme de gestion des déchets
- Prévoir des toilettes publiques, presque inexistantes à Lille, pour les commerçants ambulants, mais aussi les usagers, sans oublier les foodtruck.

Contribution n°4 du 22/11/2020 : Créer un espace humide pour tous :

Autant pour conforter la trame verte, inscrire le projet dans le changement climatique actuel, contribuer à la gestion des eaux pluviales mais aussi participer à la protection de la biodiversité (apport d'eau et d'habitat à la faune - oiseaux, chauve-souris etc.), une marre sur le quartier serait totalement utile.

A noter que l'été, ce site peut permettre le rafraîchissement global des cœurs d'îlots et des habitants et participer à maintenir un cadre de vie de qualité

Contribution n°5 du 22/11/2020 : Augmenter la part de logement social dans la future programmation de logement :

Augmenter la part de logement social dans le programme : Actuellement 100% de l'offre est en locatif social, demain 30% Ou partirons les résidents ? Un projet de mixité social certes mais qui ouvre la voie à la gentrification du quartier.

Pour rappel ce quartier est le plus pauvre de Lille et les résultats de l'étude de l'ADULM et de la MEL montrent que ce quartier connaît la plus grande précarité depuis la crise du COVID. La seule réponse apportée : vous ne pourrez rester vivre ici

La demande en logement social autre qu'issue du quartier montre entre 6 mois et 2ans d'attente pour un logement. Le projet propose d'investir des fonds publics mais pour quelles catégories d'habitants futurs ? N'oublie-t-on pas ceux dans le besoin de logement ?

Contribution n°6 du 22/11/2020 : Pôle d'activité rond-point des postes :

La MEL est compétente en matière de zone d'activité économique, d'aide à la pierre et d'immobilier d'entreprise. Le pôle d'activité prévu aux abords du rond-point des postes sera-t-il géré par la MEL ? ou/et rétrocédé ? Quelle programmation économique car elle aura d'office un impact sur son environnement :

- en matière de gabarit (hauteur, lumière...)
 - en matière de type d'activité (tertiaire d'entreprise, tertiaire et mixité avec de l'artisanat voir même industriel ou logistique car rien n'est indiqué
 - en matière d'impact de stationnement des travailleurs et visiteurs
 - Quelle filière valorisée sur place : ESS etc.
 - Des dispositifs valorisant l'éclosion entrepreneuriale sont-ils prévus ? pépinière d'entreprise, commerces à l'essai, incubateurs, tiers lieux ?
- Devant l'interface de cet espace avec les dynamiques de Wazemmes et du centre Lillois ne serait-ce pas opportun ?

- Le marché actuel de l'immobilier de bureaux est en crise, pourquoi favoriser des bureaux le cas échéant ?
- Si secteur de bureaux, pourquoi valoriser ce type d'activité lorsque plus des 2/3 des résidents du quartier sont ouvriers/employés et ne pourront pas prétendre à postuler sur ces activités ?

Contribution n°7 du 22/11/2020 : Rond-point des postes :

Le projet de ZAC n'aurait-il pas pu prendre en compte la problématique du rond-point des postes : saturé, espace dévolu aux cyclistes très limité et dangereux, temps long pour un piéton d'en faire le tour ?

Cet espace pouvant être considéré comme point d'entrée de ville, pourquoi ne bénéficie-t-il pas d'une végétalisation de type arbres afin de le rendre moins minéral et inhospitalité ?

Cela apporterait en outre une couture avec les BVD Montebello, de Strasbourg et V Hugo.

Contribution n°8 du 22/11/2020 : Vie associative :

Le quartier comprend actuellement de nombreuses cellules locatives en RDC occupées par des associations de proximité qui font le plaisir et la richesse de ce quartier

- Ou seront elles relogées ?
- Si relocalisation sur le quartier, ne pas oublier l'impact des usagers extérieurs qui viennent en auto et métro
- Quelle gestion provisoire leur sera-t-elle proposée entre le temps des démolitions / travaux et la phase de réception ?

Contribution n°9 du 22/11/2020 : Maintenir les arbres de hautes tiges présents en fonction du projet urbain, c'est à dire là où il n'y aura pas de construction:

- Maintenir les arbres de hautes tiges présents en fonction du projet urbain, c'est à dire là où il n'y aura pas de construction

- il faut 20ans à un arbre planté pour obtenir sa taille adulte en moyenne - outre l'absence de cou d'achat des nouvelles pousses cela permettrait de maintenir des "puits" de carbone, des zones d'ombre l'été, des espaces permettant de faire baisser la température urbaine.

- Avoir des précisions sur les plantations car l'étude d'impact n'indique pas de diagnostic de santé des arbres existants ni d'inventaire de leur localisation

- Eviter Toute espèces invasives

Contribution n°10 du 27/11/2020 : Pharmacie

Je suis le conseil de professionnels de santé exerçant leur activité à Lille, boulevard de Metz, dans des locaux dont ils sont propriétaires, au sein de ce qu'il est convenu d'appeler le centre commercial Concorde.

Parmi eux, M. Serge Bitam, pharmacien exploitant de la « Grande Pharmacie de Lille », s'inquiète pour la pérennité de son activité professionnelle dans le cadre de cette opération. D'une part, de nombreux relogements ont déjà eu lieu et un premier permis de démolir a été délivré. La perspective de travaux sur une durée de plusieurs années leur fait craindre une baisse considérable de son activité, d'ores et déjà perceptible aujourd'hui. D'autre part, son maintien dans le quartier est, pour l'heure, particulièrement incertain, les informations figurant dans l'étude d'impact ne permettant pas de savoir si la pérennité de sa pharmacie est envisagée (compte tenu notamment des contraintes réglementaires inhérentes au transfert d'une pharmacie).

Contribution n°11 du 27/11/2020 : Kinésithérapeutes

Je suis le conseil de professionnels de santé exerçant leur activité à Lille, boulevard de Metz, dans des locaux dont ils sont propriétaires, au sein de ce qu'il est convenu d'appeler le centre commercial Concorde.

Parmi eux, MM. Michel Moreeuw et Nordine Bouabouz, kinésithérapeutes, s'inquiètent pour la pérennité de leur activité professionnelle dans le cadre de cette opération. D'une part, de nombreux relogements ont déjà eu lieu et un premier permis de démolir a été délivré. La perspective de travaux sur une durée de plusieurs années leur fait craindre une baisse considérable de leur activité, d'ores et déjà perceptible aujourd'hui. D'autre part, leur maintien dans le quartier est, pour l'heure, particulièrement incertain, les informations figurant dans l'étude d'impact étant évasives. Selon eux, l'opération de réaménagement constitue pourtant l'occasion d'édifier un pôle de santé, clairement identifiable dans la pierre, afin de conforter les synergies d'ores et déjà existantes entre professionnels de santé et de continuer à satisfaire les besoins de la population.



Contribution n°12 du 27/11/2020 : Infirmières

Je suis le conseil de professionnels de santé exerçant leur activité à Lille, boulevard de Metz, dans des locaux dont ils sont propriétaires, au sein de ce qu'il est convenu d'appeler le centre commercial Concorde.

Parmi eux, Mmes Cécile Faure, Amélie François, Stéphanie François et Marie-Ange Laurent, infirmières, s'inquiètent pour la pérennité de leur activité professionnelle dans le cadre de cette opération. D'une part, de nombreux relogements ont déjà eu lieu et un premier permis de démolir a été délivré. La perspective de travaux sur une durée de plusieurs années leur fait craindre une baisse considérable de leur activité, d'ores et déjà perceptible aujourd'hui. D'autre part, leur maintien dans le quartier est, pour l'heure, particulièrement incertain, les informations figurant dans l'étude d'impact étant évasives. Selon elles, l'opération de réaménagement constitue pourtant l'occasion d'édifier un pôle de santé, clairement identifiable dans la pierre, afin de conforter les synergies d'ores et déjà existantes entre professionnels de santé et de continuer à satisfaire les besoins de la population.



MOTIFS DE LA DECISION

Compte tenu des observations et propositions émises par le public, il en est ressorti les thématiques suivantes :

- « ECONOMIE/EMPLOI »
- « ESPACES PUBLICS »
- « ENVIRONNEMENT »
- « HABITAT »
- « DEROULEMENT DES TRAVAUX »
- « VIE ASSOCIATIVE »

ECONOMIE / EMPLOI

Synthèse des observations du public	Propositions du public	Prise en compte
Question sur les impacts liés directement au pôle d'activité du rond-point		Cette contribution est prise en compte

Motif :

Une étude de potentialité économique a été menée en amont du projet, afin d'identifier une stratégie de développement économique cohérente avec les besoins du secteur.

L'étude a répertorié les opportunités et conditions de faisabilité de chaque type de programme économique, et interrogé les acteurs spécialisés. Il en ressort une stratégie identifiant la pertinence de développer plusieurs types de programmes :

- des surfaces de bureaux « alternatifs », de petites tailles, quelle que soit leur typologie (hôtel d'entreprises, pépinière, espace de co-working).
 - La réhabilitation de l'école Chenier Severine est envisagée pour développer ce type de programme économique
- une offre de locaux « actifs » de petite taille, destinés aux professions libérales et indépendantes (métiers de la santé, services aux entreprises...), complétée par une offre de commerces de proximité.

➤ Les rez-de-chaussée d'immeubles sont propices à l'accueil de ce type d'entreprises.

- une offre de bureau « conventionnelle ». En effet, l'analyse du marché, la configuration du site et les entretiens menés avec les acteurs de la promotion immobilière ont confirmé la pertinence de développer ce type de programme dans un second temps du projet, une fois le retournement d'image du quartier opéré. L'emplacement privilégié se situe à proximité de la porte des postes, qui pourrait accueillir un grand équipement ou un siège social le cas échéant.

Le développement d'une offre économique sur Concorde intègre les caractéristiques sociodémographiques du quartier en :

- **Proposant la réalisation d'une offre immobilière qui permet d'impliquer et de développer les dynamiques endogènes du quartier** (ex : projet de CAQ porté par l'association Pour Toi l'Entrepreneur, la création d'une MAM au sein de la future crèche).
- **Impliquant la Maison De l'Emploi dans le projet ou tout autre acteur** qui peut accompagner le parcours professionnel des habitants.
- **La mise en œuvre de la clause d'insertion professionnelle** dans le cadre du projet de rénovation urbaine en réservant un pourcentage de 5% aux habitants du quartier éligibles aux clauses sociales d'insertion.

Enfin, il est à noter que le projet de développement tertiaire sur la porte des postes sera réalisé en fin d'opération, avec une échéance prévisionnelle à 15 ans. Le temps de l'entreprise n'étant pas celui de l'aménagement, il sera sans doute nécessaire de réactualiser ces données et ces éléments de projet au fil de l'avancement de l'opération, afin de vérifier sa pertinence au regard des évolutions du marché.

Synthèse des observations du public	Propositions du public	Prise en compte
Inquiétudes quant à la pérennité des activités des professionnels de santé dans le quartier	édifier un pôle de santé, clairement identifiable dans la pierre, afin de conforter les synergies d'ores et déjà existantes entre professionnels de santé et de continuer à satisfaire les besoins de la population	Cette contribution est prise en compte

Motif :

L'opération de réaménagement constitue bien l'occasion de créer un pôle de santé en développant des espaces propices à accueillir et renforcer l'offre de soin actuellement présente au sein du quartier.

La défaisance du centre commercial au sein duquel plusieurs professionnels de santé exercent actuellement a été validée comme un principe d'aménagement pour le renouvellement urbain du quartier dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain. Dans le cadre de la concession d'aménagement, la SPL Euralille est en charge de l'accompagnement des propriétaires de ce bien immobilier. Dans ce cadre, les premiers rapprochements sont en cours avec les commerçants et professionnels de santé. A cette heure, seuls les commerçants ont accepté de rencontrer le bureau d'études (SEGAT) travaillant pour le compte de la SPL Euralille.

En parallèle, et conformément au Plan guide et aux orientations de projet, la SPL travaille à affiner la proposition de pérennisation des activités de santé au cœur du futur quartier Concorde. Des propositions, tant géographiques que de montage, seront établies et pourront être présentées à la gouvernance et aux praticiens au cours du T1 2021.

Le projet de la ZAC Concorde prévoit la création de 7 600 m² de locaux dévolus à des services ou des commerces au sein desquels un pôle santé pourrait prendre place. Les esquisses de programmation (p 32) montrent des possibilités d'implantation en rez-de-chaussée aux accroches du quartier avec l'Avenue Beethoven et la Place Tacq mais aussi au cœur du secteur autour de la future place centrale.

ESPACES PUBLICS

Synthèse des observations du public	Propositions du public	Prise en compte
- Problématique du rond-point notamment en termes de sécurité	Inclure la requalification du rond-point dans le programme de la ZAC	Cette contribution n'est pas prise en compte

Motif :

Le rond-point des postes n'a pas été intégré à la ZAC, pour des raisons de phasage et de priorisation des interventions, mais fait néanmoins partie du périmètre d'étude et de réflexion, pour anticiper sa mutation dans les années à venir. En effet, dans le cadre du SDIT (schéma directeur des infrastructures de transport), il est envisagé la création d'un axe de tramway sur le boulevard de Strasbourg et boulevard de Metz, avec un passage par la Porte des Postes. Des études sont actuellement en cours pour anticiper les transformations à mener sur cet axe. Elles se poursuivront dans les années à venir, et seront soumises à enquête publique et concertation.

Synthèse des observations du public	Propositions du public	Prise en compte
- Etude d'impact insuffisante sur la question de l'éclairage public		Cette contribution est prise en compte

Motif :

C'est au stade des études de conception des espaces - études d'avant-projet (AVP) puis études de projet (PRO) – que sont appondis les sujets d'éclairage public (implantation précise, matériel choisi). A ce stade, il peut être précisé que l'éclairage public sera bien intégré aux espaces publics au regard des pratiques appliquées sur l'ensemble de la Ville de Lille. Un plan général d'éclairage public est en cours d'instruction, il intègre les différents cheminements créés au sein de la ZAC.

Les enjeux de trame verte, bleue et noire ont bien été pris en compte dans l'aménagement du site avec un travail fin pour améliorer la fonctionnalité écologique de l'ensemble du secteur (nouvelles continuités, choix des essences, alternance de milieux ouverts et arborées) et notamment à l'arrière du quartier où la butte paysagère sera aménagée afin de renforcer la fonctionnalité du corridor qui la traverse (plantations, apport de terre, strate arbustive). Cette zone n'est pas concernée par des cheminements et ne sera donc pas support d'éclairage public. Sur les autres secteurs, l'enjeu de l'éclairage public sera bien pris en compte au regard des sujets de sureté public mais aussi de respect de la faune nocturne.

Synthèse des observations du public	Propositions du public	Prise en compte
-------------------------------------	------------------------	-----------------

Propositions d'axes d'amélioration pour le projet de mise en place d'un marché non sédentaire	Prévoir bornes Electrique et accès à l'eau - Envisager un DAB dans le projet - Prévoir espaces de stationnement et de livraison en conséquence - Prévoir l'étude de l'impact en terme de gestion des déchets - Prévoir des toilettes publiques	Cette contribution est prise en compte
---	---	--

Motif :

C'est au stade des études de conception des espaces publics - études d'avant-projet (AVP) puis études de projet (PRO) - que sont prévues les installations évoquées : implantation des bornes électriques, accès à l'eau, gestion et collecte des ordures ménagères à l'échelle du quartier ou encore aménagements de mobilier public. Ceci explique que l'Etude d'Impact n'évalue pas ces sujets.

Au sein du quartier du Faubourg de Béthune, un marché forain est actuellement organisé à l'angle de l'avenue Verhaeren et de la rue Frédéric Joliot Curie. Afin de maintenir une offre commerciale de proximité dans la phase transitoire du projet, ce marché forain pourrait être étoffé et relocalisé mais ces réflexions ne sont pas encore arrêtées quant à son dimensionnement et son lieu d'implantation.

Le projet d'aménagement prévoit bien des rez-de-chaussée pouvant accueillir commerces et services : l'implantation d'un service bancaire spécifique est donc possible au regard du projet urbain.

Toutes les opérations nouvelles bénéficieront d'une offre de stationnement privative sur parcelle. Toutefois, pour répondre aux besoins estimés des visiteurs et des clients (une centaine de places) et des habitants des logements conservés sur le Boulevard de Metz qui ne disposent pas d'emplacements privés, des places de stationnement seront bien aménagées sur l'espace public.

DEROULEMENT DES TRAVAUX

Synthèse des observations du public	Propositions du public	Prise en compte
-------------------------------------	------------------------	-----------------

Apporter une gestion de transition en attendant les travaux	Mise en place éphémère de : agriculture urbaine, végétalisation, appropriation collective socioculturelle, événements de proximité, verdure etc	Cette contribution est prise en compte
---	--	--

MOTIF

Le projet de renouvellement urbain prévoit de se déployer sur 15 ans. A ce titre, la gestion transitoire fait pleinement partie des missions attribuées via un traité de concession signé en décembre 2019 à l'aménageur, la SPL Euralille. Il s'agit au fil du projet de maintenir une vie de quartier en période de chantier, de préfigurer des usages des espaces publics projetés et d'intégrer les initiatives citoyennes dans le déroulement du projet. Outre la sécurisation et la remise en état des terrains sur lesquels les premiers bâtiments ont été démolis en vue des premières opérations, la Ville de Lille s'est engagée sur des actions très concrètes :

- L'ouverture et l'animation d'une Maison du Projet, au 84-86 boulevard de Metz, lieu d'information et de concertation, dont les missions sont de favoriser le vivre ensemble, en lien avec les acteurs du quartier notamment et de coordonner et concevoir les démarches participatives afin qu'elles puissent apporter une plus-value au projet, de sa conception à son évaluation, y compris dans sa mise en œuvre et son appropriation à la livraison.
- L'implantation d'un site pilote d'agriculture urbaine à l'arrière du quartier au niveau de la Butte paysagère et la création d'un jardin d'objets face à la Maison du Projet
- L'accompagnement de projets de gestion transitoire portés par des structures associatives via le budget participatif attribué en 2020.

Cette gestion transitoire a vocation à se déployer au fur et à mesure des années et de la libération des sites en lien avec les actuels et futurs habitants.

ENVIRONNEMENT

Synthèse des observations du public	Propositions du public	Prise en compte
-------------------------------------	------------------------	-----------------

① Préservation des arbres de hautes tiges existants	Conserver les arbres de haute tige	Cette contribution est prise en compte
② Inscrire le projet dans le changement climatique et participer à la protection de la biodiversité	Créer une marre sur le quartier	Cette contribution n'est pas prise en compte

Motif :

① Un diagnostic phytosanitaire a été réalisé à l'échelle du site (que nous ajoutons aux pièces à consulter). Il répertorie l'ensemble des espèces présentes, leur nombre, leur état de santé. La conception du projet a été réalisée en tenant compte de ce diagnostic, et en préservant un maximum d'arbres. Les fiches de lots, en cours de conception, tiennent également compte de l'emplacement des arbres pour positionner les bâtiments futurs sans les condamner.

Enfin les espèces de plantations projetées sont décrites page 190 de l'étude d'impact.

② Aucune zone à dominante humide n'a été observée sur le site, tant d'un point de vue pédologie (sol non caractéristique d'une zone humide) que d'un point de vue botanique (absence de végétation hygrophile spontanée). Les espèces animales et végétales identifiées sur place ne sont pas caractéristiques des espèces se développant dans des milieux humides.

S'agissant gestion de l'eau pluviale, l'infiltration au plus près du point de chute est la première solution recherchée pour leur évacuation. L'excédent est ensuite géré par des noues accompagnant les espaces publics. Un jardin de pluie est à l'étude au sein du futur parc, permettant l'écoulement naturel des eaux.

Par ailleurs, les prescriptions en termes d'habitat ou d'agriculture encourageront la récupération des eaux pluviales sur chaque bâtiment ou cabanon.

Enfin les porteurs du projet de site pilote d'agriculture urbaine pourraient être amenés à créer une marre afin de répondre aux besoins liés aux projets de permaculture.

S'agissant du rafraîchissement des cœurs d'îlot, la lutte contre les îlots de chaleur urbains est au cœur des réflexions. Les cœurs d'îlots seront végétalisés, avec le maintien d'un maximum de zone de pleine terre, ainsi que les toitures végétalisées.

HABITAT

Synthèse des observations du public	Propositions du public	Prise en compte
Interrogation sur la part du logement social et le devenir des résidents actuels		Cette contribution est prise en compte

Motif :

La programmation habitat répond aux objectifs de rééquilibrage territorial définis à l'échelle métropolitaine et déclinés sur le territoire lillois.

Les principes du Nouveau Programme National de Renouveau Urbain reposent sur la diversification de l'habitat et la non-reconstitution de l'offre de logements sociaux démolis, sur site et au sein des quartiers prioritaires de la politique de la Ville. Cette disposition vise à favoriser la dédensification des populations les plus fragiles.

En ce sens, la construction de logements locatifs sociaux n'est autorisée qu'à titre dérogatoire, sur accord du comité d'engagement de l'ANRU, puis de l'Etat.

Compte tenu de la stratégie de peuplement proposée sur ce projet, le développement d'une offre de logements sociaux à hauteur de 32 % (réhabilités et neufs) de l'offre habitat finale a fait l'objet d'un avis favorable de l'ANRU.

Cette programmation repose sur la volonté de maintenir des quartiers populaires de manière cohérente avec les objectifs de mixité sociale.

Le secteur Concorde est composé d'une offre habitat, à 100% sociale. Ce secteur fait partie du quartier du Faubourg de Béthune dont la proportion de logements locatifs sociaux s'élève à 72%.

La programmation de LLS sur le secteur Concorde vise à passer :

- de 72% à 39% sur l'ensemble du quartier Faubourg de Béthune (1.)
- de 100% à 51% sur le secteur Concorde élargi (2.)
- de 100% à 36% sur le secteur Concorde strict (3.)



Une offre de logements en accession abordable vient conforter les objectifs de mixité sociale.

Il convient enfin de noter que l'offre de logements sociaux, non reconstruite sur le site, sera reconstituée à l'échelle de la ville de Lille dans des secteurs où l'offre de Logement locatifs sociaux est insuffisamment présente, et permettra ainsi un rééquilibrage sur le territoire. L'ensemble des habitants du quartier pourront être relogés sur la ville, et bénéficieront d'un accompagnement social au relogement.

VIE ASSOCIATIVE

Synthèse des observations du public	Propositions du public	Prise en compte
Question sur le devenir de la Vie associative existante dans le quartier		Cette contribution est prise en compte

Motif :

Au même titre que pour les habitants, les associations concernées par des bâtiments soumis à démolition bénéficient de propositions de relogement dans le cadre de leur bail. Cependant, afin de maintenir la richesse de l'offre associative locale, la Ville de Lille s'est engagée à trouver des solutions de relogement pour les structures concernées. Un travail fin de recensement des besoins immobiliers est actuellement en cours avec chacune d'entre elles. En outre, des locaux associatifs mutualisés trouveront place au sein de la future Cité des Equipements, un nouvel équipement municipal qui



prendre place face au futur parc, au cœur du secteur et qui réunira une médiathèque, une école, des locaux dévolus à la Petite Enfance et des espaces associatifs

